

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

COMPTE RENDU INTÉGRAL

23^e SÉANCE

Séance du lundi 16 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 3911).
2. **Rappel au règlement** (p. 3911).
M. Ivan Renar.
3. **Transmission d'un projet de loi** (p. 3911).
4. **Loi de finances pour 1988**. - Discussion d'un projet de loi (p. 3911).

Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Christian Poncet, président de la commission des finances ; Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Question préalable (p. 3925)

Motion n° I-98 de Mme Hélène Luc. - MM. Robert Vizet, le rapporteur général. - Rejet au scrutin public.

Discussion générale (*suite*) (p. 3929)

MM. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques ; Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales ; Jacques Larché, président de la commission des lois.

Suspension et reprise de la séance (p. 3934)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

Discussion générale (*suite*) (p. 3934)

M. Marcel Debarge, Mme Hélène Luc, MM. Xavier de Villepin, Michel Durafour, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget ; Jacques Boyer-Andrivet, Jean-François Pintat, Lucien Neuwirth, René Régnauld.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. **Dépôt d'un rapport** (p. 3948).
6. **Dépôt d'avis** (p. 3948).
7. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 3949).
8. **Ordre du jour** (p. 3949).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Ivan Renar. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, ce bref rappel au règlement est fondé sur les articles qui ont trait à l'exercice du mandat de sénateur.

Ce matin, à onze heures trente, alors que notre collègue Mme Marie-Claude Beaudeau, sénateur du Val-d'Oise, tentait de trouver une solution de relogement pour une famille qui venait d'être expulsée de son appartement, à Sarcelles, faute de pouvoir payer son loyer, le commissaire de police de cette ville et les forces de l'ordre placées sous sa responsabilité se sont livrées, sur ordre du préfet, à des brutalités à l'encontre de notre collègue ainsi que d'Henri Cukierman, maire et conseiller général de Garges-lès-Gonesse, d'autres élus et même de familles de l'immeuble, et de parents qui attendaient leurs enfants devant l'école du quartier.

Voilà qui explique l'absence de notre collègue Marie-Claude Beaudeau cet après-midi.

Le groupe communiste élève une vigoureuse protestation et demande à M. le ministre de l'intérieur de prendre des sanctions contre les responsables de ces brutalités. Il demande également, par la même occasion, l'arrêt immédiat de cette mesure barbare que représentent les exclusions qui sont prévues d'ici au 1^{er} décembre. (*Très bien ! sur les travées communistes.*)

3

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par...

Mme Hélène Luc. M. le ministre pourrait peut-être répondre à notre interrogation ?

M. le président. Madame, personne ne m'a demandé la parole !

Mme Hélène Luc. Il conviendrait tout de même que M. le ministre nous apporte une réponse, ou au moins qu'il fasse faire une enquête !

M. le président. Madame Luc, je vous en prie ! M. le ministre est libre de ne pas répondre s'il ne le souhaite pas.

Mme Hélène Luc. M. le ministre ne répond pas, je le constate.

M. le président. J'ai donc reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 16 novembre 1987, le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi est imprimé sous le numéro 92, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

4

LOI DE FINANCES POUR 1988

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale [Nos 92 et 93 (1987-1988).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Le projet de budget pour 1988 que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, est l'instrument mais aussi l'expression d'une politique dont, ici, nous approuvons pleinement l'orientation et qui commence à porter ses fruits.

Mme Hélène Luc. Ses fruits amers !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Cette politique repose sur trois principes : moins d'Etat donc moins de charges, moins d'impôts donc plus d'autonomie pour les consommateurs, moins de réglementation donc plus de responsabilités pour les producteurs.

Les résultats de ce pari fait sur la liberté reconnue aux agents économiques, on les voit bien aujourd'hui : l'investissement reprend ; l'emploi ne se dégrade plus ; les finances de l'Etat s'assainissent ; le déficit budgétaire aura été réduit de 25 p. 100 en trois ans ; les prix augmentent moins qu'à l'étranger ; les coûts de production restent modérés ; les exportations se redressent ; les créations d'entreprise s'amplifient.

M. Ivan Renar. Heu-reux !

Mme Hélène Luc. Tout va très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. En vérité, nous revenons de loin : l'endettement de l'Etat, que vous vous employez à réduire, reste élevé ; la compétitivité de nos entreprises s'est émoussée, comme le prouvent nos pertes de marchés ; les prélèvements fiscaux et sociaux restent les plus élevés des grands pays industriels.

Bref, la route du redressement sera longue, mais nous y sommes résolument engagés. Pour la première fois depuis longtemps, l'économie française est entrée en phase avec celle de ses voisins : elle marche maintenant du même pas, même si c'est encore assez loin derrière puisque notre croissance est moins élevée et notre chômage plus important. Il reste que le déclin qui l'affectait est désormais stoppé.

Cette restauration patiente est d'autant plus nécessaire que notre pays, comme toute l'Europe, affronte une conjoncture mondiale sur laquelle le dernier séisme boursier et ses ondes de choc font peser une menace redoutable.

Dans tous les cas, mes chers collègues, l'illusion sur laquelle ont vécu l'ensemble des économies occidentales depuis six ans, celle d'une croissance à crédit, est déchirée. De deux choses l'une, en effet : ou bien les Etats-Unis parviennent à résorber leur déficit, seul moyen d'enrayer la hausse des taux d'intérêt, mais c'est l'expansion mondiale qu'ils entraînaient qui fléchira, ou bien ces mêmes Etats-Unis s'inclinent devant la sanction du marché et consentent à une nouvelle baisse du dollar, mais celle-ci relancera l'inflation et pourrait mettre le système monétaire européen à rude épreuve. Or sa cohérence est le garant de la résistance que la Communauté pourra opposer aux nouveaux chocs qui surgiraient demain, car le sort d'une monnaie est d'abord l'expression et la sanction d'une politique économique.

A cet égard, mes chers collègues, l'exemple des Etats-Unis mérite d'être médité. La tempête boursière qui a secoué ce pays n'a pas, comme certains feignent de le croire ou en tout cas le disent, condamné l'expérience libérale engagée voilà cinq ans par ce pays.

M. Gérard Delfau. Elle l'a encouragée !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Celle-ci a, en effet - l'aurions-nous déjà oublié ? - assuré l'expansion de notre économie et vaincu le chômage.

En revanche, cette tempête a sanctionné le laxisme des pouvoirs publics qui, en diminuant l'impôt, n'ont pas voulu, n'ont pas su ou n'ont pu diminuer en même temps la dépense publique, d'où les gouffres des déficits du budget et de la balance commerciale, le retour de l'inflation, la fuite devant le dollar, la tension sur les taux d'intérêt, la menace sur les parités monétaires.

Par la brèche ainsi créée, la spéculation s'est engouffrée. Or, dès que la liberté économique s'emploie à spéculer plus qu'à produire elle se condamne elle-même.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Ainsi, des événements d'octobre, une leçon se dégage. Le sens des responsabilités ne se partage pas. L'Etat qui le demande aux agents économiques doit aussi en faire preuve. Il doit rester le garant des grands équilibres, le gardien des règles du jeu. Pour l'avoir oublié, les Etats-Unis le paient aujourd'hui et, hélas ! nous avec eux.

Mme Hélène Luc. C'est vrai.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Fort heureusement, la cure de vérité dans laquelle vous avez engagé la France, monsieur le ministre d'Etat, présente une nature bien différente. Vous l'avez d'abord imposée à l'Etat. C'est pourquoi elle nous paraît saine. Elle libère l'économie de ses entraves mais elle n'abolit pas les règles qui lui servent de cadre. Elle contribue, en outre, au renforcement de la cohésion européenne comme en témoigne le resserrement récent, mais qu'il faut espérer durable, de la coopération économique et financière entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

Cela dit, une question nous habite tous. la crise que traverse le système économique mondial est-elle de nature à remettre en cause les prévisions à partir desquelles a été conçu le budget de 1988 ? En vérité, mes chers collègues, les indicateurs retenus relèvent de deux catégories bien différentes.

Les premiers traduisent une continuité évidente entre le budget de 1987 et celui de 1988 : une hausse des prix de 2,5 p. 100, un taux d'investissement de 3,7 p. 100, une croissance modeste de la consommation de 1,5 p. 100, ces chiffres paraissent raisonnables. Ils s'inscrivent, en effet, dans le prolongement des résultats obtenus cette année.

Deux autres, en revanche, paraissent plus aléatoires. dans la mesure où ils dépendent étroitement des relations de notre économie avec un environnement international plus incertain aujourd'hui qu'hier, en tout cas plus incertain aujourd'hui où nous examinons le budget qu'hier où il fut conçu.

Le premier de ces indicateurs concerne le taux de croissance du P.I.B., qui est prévu à 2,2 p. 100. Les événements qui se sont produits cette année même conduisent à la prudence. Initialement évalué à 2,8 p. 100, le P.I.B. ne croîtra pas de plus de 1,5 p. 100 en raison du tassement de la croissance mondiale survenu en cours d'année. Cette déconvenue ne saurait certes vous être imputable, monsieur le ministre d'Etat. Elle traduit simplement l'extrême dépendance où se trouve un pays comme le nôtre, qui échange aujourd'hui plus

du quart de sa production avec le reste du monde, et vit nécessairement à son rythme. Elle pourrait néanmoins se reproduire cette année.

Le second indicateur concerne le pari que vous avez fait touchant les bases mêmes de cette croissance. Elle devrait porter non plus principalement sur la consommation comme hier, mais sur l'investissement et l'exportation. Pari vertueux que nous souhaitons vous voir gagner, mais, reconnaissons-le, pari fragile.

Là encore, l'expérience de 1987 laisse perplexe. Nous espérons une croissance de nos exportations de 4,8 p. 100. Elle ne dépassera pas 1,5 p. 100.

Or, pour 1988, afin d'obtenir une croissance de 2,2 p. 100, il faudrait que le montant de nos exportations augmente de 4,5 p. 100, alors que le commerce mondial ne devrait s'améliorer que de 3 p. 100.

Certes, nos exportations se redressent depuis quelques mois. D'ores et déjà, nous recueillons les fruits de la modération de nos prix de revient et de la reconstitution des marges des entreprises. Nos ventes de biens d'équipement, les plus tragiquement déprimées, ont repris, et ce n'est pas un mince résultat !

Mais nous ne corrigerons pas en un an la faille qui caractérise nos échanges et nous rend plus dépendants que d'autres de pays du tiers monde, il faut bien le reconnaître, souvent impécunieux.

C'est ainsi que le coût de la consolidation des dettes commerciales des Etats étrangers atteindrait l'an prochain plus de huit milliards de francs, tandis que l'encours des prêts de la banque française du commerce extérieur à ce titre augmente régulièrement puisqu'il est passé de 22,15 milliards de francs en 1985 à 26,4 milliards de francs pour 1986 et se montait à 30,6 milliards de francs au mois de juin de cette année. Or, la hausse des taux d'intérêt, même si elle est partiellement compensée par la baisse du dollar, ne peut qu'aggraver l'insolvabilité de certains de nos clients.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les inconnues qui pèsent sur votre budget. Elles n'enlèvent rien à ses mérites mais elles risquent d'en rendre l'exécution malaisée.

Effectivement, mes chers collègues, le budget de 1988 fera date dans l'histoire de la V^e République.

Mme Hélène Luc. Et de la super-austérité !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Pour la première fois, en effet, un Gouvernement s'est efforcé de mener de front trois opérations tenues, à juste titre, pour difficilement compatibles. Il allège l'impôt sur les entreprises et les ménages de 31,8 milliards de francs, poursuivant ainsi la politique engagée cette année. La réduction sera de 14,5 milliards de francs pour les premières, dont 7 milliards de francs au titre du remboursement de la T.V.A. sur le téléphone, et de 10,3 milliards de francs pour les seconds, auxquels s'ajoutent 6,9 milliards de francs au titre d'une baisse significative de la T.V.A. sur les disques et les automobiles.

Cette dernière mesure vise à rapprocher notre fiscalité indirecte de celle des autres pays européens. Elle prend aussi en compte l'harmonisation fiscale prévue par l'Acte unique européen, à l'horizon de 1993.

Je ferai cependant une observation à son sujet. Ce nouvel allègement de l'impôt sur le revenu, succédant aux mesures qui ont conduit à exonérer, au cours des deux dernières années, deux millions de contribuables supplémentaires, pourrait soulever plusieurs difficultés.

Dans l'immédiat, nous semble-t-il, il risque d'accélérer la tendance à la consommation déjà forte, comme en témoigne le record atteint le mois dernier où le volume des ventes dans le grand commerce a augmenté de 3,8 p. 100 sur sept ans. Il peut en résulter une nouvelle poussée des importations qui pèsera sur l'équilibre de notre balance commerciale.

Ensuite, il réduit encore la base - l'une des plus étroites des pays d'Europe - de l'impôt sur le revenu, puisqu'aujourd'hui un contribuable sur deux, en France, y échappe.

Il accentue l'écart qui nous sépare de nos voisins chez qui les parts de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte sont beaucoup plus équilibrées.

Mais c'est surtout son incidence au niveau des choix budgétaires qui peut poser problème. En effet, si l'Etat réduit son train de vie - ce dont nous nous félicitons - il doit aussi, plus que jamais, assumer les fonctions essentielles parmi les-

quelles je citerai la sécurité, l'éducation, la justice, mais aussi la prise en charge des grandes infrastructures, condition du développement de l'économie.

Je ne prends, mes chers collègues, qu'un exemple, celui des projets routiers. Ceux-ci vont faire bientôt l'objet, dans le cadre de la préparation du X^e Plan, d'une renégociation des contrats de plan passés entre l'Etat et les régions. Or, si j'en juge par la mienne - mais j'imagine que la situation n'est guère différente ailleurs - les besoins de crédits d'Etat, même s'ils sont largement relayés par ceux des régions, vont être considérables.

C'est pourquoi l'on peut se demander si une part des recettes dont l'Etat s'est volontairement privé n'aurait pas pu leur être consacrée.

J'ajoute que si la croissance connaît l'an prochain un fléchissement aux Etats-Unis, et du même coup en Europe, il pourrait être utile que les pays d'Europe le compensent par un soutien accru de la demande, éventuellement, au niveau de la dépense. Ainsi, il se pourrait que les impératifs de l'avenir nous conduisent demain à revoir les choix d'aujourd'hui.

Seconde caractéristique de ce budget : il prévoit une nouvelle diminution du déficit de 15 milliards de francs, cela grâce, d'une part, à une forte plus-value attendue de l'impôt sur les sociétés - 8 milliards de francs - assise sur les revenus et profits de 1986, d'autre part, à une réduction sévère du train de vie de l'Etat de près de 30 milliards de francs.

Même si l'on tient compte, mes chers collègues, de l'abandon des recettes de 7 milliards de francs dû à la rebudgétisation des trois organismes parapublics dont le bilan est excédentaire - le fonds spécial des grands travaux, le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat - une économie de 23 milliards de francs représente un effort exceptionnel qu'il convient de saluer.

Le nombre des emplois publics est réduit de 13 000, soit une diminution de 48 000 en trois ans et une économie annuelle de trois milliards de francs ; les aides à l'industrie le sont de 26 p. 100, allègement justifié par la réduction de l'impôt sur les bénéfices de 45 à 42 p. 100 ; les subventions publiques aux divers titres IV, V et VI diminuent de deux milliards de francs ; enfin, la charge de la dette publique serait réduite de 4,1 milliards de francs.

L'une de ces mesures, la réduction de l'impôt payé par les entreprises, mérite, me semble-t-il, un intérêt particulier. Le résultat de celui-ci, qui sera, cette année, très en hausse sur les prévisions, prouve que, contrairement à une évidence sommaire, qui a trompé les gouvernements précédents, moins d'impôt peut signifier plus de recettes ou, si l'on veut, réciproquement, trop d'impôt tue l'impôt. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Maurice Blin, rapporteur général. Cette leçon mérite d'être méditée aujourd'hui, et plus encore demain.

M. Gérard Delfau. Et les cotisations sociales !

M. Maurice Blin, rapporteur général. L'autre mesure, à savoir la réduction de la dette publique, appelle l'attention.

En effet, elle est obtenue par l'affectation à ce poste de 35 milliards sur les 50 milliards de francs que devrait dégager l'opération de privatisation en cours. Le principe en est sain, et même excellent.

D'une part, elle est conforme à l'engagement que vous avez pris, monsieur le ministre d'Etat, de donner la priorité au désendettement de l'Etat...

Mme Hélène Luc. On voit où cela mène !

M. Maurice Blin, rapporteur général. De l'autre, elle anticipe les effets de la rude échéance de 1990, alors que devront être remboursées les obligations renouvelables du Trésor, les fameuses O.R.T., émises bien légèrement par le gouvernement précédent en 1984, et qui n'arrivent à échéance que six ans plus tard.

M. Jean Chérioux. Grande découverte de M. Bérégovoy !

M. Maurice Blin, rapporteur général. J'observe à cet égard, pour m'en féliciter - et c'est un point sur lequel il convient de s'arrêter un instant car il fait déjà l'objet d'une polémique qui me paraît bien légère - qu'un éventuel ralentissement du rythme de privatisation n'aurait qu'un faible impact sur l'exé-

cution du budget de l'an prochain. En effet, les ressources qu'elles génèrent n'ont pas été affectées - et nous devons vous en donner acte, monsieur le ministre d'Etat, pour nous en féliciter - à des dépenses courantes, mais à l'allègement de la charge d'intérêt de la dette et surtout à des dotations en capital aux entreprises publiques. Or, avec 3,2 milliards de francs, celles-ci ne représentent finalement que 0,3 p. 100 de la masse budgétaire.

A cet égard, signalons le remarquable redressement de certaines de ces entreprises publiques les plus mal en point, telles Renault ou C.d.F.-Chimie, ...

Mme Hélène Luc. Renault, dites pourquoi !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... dont le résultat global sera équilibré en 1987, ce qui dément les prévisions pessimistes qui couraient ici et là voilà quelques années.

M. Raymond Courrière. Surtout à droite !

M. Maurice Blin, rapporteur général. A cette charge lourde, certes, de la dette publique héritée du passé s'ajoute bien sûr une inconnue, celle des taux d'intérêt. Aussi longtemps que ceux-ci demeureront supérieurs à la croissance du produit intérieur brut - et tout indique qu'ils en prennent le chemin - le poids de la dette, qui pourrait dépasser largement les 1 000 milliards de francs en 1990, ne diminuera pas. Il faut savoir, mes chers collègues, qu'une hausse d'un seul demi-point représente une augmentation de charges de 5 milliards de francs, c'est-à-dire qu'elle consommerait à elle seule le tiers de la réduction prévue du déficit budgétaire.

Enfin - et c'est le troisième trait significatif de ce budget - la dépense publique à structure constante, c'est-à-dire compte non tenu des rebudgétisations, n'augmente que de 1,9 p. 100, c'est-à-dire moins que la hausse des prix. Cela signifie donc qu'elle diminue en francs constants.

Les crédits affectés aux fonctions essentielles de l'Etat - sécurité, justice, coopération, défense, infrastructures - augmentent de 5 p. 100. En revanche - je le constate pour le regretter - les crédits consacrés au ministère des affaires étrangères s'accroissent beaucoup moins et c'est tout à fait dommage. En effet, ses moyens en personnels - ce ministère a perdu près de cinq cents emplois en quatre ans - sont notoirement insuffisants.

M. Xavier de Villepin. Bravo !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Les crédits consacrés à la formation et à la protection des hommes - éducation nationale, préparation à l'emploi - sont importants. Cependant, on peut craindre que les crédits alloués au traitement social du chômage aient été sous-estimés. Le budget de l'agriculture et celui de la recherche appliquée, dont il convenait effectivement de rattraper le retard, le sont également et nous nous en félicitons, quitte, monsieur le ministre d'Etat, à constater que le dispositif mis en place par l'article 5 de la présente loi de finances pour l'amélioration du crédit recherche est d'une très redoutable complexité, voire d'une application bien difficile.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très juste !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Diverses mesures, comme la déductibilité à 100 p. 100 de la T.V.A. sur le gazole pour les transporteurs internationaux, la suppression définitive, avec un an d'avance, de la taxe sur les frais généraux, la mise en place d'une nouvelle fiscalité des groupes « mères-filiales », étaient attendues et viennent à point.

En revanche, on regrettera qu'ait été reconduit le prélèvement dit exceptionnel - mais, après trois ans, il a cessé de l'être - sur les sociétés pétrolières et les banques.

Ainsi, l'Etat réduit significativement son train de vie. Toutefois, vous me permettez, monsieur le ministre d'Etat, m'exprimant devant un Sénat où les gestionnaires de collectivités locales sont nombreux, de me livrer, sans doute avec eux, à un constat.

Si l'Etat peut aujourd'hui procéder à une réduction aussi remarquable et méritoire de l'impôt supporté par les contribuables, c'est aussi parce qu'il a transféré une part importante de ses charges aux collectivités locales, aux communes, aux départements et aux régions.

Mme Hélène Luc. Ah, ça, oui ! Et ce sont des impôts locaux !

M. Raymond Courrière. C'est une vérité !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Or, même si leur trésorerie, grâce à une gestion rigoureuse et souvent méconnue, s'est améliorée, même si les ressources qui leur sont transférées - D.G.F. et D.G.E. - évoluent favorablement, leurs responsables restent inquiets devant la croissance de leurs charges.

Certes, la dépense d'aide sociale partagée entre communes et départements a connu récemment une pause, mais celle-ci, en raison de la démographie et des progrès de la médecine, pourrait vite reprendre. Les régions, de leur côté, prennent au fil du temps une participation financière accrue à des dépenses - infrastructure routière, aide à la construction de lycées, formation professionnelle et apprentissage, parfois mise en place de structures nouvelles d'enseignement - qui relevaient jusqu'ici de l'Etat et de lui seul.

Ces dépenses, qui répondent à une forte attente des populations, ne sont guère compressibles ; on peut même penser qu'elles s'accroîtront dans l'avenir. Or, dans le même temps, le projet de budget pour 1988 comporte deux dispositions dont le principe n'est certes pas en cause, mais qui vont - me semble-t-il - peser sur l'évolution des ressources des collectivités locales.

La première concerne le taux du foncier non bâti, qui sera demain, comme celui de la taxe professionnelle, indexé sur celui de la taxe d'habitation. Cette disposition souhaitée par notre Haute Assemblée est bonne dans la mesure où elle mettra sans doute un terme à la dérive qui affectait le rendement net des terres. Cependant, elle souffre de deux difficultés. D'une part, elle restreint d'autant l'autonomie financière des collectivités locales et pèsera sur les ressources des plus modestes d'entre elles, à savoir les communes rurales. D'autre part, et surtout - cela est un point de principe sur lequel je me permets d'attirer votre attention, mes chers collègues - elle s'accorde mal avec le projet de révision générale des bases des impôts locaux. Prévue pour cette année, elle devrait être reportée en 1990 et nous en sommes d'accord ; mais comment ? Si nous voulons éviter l'explosion des transferts entre impôts locaux - ainsi que l'a révélé la simulation effectuée dans huit départements - comment ne pas envisager plus de souplesse dans la fixation des taux ? Or nous n'en prenons pas le chemin, nous lui tournons plutôt le dos.

La seconde disposition prévoit une modification, en 1989, du calcul de l'impôt régional aligné sur la fiscalité communale et départementale et qui sera fixé, non plus par répartition, mais par quotité. Il y gagnera sans aucun doute en clarté et j'imagine que tel est l'objectif recherché.

Il reste que, face aux obligations lourdes qui sont désormais les leurs, les collectivités locales seront bien empêchées, monsieur le ministre d'Etat, de procéder, comme l'Etat lui-même, à une baisse de leurs impôts, d'où pour elles un risque certain d'impopularité.

Mme Hélène Luc. Vous le reconnaissez !

M. Maurice Blin, rapporteur général. On comprend, dans ces conditions, que les élus communaux souhaitent que le même Etat prenne sa part dans la charge insupportable que représente la surcompensation des régimes de retraite. Elle a augmenté, cette année, de cinq points après un long débat qui nous occupa voici un an. Elle devrait, en principe, augmenter à nouveau de six points l'an prochain.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. En principe !

M. Raymond Courrière. Cadeau !

M. Maurice Blin, rapporteur général. C'est trop, c'est manifestement beaucoup trop. Puisque la situation financière de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales - C.N.R.A.C.L. - s'est nettement améliorée, d'après ce que nous croyons savoir, au cours des six derniers mois, puisque l'Etat, lui, a vu ses ressources augmenter de façon significative, ne conviendrait-il pas, monsieur le ministre d'Etat, que ce fardeau fût mieux réparti ? Le Sénat, et tout particulièrement sa commission des finances, seront sensibles à l'effort que vous pourrez faire et, oserai-je dire, que vous devriez faire sur ce point.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Par ailleurs monsieur le ministre d'Etat, trois autres problèmes nous inquiètent.

Le premier concerne la compensation par l'Etat de la réduction de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle. Celle-ci a été totale en 1987. L'an prochain, en revanche, elle n'évoluera plus qu'au rythme des recettes fiscales nettes de l'Etat, soit plus 2,5 p. 100. Mais surtout, cette compensation ne jouera plus du tout pour le calcul de la taxe professionnelle versée par les entreprises qui seront créées dans le futur ; d'où une perte nette pour les départements et les communes. En outre, les plus dynamiques d'entre elles risquent d'être lésées.

Notre commission des finances, mes chers collègues, a étudié ce problème et souhaiterait qu'il retint l'attention et de M. le ministre d'Etat et de M. le ministre délégué au budget.

Le deuxième problème a trait au forfait d'externat de l'enseignement privé. Je ne peux pas ne pas l'évoquer, car il m'a été soumis de divers côtés. A son niveau actuel, il est très loin des engagements pris ; nous souhaiterions donc qu'il puisse être amélioré.

Enfin, le troisième problème concerne les primes à l'amélioration de l'habitat, particulièrement appréciées par les ménages modestes. Leur plafond, ramené par le gouvernement précédent à 75 p. 100 du plafond des prêts d'accèsion à la propriété, est trop bas, à telle enseigne que des crédits importants prévus par le budget de 1987 - c'est au moins le cas dans mon département - n'ont pas été consommés. De même, la suppression de l'affectation de la taxe additionnelle au droit de bail à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat n'aura sans doute pas de conséquence financière l'an prochain. Mais qu'en sera-t-il plus tard ? Cette question reste pour l'instant sans réponse.

Ces points, monsieur le ministre d'Etat, peuvent vous paraître de détail, mais, croyez-le, pour les collectivités locales et leurs gestionnaires, leur importance est réelle.

Il en est un autre, d'une tout autre dimension, qu'il n'est pas possible de ne pas évoquer ici, bien qu'à vrai dire - c'est là tout le problème, mes chers collègues - il échappe au contrôle et donc au pouvoir de régulation de l'Etat, je veux parler du budget de la protection sociale et de son déficit.

Le contraste est frappant entre la capacité de l'Etat à maîtriser le volume et même le rythme de consommation des crédits budgétaires et son impuissance à enrayer l'explosion des dépenses sociales. A bien des égards - et le rapprochement ne doit pas nous choquer - celles-ci ressemblent aux dépenses de l'ancien régime, puisqu'elles précèdent les recettes qui doivent ensuite, en fin d'année, c'est-à-dire *a posteriori*, s'ajuster sur elles. Différent par sa nature et par son ampleur - puisque le budget de la sécurité sociale est supérieur du tiers à celui de l'Etat - le déficit qu'elles génèrent ne peut donc être traité, comme d'aucuns le prétendent, et ajouté à celui du budget de l'Etat.

Il reste que la part des dépenses sociales va croissant dans l'ensemble des prélèvements obligatoires qu'elles continuent à maintenir à un niveau trop élevé. La hausse répétée des cotisations effacera l'allègement de l'impôt payé par les ménages, augmentant beaucoup plus vite que la richesse nationale. Cette hausse ampute l'économie des moyens dont elle a impérativement besoin pour se moderniser. C'est pourquoi, monsieur le ministre, les recommandations du rapport du comité des sages nous paraissent importantes.

Il propose un mode de financement nouveau, il lève l'hypothèque que constitue pour les entreprises la mise à leur charge des allocations familiales. Il prend en compte la dérive financière du régime des retraites. Il ne doit pas cependant faire oublier la nécessaire responsabilisation des usagers et des ordonnateurs, seul moyen d'enrayer la croissance des dépenses.

La mise en œuvre de cette réforme est, au sens propre du terme, une affaire d'Etat. C'est pourquoi nous aimerions connaître, monsieur le ministre, si cela est possible et si cela n'est pas trop tôt, votre sentiment à ce sujet.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Pour conclure, mes chers collègues, ce budget nous paraît appeler deux appréciations assez différentes selon le biais par lequel on l'aborde.

Si l'on se réfère aux errements passés, qui avaient vu les entreprises ployer sous les charges et les déficits budgétaires explosés, si l'on tient compte du redressement manifeste obtenu dans ces deux domaines dès cette année, il apparaît que ce budget, confirmant une politique économique et

financière qui a fait ses preuves, est bon. A certains égards, tel le freinage de la dépense publique, il est même sans doute le meilleur possible. Si les aléas de la conjoncture financière mondiale pourront, demain, en infléchir l'exécution, ils ne peuvent remettre en cause les choix...

M. Raymond Courrière. Pour l'élection présidentielle !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... qui l'inspirent. En particulier, la destruction des emplois - la pire des inégalités, celle devant le travail - est enrayerée.

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas ce que vous disiez dans votre conférence de presse ! Vous êtes beaucoup plus optimiste aujourd'hui !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, madame Luc ! Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Certes, il faudra du temps pour obtenir une résorption significative du chômage. On ne répare pas, en dix-huit mois, des erreurs de plusieurs années ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Hélène Luc. Vous les aggravez encore !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Nous le savons bien ici, mais il faut aussi, mes chers collègues, que l'opinion le sache et nous devons nous y employer.

M. René Régnauld. C'est trop facile !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Si, en revanche, on mesure à sa vraie dimension la dégradation de notre appareil productif, qui s'est traduite par un fléchissement alarmant face à la concurrence internationale dans les deux domaines clés de l'investissement et de l'exportation, il est permis de se demander si un effort encore plus important n'aurait pas pu être consenti en faveur des entreprises, quitte, peut-être, pour le moment, à moins favoriser les ménages.

On observe, en effet, que ceux-ci, au cours des dernières années, ont utilisé l'essentiel de leurs disponibilités à consommer, d'où l'envol de nos importations, qui explique largement le caractère incompressible du déficit de notre balance commerciale. Or, si l'investissement poursuit son redressement, comme nous devons le souhaiter, ce déficit ne pourra que s'aggraver encore puisque nous importons une bonne part de nos biens d'équipement. De même, l'épargne est tombée à l'un de ses niveaux les plus bas et reste inférieure aux besoins de financement des entreprises.

Si donc, comme il est maintenant à peu près certain, le rythme des privatisations vient à se ralentir, ne serait-il pas opportun, monsieur le ministre d'Etat - je sais que cette question vous est posée depuis longtemps, mais les événements me paraissent lui donner une acuité nouvelle - d'envisager une amélioration de la fiscalité des entreprises en matière d'investissement ? On peut craindre en effet que, suite à la crise boursière, nombre d'entre elles ne subissent des pertes d'actif à leur bilan en fin d'année, et ne soient donc conduites à réduire leurs projets d'équipement. Nous y verrons plus clair sous quelques mois. Ce phénomène, inquiétant partout, le serait encore plus chez nous en raison de notre retard.

Nous aurions été heureux de connaître aujourd'hui les conclusions de la commission Mentré sur la durée des amortissements, en particulier immatériels, clé, la plupart du temps, de l'efficacité commerciale sur les marchés étrangers. Recherche, formation, développement des réseaux commerciaux - quoique, je le reconnais bien volontiers, sur le point de la recherche, le budget comporte d'ores et déjà des dispositions utiles - ne faudrait-il pas, en outre - et ceci est le corollaire de cela - envisager un jour, le plus tôt possible serait le mieux, une amélioration de la fiscalité de l'épargne ? Celle-ci va probablement redécouvrir le mérite des placements longs, c'est-à-dire des obligations. Souhaitons-le, car il ne faudrait pas qu'à l'euphorie boursière, dont les événements récents ont montré la fragilité, succède le repli, conforme, hélas ! à une vieille tradition, sur les valeurs refuges malheureusement stériles. De ce point de vue, par exemple, la défiscalisation à concurrence de 10 000 francs des apports en capitaux pour la création d'entreprises reste bien modeste.

En bref, les impératifs compréhensibles du court terme ne doivent pas masquer ceux du long terme que sont la restauration la plus rapide possible de la compétitivité des entreprises et la mobilisation de tous les agents économiques au service de la première des priorités nationales, la création d'emplois.

Quoi qu'il en soit, mes chers collègues, ce projet de budget pour 1988, tel qu'il nous est présenté et sous le bénéfice d'inflexions qu'imposera sans doute, demain, l'évolution de la conjoncture internationale, appelle un jugement très largement positif.

Mme Hélène Luc. Dans le mauvais sens !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Votre commission des finances vous en recommande donc l'adoption. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà dix-huit mois, le Gouvernement a engagé une politique courageuse et déterminée de liberté, de responsabilité et de redressement de notre économie et de nos finances. Le second projet de budget qu'il nous présente aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans cet ensemble, dans la mesure où - il faut le souligner - il tient les engagements pris, il prépare l'avenir et il s'insère dans une économie en voie d'assainissement.

Après l'excellent et très complet exposé de M. le rapporteur général, il va de soi que je ne reprendrai pas le détail de ce budget. Je souhaiterais cependant présenter les réflexions qu'il m'inspire dans les trois directions que je viens de citer.

Tout d'abord, le projet de budget pour 1988 tient les engagements pris.

De manière incontestable, le Gouvernement a engagé une politique budgétaire et fiscale qui constitue un tournant complet par rapport aux périodes antérieures. C'était son programme de gouvernement : les premiers pas - timides, il est vrai, mais prometteurs - ont été faits dès le collectif du mois de juin 1986 - il faut s'en souvenir. Les deux budgets qui ont suivi traduisaient cette volonté de rupture avec les politiques précédentes.

De quoi s'agit-il : d'alléger en même temps et l'impôt, et le déficit, grâce à une volonté de maîtriser la dépense publique. Pour la seconde année consécutive, le Gouvernement poursuit cette politique qui refuse la facilité et va à contre-courant de la dérive naturelle des finances publiques où l'on constate trop souvent, hélas ! qu'il faut ajuster les recettes aux dépenses. Le raisonnement est, aujourd'hui, fort heureusement inversé.

Depuis deux ans, les réductions d'impôt décidées - au moment où elles furent promises, peu nombreux étaient ceux qui y croyaient, d'ailleurs - sont considérables : 69 100 millions de francs sur un total de recettes de l'Etat de 968 milliards de francs. Le rapprochement des chiffres souligne l'effort entrepris, qui a profité, à parts sensiblement égales, et aux entreprises, et aux particuliers.

L'allègement de l'impôt sur les sociétés s'est fait progressivement depuis juillet 1986 ; le taux de cet impôt se trouve désormais fixé à 42 p. 100. De manière tout à fait opportune, le Gouvernement a décidé d'en faire profiter les entreprises dès le versement des acomptes de 1987.

Pour ma part - mais je sais, en cet instant, traduire le sentiment d'une forte majorité de l'assemblée - je suis tout particulièrement favorable à toutes les mesures qui permettent de stabiliser ou, à tout le moins, de fixer suffisamment longtemps à l'avance le paysage fiscal de l'entreprise. On évite ainsi une incertitude ou un bouleversement toujours préjudiciable aux décisions des entrepreneurs. Voilà quelques années déjà, j'avais avancé l'idée d'une planification de la fiscalité.

Néanmoins, malgré l'effort accompli, sachons que notre taux d'impôt sur les sociétés demeure élevé par rapport à ceux de nos partenaires de l'O.C.D.E. : aux Etats-Unis, le taux sera de 34 p. 100 en 1988 ; il est de 34 p. 100 ou de 42 p. 100 au Japon, selon que les profits sont réinvestis ou non, et de 35 p. 100 en Grande-Bretagne. Peut-être faudra-

t-il, monsieur le ministre d'Etat, envisager un nouveau rapprochement dans les années à venir, afin d'améliorer encore les moyens financiers laissés à la disposition des entreprises pour faciliter leur développement et leurs investissements.

Par ailleurs, l'accumulation fiscale des années 1982-1983 rendait indispensable un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers. « Trop d'impôt tue l'impôt », M. le rapporteur général avait raison de le rappeler à cette tribune. Nous étions arrivés à une telle concentration de l'impôt sur le revenu que le dynamisme et l'initiative ne pouvaient qu'être découragés ; en deux ans, l'impôt sur les particuliers aura été réduit de 27 milliards de francs.

Cette réduction ne profite pas, contrairement à certaines affirmations partisans, aux plus favorisés seulement : ainsi, pour 1988, le budget soumis à notre appréciation présente une modulation de la baisse des taux : 4 p. 100 en moins pour les taux allant de 10 à 45 p. 100 - faibles et moyens revenus ; 2 p. 100 seulement de réduction pour les taux de 50 à 58 p. 100 - salaires plus élevés. Le résultat est une diminution du taux marginal maximal de 58 p. 100 à 56,8 p. 100. Nous nous retrouvons ainsi au niveau de la République fédérale d'Allemagne, dont le taux marginal est de 56 p. 100.

Pour mesurer le chemin parcouru, je rappellerai qu'en 1983, compte tenu des multiples majorations, le taux marginal atteignait 71 p. 100.

M. Paul Malassagne. Hélas !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. L'effort est considérable.

Dans ce domaine, le Gouvernement - c'est évident - a pris les bonnes décisions pour restaurer les conditions du dynamisme de l'économie en supprimant le caractère confiscatoire de l'impôt sur le revenu, qui ne correspondait pas à notre système économique.

Grâce à ces mesures bénéfiques, la décreue fiscale est désormais bien amorcée. Les chiffres l'attestent : les impôts d'Etat représentaient 18,1 p. 100 du produit intérieur brut en 1982, 17,5 p. 100 en 1984, 17,2 p. 100 en 1987 ; ils en représenteront 16,9 p. 100 en 1988.

Ces chiffres sont incontestables et suffisamment parlants pour que je n'éprouve pas le besoin de développer davantage.

En réalité, nous retrouvons aujourd'hui le niveau atteint en 1977. Compte tenu du coût de la protection sociale, qui pèse encore trop sur nos prélèvements obligatoires, cette politique fiscale était indispensable à notre économie.

Mais les comparaisons internationales montrent que nos prélèvements sont encore lourds et que l'action engagée devra être poursuivie avec détermination, sans méconnaître, bien sûr, la nécessaire solidarité nationale.

Parallèlement, le Gouvernement continue, en 1988, l'assainissement des finances de l'Etat en réduisant le déficit budgétaire.

Notre situation, en 1986, est trop connue pour que je la reprenne en détail ; d'ailleurs, voilà un instant, M. le rapporteur général a rappelé quelques chiffres particulièrement intéressants.

Dès le changement de gouvernement, la tendance a été inversée, et le déficit d'exécution de 1986 a été inférieur aux prévisions grâce à l'énergie des mesures que vous avez prises dès votre accession aux responsabilités qui sont les vôtres, monsieur le ministre d'Etat. Il en allait fort différemment précédemment. Les lois de finances de 1987 et de 1988 s'inspirent des mêmes principes.

De ce fait, le déficit s'est trouvé réduit de 38 milliards de francs en deux ans et n'atteint plus que 2,1 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui place notre pays au niveau de nos principaux partenaires européens ; ce rétablissement a d'ailleurs été salué par des instances aussi objectives que le fonds monétaire international.

M. Raymond Courrière. Et la bourse !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Faut-il pour autant se satisfaire de la situation actuelle ? Hélas non !

Mme Hélène Luc. Vous auriez du mal !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. La dette accumulée est considérable. Elle pèse sur le budget de l'Etat, qui consacre 100 milliards de francs au

paiement des intérêts, soit le produit de la taxe intérieure des produits pétroliers ou trois fois le budget de l'agriculture. Voilà l'endettement de la France !

Le succès de la politique de privatisation a permis d'ores et déjà un désendettement sensible de l'Etat : 73 milliards de francs seront consacrés au désendettement de l'Etat, générant à terme une économie budgétaire de 7 milliards de francs. C'est, à l'évidence, une mesure de saine orthodoxie financière que je veux, pour ma part, saluer avec force, au moment où tant de critiques s'élèvent çà et là.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. En affectant des recettes temporaires supplémentaires à l'effacement accéléré de notre dette, on prépare un assainissement durable de nos finances publiques.

Je considère, en effet, que cet allègement, contrairement à ce que certains peuvent dire, est la priorité des priorités. Nous ne pouvons pas accepter, pendant encore deux ou trois ans, de stériliser 100 milliards de francs de crédits budgétaires. Il m'apparaît qu'ils seront bien nécessaires pour nous fournir, demain, une marge de manœuvre en vue de l'harmonisation des fiscalités à l'horizon de 1992.

M. Raymond Courrière. Et l'emprunt Giscard ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le ministre d'Etat, j'applaudis à vos premières réalisations et je vous exhorte à accélérer cette politique.

J'aborderai maintenant les actions qui ont permis ces allègements, c'est-à-dire une bonne maîtrise des dépenses publiques. Pour la deuxième année consécutive, elles augmentent moins vite que les prix. C'est une inversion de tendance complète dans l'histoire de nos finances publiques. Une des raisons principales réside dans la réduction des effectifs des administrations : 35 000 emplois de 1986 à 1988, soit une économie annuelle de 3 milliards de francs.

Mme Hélène Luc. C'est cela qui est positif ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Par ailleurs, le souci de libérer les initiatives conduit à alléger certaines interventions économiques de l'Etat, dont la finalité, avec le temps, n'apparaissait plus comme évidente. Ces interventions confortaient une démarche d'assistanat.

Je dois reconnaître pourtant que, dans cet ensemble, l'essentiel est sauvegardé et même renforcé. Je citerai, par exemple, les budgets de la défense, de l'emploi ou de la recherche. Tous ces éléments de la politique budgétaire du Gouvernement sont une parfaite mise en œuvre des engagements pris devant les Français en 1986. Oui, les engagements sont tenus !

Le budget de 1988 vise aussi à préparer l'avenir. Incontestablement, certaines priorités en matière de dépenses - éducation, recherche, formation professionnelle - concourent à cet objectif.

Toutefois, je souhaiterais m'arrêter quelques instants sur deux points qui me paraissent tout spécialement révélateurs de cette volonté du Gouvernement.

Il s'agit, tout d'abord, de notre préparation à l'horizon 1992, à ce marché unique que nous avons souhaité et voté. Le grand débat qui a été provoqué, au mois de juin dernier, ici même, avec votre concours actif, monsieur le ministre d'Etat, a montré combien le chemin était ardu et long.

L'harmonisation des fiscalités en Europe est une des conditions primordiales de réalisation du grand marché européen. La structure de nos impôts, marquée par la faible part relative de l'impôt sur le revenu, rend plus considérable encore le chemin à parcourir. C'est une raison suffisante pour commencer très vite.

Le Gouvernement a compris cette urgence : depuis dix-huit mois, les anomalies les plus manifestes de notre système fiscal ont été éliminées : suppression de la taxe sur les frais généraux ; abaissement du taux de l'impôt sur le revenu ; réduction du prélèvement sur les sociétés. Je sais bien qu'il reste encore à faire, notamment en ce qui concerne la taxation du fioul lourd, dont nous reparlerons.

Le Gouvernement a lancé un mouvement qui doit être poursuivi ; il l'est dans le budget pour 1988, dans lequel 8 milliards de francs sont consacrés à l'abaissement des taux majorés de T.V.A. sur quelques produits.

Mais nul doute que, lors des quatre prochains budgets, il sera nécessaire d'amplifier cette politique pour éviter le maintien de frontières fiscales.

La seconde orientation décisive pour l'avenir concerne un sujet qui a parfois fait l'objet de controverses : je veux parler d'une sorte de programmation à moyen terme des finances de l'Etat. Mon expérience de secrétaire d'Etat aux côtés de mon collègue et ami, M. Jean-Pierre Fourcade, alors ministre des finances, m'a montré qu'il était éminemment souhaitable d'avoir une vue prospective des recettes et des dépenses. Une politique budgétaire ne doit pas se construire par à-coups et réclame la durée. Les décisions des entreprises nécessitent un horizon fiscal stable. Cette préoccupation doit se concilier - c'est vrai - avec le contrôle annuel du Parlement ; d'où - reconnaissons-le - une difficulté d'ordre juridique pour mettre en forme une idée que je crois saine. Quoi qu'il en soit, je salue votre initiative, monsieur le ministre d'Etat, de présenter en exergue au projet de budget de 1988 les objectifs souhaitables à échéance de trois ans.

Quels sont-ils ces objectifs, qui représentent en quelque sorte votre code de marche pour demain ?

D'ici à 1991, dites-vous, réduction de 45 milliards de francs - soit 15 milliards de francs par an - du déficit budgétaire, pour le ramener à 70 milliards de francs, soit 1,1 p. 100 seulement du produit intérieur brut.

Vous prévoyez également une réduction égale des impôts, soit 45 milliards de francs qui seront consacrés : pour 10 milliards de francs à la modernisation de l'impôt sur le revenu ; pour 10 milliards de francs à l'allègement des prélèvements sur les entreprises ; enfin, pour 25 milliards de francs à l'harmonisation de la fiscalité indirecte en vue de l'horizon 1992.

Les 90 milliards de francs nécessaires demandent donc un effort d'économies budgétaires de 30 milliards de francs par an. L'entreprise est ambitieuse. Elle nécessite de l'effort, de la détermination. Elle suppose aussi que l'environnement économique favorise l'exécution du budget. A cet égard, j'observe une étroite complémentarité entre votre politique budgétaire et la politique économique.

En effet, le budget de 1988 s'inscrit dans une économie en voie d'assainissement, et tous les gens de bon sens le reconnaissent.

Les succès de la politique de libéralisation sont reconnus aujourd'hui par tous les observateurs internationaux, qu'il s'agisse du F.M.I., déjà nommé, ou de l'O.C.D.E. Gardons-nous donc, mes chers collègues, de sombrer dans une sorte de sinistrose nationale. La France a des atouts. Ne les négligeons pas. D'ores et déjà, la politique engagée il y a dix-huit mois a apporté ses premiers effets positifs...

Mme Hélène Luc. Pas aujourd'hui !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. ... permettant une libération progressive des éléments les plus dynamiques de l'économie française.

J'en prendrai rapidement plusieurs exemples. Grâce à une politique active de remboursement, favorisée par la bonne tenue du franc, le Gouvernement a pratiquement achevé l'élimination de la dette extérieure de l'Etat : 43 milliards de francs en mars 1986, 4 milliards de francs seulement en juillet 1987. Ce fait est trop fréquemment passé sous silence ; il est pourtant révélateur d'une saine politique que nous encourageons, monsieur le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

S'agissant de l'évolution des prix, en raison de l'environnement international, la réalisation sera sensiblement supérieure à la prévision : 3,3 p. 100 contre les 2 p. 100 prévus dans le projet de loi de finances initial.

Malgré la libération des prix, nécessaire dans une économie moderne, l'évolution a été bien contrôlée. D'ailleurs, passé le premier choc, depuis mai, nous retrouvons un rythme mensuel de 0,2 p. 100 - même de 0,1 p. 100 en septembre - soit environ 2,5 p. 100 en rythme annuel. La baisse du différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne, au cours des derniers mois, constitue un autre point significatif : il a été ramené de 3,9 points en février 1987 à 2,2 points en octobre. Peut-être est-ce cela qui a conduit nos partenaires à augmenter dans un premier temps leur taux d'intérêt ? S'agissant de notre premier partenaire commercial, le fait est d'importance.

La production industrielle se redresse. En mars 1986, nous avions tout juste retrouvé le niveau de 1980 : base 100. Elle est passée à 105 en juin dernier et le rétablissement se confirme depuis ; l'indice de notre production se rapproche sensiblement de celui de la République fédérale d'Allemagne.

Enfin, l'amélioration des comptes des entreprises se poursuit. Grâce à la reconstitution de leurs marges, elles échappent peu à peu à l'économie d'endettement. Pour la première fois, en 1986, le taux de marge et le taux d'auto-financement - 84,7 p. 100 - ont retrouvé des niveaux comparables, quelquefois même supérieurs à ceux qui prévalaient avant le premier choc pétrolier.

Cette amélioration, souhaitable, doit faciliter le financement des investissements sur ressources propres ; les entreprises pourront réduire leur recours au marché financier où les taux, il faut le dire, sont encore trop élevés, et malheureusement, largement dissuasifs, compte tenu de la rentabilité moyenne du capital investi dans la production, malgré l'amélioration de celle-ci.

Bien sûr, à côté de ces éléments positifs, je déplore que la décreue du chômage ne soit pas plus rapide. Bien sûr, je souhaiterais une croissance plus forte. Qui d'ailleurs pourrait ne pas la souhaiter ?

Dans la conjoncture difficile que nous traversons depuis quelques semaines - personne ne peut affirmer l'avoir prévue -, sauf, me semble-t-il, un célèbre romancier, M. Paul Loup-Sulitzer, qui déclarait, après l'événement, bien entendu, avoir pris les précautions nécessaires ; personne donc n'a annoncé ce bouleversement boursier... (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

Mme Hélène Luc. C'est le résultat de votre politique !

M. Raymond Courrière. C'est bien triste !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Personne aujourd'hui ne peut prétendre nous dire dans quelle direction et comment l'événement va évoluer.

M. Roger Romani. Personne !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh bien, dans une telle conjoncture, le Gouvernement s'est attaché à maintenir malgré tout les éléments essentiels d'une politique qui a notre appui : le relèvement des taux d'intérêt a permis de maintenir le franc au sein des limites autorisées par le système monétaire européen. L'étroite coordination avec les autorités allemandes, confirmée récemment à Karlsruhe, a facilité cet accord. Face à la tourmente monétaire et boursière, la concertation des grands pays dont vous avez pris l'initiative, monsieur le ministre d'Etat, est plus nécessaire que jamais. La France souhaite son renforcement. Elle en a fait la démonstration avec la conférence du Louvre.

Depuis dix-huit mois, un travail considérable de redressement a été entrepris ; les bases d'une économie assainie sont désormais en place. Les premiers succès sont perceptibles. Il ne faut pas nous démobiliser dans une passe difficile. Au contraire !

Un sénateur du R.P.R. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. A nous de continuer l'effort pour que la politique que nous avons souhaitée et soutenue porte tous ses fruits.

Un élément me paraît rassembler, à lui tout seul, ces interrogations et ces espoirs : le commerce extérieur, qui constitue une préoccupation majeure.

La compétitivité de l'entreprise France est incertaine et résiste mal aux chocs de nos concurrents extérieurs. Après le petit équilibre atteint en 1986, le déficit se creuse pour 1987 : déjà 26 milliards de francs de déficit en septembre. Mais, surtout, j'observe la chute de nos ventes de biens industriels. C'est pourtant là que l'on reconnaît une nation moderne, inventive, dynamique, productive de valeur ajoutée. La France ne peut se contenter de vendre à l'extérieur des produits bruts, alors que tant de capacités productives, de transformations existent chez nous, sans être encore utilisées à plein.

Pour nombre d'observateurs, la baisse de notre compétitivité a un lien étroit avec l'insuffisance de l'investissement.

Dans ce domaine, je reconnais la nette amélioration qui se dessine : l'investissement dans le secteur concurrentiel devrait croître de 10 p. 100 sur les deux années 1986-1987, soit

davantage que dans la période de huit ans qui a précédé. Bien plus, selon l'O.C.D.E., l'investissement productif de l'ensemble des entreprises devrait augmenter de 16 p. 100 sur les trois années 1986, 1987 et 1988.

Mme Hélène Luc. Elles placent leur argent à l'étranger !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Tout cela est bon pour l'économie française. Mais sera-ce suffisant, madame Luc, pour combler notre retard ?

J'ai lu, dans le rapport à l'Assemblée nationale de notre collègue et ami Robert-André Vivien, des chiffres éloquentes sur notre retard en matière d'investissement. Sur la base 100 en 1980, l'investissement productif en volume était, en 1985 : de 138,8 au Japon ; de 121,7 aux Etats-Unis ; de 102,7 en République fédérale d'Allemagne ; de 93,4 en France. Vous êtes passée par là, madame Luc, avec vos collègues ! (*Rires et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Mme Hélène Luc. C'est précisément ce que nous avons dénoncé à l'époque et c'est pour cela que nous sommes partis du Gouvernement !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ces chiffres permettent de mesurer une grande partie des causes de nos difficultés actuelles dans le commerce mondial.

La politique que vous menez, monsieur le ministre d'Etat, allège les charges des entreprises : elles retrouvent des moyens nouveaux. Peut-être faut-il les aider encore : un rapport récent du Conseil économique et social suggérerait de rompre la rigidité de la réglementation des durées d'amortissement. Une commission étudie ce sujet à votre demande. Vous devez prendre rapidement des décisions dans un domaine qui peut très largement aider les entreprises, et en particulier les plus modernes, où les équipements se périment rapidement.

Nous devons également nous interroger sur les faiblesses permanentes de notre appareil commercial. Il ne suffit pas de produire, il faut vendre ! Contrairement à certaines idées reçues, nos coûts de production ne sont pas notre faiblesse. Je prends une étude de la Dresdner Bank du 15 octobre dernier d'où il ressort que, dans les industries de transformation, le coût horaire de la main-d'œuvre s'élevait à 25,1 deutsche Mark aux Etats-Unis ; 24,8 au Japon ; 32,7 en Allemagne et 22,4 en France. Voilà les chiffres !

M. Raymond Courrière. Et alors ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous avez engagé une politique nouvelle. Le Gouvernement tient le cap qu'il s'était fixé avec sa majorité, l'an passé. Dans la conjoncture internationale, troublée et incertaine que nous connaissons depuis quelques semaines, il est impératif d'avoir une politique déterminée, parfaitement ferme dans ses objectifs. Les premiers résultats doivent être - peuvent être - consolidés.

Les aspects positifs de votre budget pour 1988 sont incontestables. Le débat que nous allons ouvrir avec vous devrait permettre d'apporter quelques améliorations supplémentaires. Nous comptons sur votre compréhension et sur votre coopération, monsieur le ministre d'Etat, pour accepter certaines de nos propositions qui vont dans le sens de l'allègement fiscal que vous poursuivez.

Je voudrais également vous rendre attentif à un problème qui préoccupe les élus locaux. Nous en avons longuement débattu l'an dernier. M. le rapporteur général vient de le rappeler. Le Gouvernement a, en partie, entendu notre appel. Mais tout n'est pas réglé en ce qui concerne le supplément de cotisations que les collectivités locales doivent verser à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Mme Hélène Luc. Vous commencez à avoir peur !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Depuis quelques années, les communes poursuivent, contrairement à ce qui est dit et écrit, une politique de grande rigueur dans leur gestion afin de limiter l'augmentation des impôts. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*) Les cotisations de la C.N.R.A.C.L. nous ont contraints d'augmenter en moyenne l'imposition de 2,1 à 2,3 p. 100.

Mme Hélène Luc. A qui la faute ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. A vous ! (*Protestations sur les travées communistes.*)

Mme Hélène Luc. C'est un comble ! Vous ne manquez pas de souffle !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Plus le mensonge est gros, plus il passe !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Le relèvement prévu, en 1988, pour les cotisations de retraite risque de se traduire par une hausse obligée des impôts de quelque 3 p. 100.

On dit que la situation financière de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ne nécessite peut-être pas un apport d'argent aussi important que prévu. On m'a rapporté que l'emprunt de un milliard souscrit auprès de la C.A.E.C.L. ne serait pas utilisé. Peut-être, avec cet argent, pourriez-vous alléger cette année la sur-imposition des collectivités locales. A l'avance, je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Lucien Neuwirth. Bonne idée !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Nous devons en tenir compte. Je demande au Gouvernement de se montrer réceptif à une proposition de moindre hausse des cotisations à la C.N.R.A.C.L. qui répond, j'en suis sûr, au vœu du Sénat tout entier.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, par-delà les soubresauts du moment - que vous affrontez avec courage - la France doit se préparer au grand choc d'une concurrence élargie, très dure, en 1992. Les quelques éléments de réflexion que je vous ai présentés montrent que tout ne sera pas facile - oh non ! - que la France doit chercher d'abord en elle-même et par elle-même, au-delà des divisions parfois artificielles à court terme, les ressorts profonds de son développement. Il faut faire revivre cet esprit de résistance.

Nous savons tous que notre pays n'est pas une nation à économie dominante, mais constitue une moyenne puissance qui a un rôle important à jouer dans le monde. Comme nous l'a enseigné le général de Gaulle, cette mission dans le concert international ne peut être fermement assurée qu'à partir d'une économie et une monnaie fortes. Cette leçon vaut toujours aujourd'hui.

Monsieur le ministre d'Etat, le budget que vous nous présentez n'est pas un budget défensif, arc-bouté sur le court terme, comme certains le prétendent. C'est un budget qui crée des bases solides pour l'avenir. C'est un budget pour faire gagner la France, et nous vous soutiendrons. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Raymond Courrière. C'est un budget à faire perdre les élections !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Mesdames et messieurs les sénateurs, le projet de loi de finances pour 1988 que j'ai l'honneur de vous présenter et qui a été adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale le 14 novembre, est désormais bien connu dans son architecture générale.

M. le rapporteur général de votre commission des finances n'a pas manqué de mettre en évidence, de manière à la fois claire et complète, les différents aspects de ce budget, et je l'en remercie. Quant au président de votre commission, il a bien voulu rappeler - ce dont je le remercie également - que ce budget tenait les engagements pris et préparait l'avenir. C'est l'occasion pour moi de souligner la qualité des travaux réalisés, en liaison avec l'administration des finances, par les commissions du Sénat et tout particulièrement par la commission des finances, sous l'autorité de son président.

Quel est l'équilibre général du projet de loi de finances qui vous est soumis ?

Les dépenses, tout d'abord : elles s'élèvent à 1 084 milliards de francs. A structure constante, la progression des dépenses budgétaires par rapport à 1987 est de 1,9 p. 100.

Les recettes, ensuite : elles atteignent 969,1 milliards de francs. A structure constante et avant allègements fiscaux, la progression des recettes est de 5 p. 100 par rapport à la prévision initiale et de 3 p. 100 par rapport à la prévision révisée de 1987.

Le déficit, enfin ; il est de 114,9 milliards de francs, à comparer aux 129,2 milliards de francs de 1987, soit une diminution de 11 p. 100 d'une année sur l'autre. Le déficit représente 2,1 p. 100 du P.I.B. au lieu de 2,5 p. 100 en 1987 et de 3,3 p. 100 en 1985.

Plutôt que de revenir dans le détail sur chacun des points de ce budget, je m'efforcerai de répondre à certaines questions qui - je le crois - peuvent intéresser votre Haute Assemblée et, notamment, certaines questions d'actualité.

Première question : que penser de notre politique économique dans la situation actuelle ?

Lorsque j'avais présenté le projet de budget de 1988, le 13 octobre dernier, devant l'Assemblée nationale, j'avais rappelé les orientations de notre politique économique et financière : libération de l'économie, redressement financier, approfondissement de la démocratie économique.

J'avais également dit que ces orientations - qui ont commencé à porter leurs premiers fruits - étaient d'autant plus justifiées que la conjoncture internationale s'était révélée moins favorable que l'on pouvait le prévoir, que la croissance de l'économie mondiale demeurait faible et que ses principaux déséquilibres ne se résorbaient que lentement.

M. Raymond Courrière. C'est la faute aux autres !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. J'avais conclu à la nécessité de renforcer encore la coopération internationale et de promouvoir entre les grands pays une meilleure coordination des politiques économiques.

Ces réflexions ne peuvent qu'être confirmées par les événements boursiers et monétaires qui se sont produits au cours de ces dernières semaines.

Il est encore trop tôt - je tiens à le souligner - pour avoir le recul nécessaire permettant d'appréhender l'ensemble de ces événements, dont le déroulement n'est peut-être pas encore arrivé à son terme, et d'apprécier exactement les conséquences qu'ils auront sur l'économie mondiale et, donc, sur notre économie. Je vais néanmoins m'efforcer de répondre aux quelques questions que l'on est en droit de se poser : quelles sont les causes de cette crise et quel diagnostic porter sur elle ? Quels en seront les effets ? Comment y faire face ?

Voyons le diagnostic, tout d'abord : il y a une crise financière internationale. La baisse brutale des actions, qui a trouvé son origine à Wall Street, a rejailli sur le dollar et provoqué des perturbations sur les marchés des changes. En revanche, les marchés des obligations s'améliorent après une période de hausse excessive des taux d'intérêt.

Les causes de cette crise sont à la fois profondes et conjoncturelles.

Les causes de fond, chacun les connaît : c'est l'accumulation, depuis plusieurs années, de déficits et d'excédents commerciaux considérables par les principaux pays industrialisés ; c'est la divergence observée entre l'évolution du marché des actions et celle du marché des obligations ; c'est, enfin, l'intégration et la mondialisation des marchés de l'argent qui ont entraîné une diffusion quasi instantanée des tensions apparues sur le marché américain.

Quant aux causes immédiates, chacun les connaît aussi : c'est le désaccord qui a surgi sur la politique des taux d'intérêt entre les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne ; c'est l'incertitude qui en est résultée dans les opinions sur la poursuite de la mise en œuvre effective des accords du Louvre.

Que se passe-t-il sur les bourses aujourd'hui ?

Toutes les places sont préoccupées par le risque de détérioration de la situation économique mondiale qui naît du prolongement de l'incertitude sur les décisions de politique économique qui doivent être prises aux Etats-Unis et sur leurs effets sur la croissance et la résorption des déséquilibres.

Les places européennes sont inquiètes des effets de la baisse du dollar sur la croissance en Europe ; elles ont plus baissé que la bourse américaine, parce que l'Europe est la première des régions du monde concernée par une baisse du dollar.

Cela est illustré par les réactions de la Bourse de Francfort, qui a connu une correction brutale à la baisse plus accentuée que celle des autres places européennes, dont la nôtre, en raison de l'importance des exportations allemandes dans l'activité et les résultats des entreprises.

Quels sont les effets de cette crise ?

Il est beaucoup plus difficile de répondre à cette question. Il est incontestable que cette crise financière, surtout si elle se prolongeait, pourrait avoir des effets négatifs sur l'économie, à l'étranger comme en France. Il est incontestable également qu'il est prématuré de les chiffrer et de les quantifier avec précision.

Essayons tout de même d'y voir un peu plus clair.

La baisse de la Bourse se traduit par une diminution de la richesse des ménages, qui peut inciter ceux-ci à accroître leur effort d'épargne et donc à modérer leur consommation.

Si un tel effet se produit aux Etats-Unis, il n'aura pas que des inconvénients : en modérant plus qu'ailleurs une consommation plus dynamique qu'ailleurs, il pourrait favoriser le redressement des comptes extérieurs américains, qui est une nécessité. Les anticipations inflationnistes qui se manifestent aux Etats-Unis en seraient également apaisées.

J'ajoute que, en France comme à l'étranger, les taux d'intérêt à long terme ont amorcé une baisse depuis trois semaines, notamment du fait d'une modification des choix de placement en faveur des obligations, ce qui est la conséquence directe de la baisse de la Bourse. Cette baisse des taux d'intérêt à long terme peut compenser partiellement les effets patrimoniaux de la chute des actions et donc limiter les effets négatifs de celle-ci sur l'activité.

L'investissement des entreprises peut lui aussi être affecté, partout dans le monde, par la perspective d'une croissance éventuellement moindre des débouchés des entreprises et de la consommation.

A l'inverse toutefois, la baisse des taux d'intérêt joue dans un sens favorable à l'investissement : la plupart des experts considéraient, en effet, que le haut niveau des taux d'intérêt réel constituait un frein à la croissance mondiale, et au premier chef à celle de l'investissement.

Ce qui est préoccupant, ce n'est pas tant la crise boursière que les conséquences que l'on pourrait être tenté d'en tirer.

Mme Hélène Luc. C'est votre politique !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Ne recommençons pas les erreurs du passé.

L'une d'entre elles a été évitée, celle qui aurait consisté à aggraver les effets de la crise boursière par une politique monétaire restrictive, comme ce fut le cas dans les années trente. L'autre erreur - ce fut aussi le cas dans les années trente - plus grave encore, serait celle de la fermeture des frontières, du protectionnisme économique et financier. Nous avons vu, voilà maintenant une cinquantaine d'années, les effets économiques, sociaux et politiques que ce renfermement national - le chacun-pour-soi - pouvait avoir. Voilà pour les effets de la baisse de la Bourse.

Par ailleurs, une baisse supplémentaire et une instabilité durable du dollar ne manqueraient pas d'avoir des conséquences négatives sur l'économie mondiale, notamment sur l'activité mondiale.

En suscitant, dans l'immédiat, une détérioration supplémentaire de la balance commerciale américaine et en renforçant l'instabilité des taux de change, la baisse du dollar accroîtrait l'incertitude et accentuerait l'attentisme, en particulier pour ce qui concerne le comportement d'investissement des entreprises.

De plus, en faisant subir un nouveau choc à la compétitivité des entreprises européennes, après une pause de plusieurs mois qui leur a été incontestablement bénéfique, la baisse du dollar affecterait la croissance en Europe ; c'est exactement l'inverse qui est nécessaire. La vie économique ne s'accommode, en effet, ni de déséquilibres durables ni d'incertitudes trop grandes et trop prolongées. C'est aux uns comme aux autres qu'il convient de s'attaquer avec détermination.

Que faut-il faire face à cette situation ?

Tout d'abord, à l'échelle internationale, il est impératif d'agir.

Les perturbations sont internationales et c'est à ce niveau-là qu'il faut les traiter. La France a appelé très tôt à la coopération internationale et a pris des initiatives. Il est urgent

de réaliser les conditions d'une réunion des pays signataires des accords du Louvre. La France est prête - cela va de soi - à participer à une action internationale concertée. Nous avons proposé un ordre du jour précis et détaillé pour une réunion du groupe des sept et nous travaillons activement à la préparer.

Sans attendre cette réunion, dont toutes les conditions ne sont pas rassemblées, nous avons voulu renforcer l'Europe, affectée par la baisse conjuguée des bourses et du dollar. Avec la République fédérale d'Allemagne, nous avons réalisé, le 5 novembre, un accord qui n'a pas de précédent et qui a montré notre détermination commune de préserver une zone de stabilité monétaire en Europe. Nous y avons - si je puis dire - apporté notre écot en relevant nos taux d'intérêt tandis que les Allemands abaissaient les leurs.

Nous avons ainsi fait, dans de bonnes conditions, ce qu'il fallait pour préserver le franc et la stabilité du système monétaire européen. C'est ce qui permet de préserver le mieux la France. Avec la création du comité économique et financier, décidée à Karlsruhe, la France et la République fédérale d'Allemagne continuent de jouer un rôle moteur dans le renforcement de la cohésion économique et monétaire de l'Europe.

Mais c'est aussi d'une plus grande cohérence des politiques économiques et financières des grands pays, dont les accords du Louvre ont montré le chemin, que le monde a besoin. C'est cela que les marchés nous demandent et non l'inverse. En effet, l'anarchie produite par des dévaluations auxquelles on se résignerait conduirait, je le répète, à la tentation du protectionnisme économique et financier qui ne serait qu'un retour en arrière et qui n'apporterait aucune solution aux difficultés que nous traversons.

Quant à notre politique interne, nous n'avons pas de raison de modifier les grandes orientations qui l'inspirent. Il n'y a pas de raison de modifier les orientations fondamentales de notre politique de libération de l'économie, de réduction du déficit budgétaire et de réduction des impôts. Nous avons à la fois assoupli et renforcé l'économie française, ce qui lui permet simultanément de mieux s'adapter à un environnement plus incertain et plus mouvant que jamais et d'être plus forte pour faire face aux difficultés.

Serions-nous, en effet, mieux armés pour affronter la crise si le déficit budgétaire était plus élevé, si les charges fiscales étaient plus lourdes, si l'endettement était plus important, si les entreprises n'avaient pas recouvré leur taux de marge d'il y a quinze ans, si toute l'économie était corsetée dans des réglementations et des législations contraignantes ? Non, mesdames et messieurs les sénateurs, non.

Nous menons une politique que je crois adaptée à la conjoncture et qui a d'ores et déjà commencé à donner des résultats tels qu'ils apparaissent dans un rapport de l'I.N.S.E.E. du mois d'octobre, c'est-à-dire il y a un mois, par conséquent avant que la crise ne se déclenche.

Les exportations ont vivement progressé au troisième trimestre, je l'indique à M. le rapporteur général. Elles croîtraient, selon l'I.N.S.E.E., de 3 p. 100 à 4 p. 100 en volume du début à la fin de l'année. Cela n'est pas encore suffisant. Mais c'est déjà une amélioration substantielle.

L'investissement, lui, augmenterait de 10 p. 100 en volume dans le secteur concurrentiel durant les deux années 1986 et 1987.

En raison de ce dynamisme plus grand de la demande, venant à la fois de l'investissement et de l'exportation, la production augmenterait plus que prévu. La production industrielle a atteint en juin son niveau le plus élevé depuis sept ans et elle s'est maintenue à ce niveau en juillet-août, tandis que le secteur du bâtiment a vu sa production croître deux fois plus en 1987 qu'en 1986. Par voie de conséquence, l'évolution de l'emploi est, elle aussi, un peu plus favorable que prévu avec la stabilisation du nombre d'emplois de l'industrie concurrentielle et, en quelques mois, une baisse de plusieurs dizaines de milliers de chômeurs.

M. Robert Vizet. Surtout avec les T.U.C. !

Mme Hélène Luc. Ça alors ! Vous osez dire cela !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Bien entendu ! Je le dis, comme vous, avec les T.U.C. Nous le disons de la même manière, madame Luc.

Mme Hélène Luc. Avec des « tucistes » qui gagnent 1 500 francs par mois !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Les T.U.C., c'est vous qui les avez créés !

Mme Hélène Luc. Non, ce n'est pas nous !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Le ralentissement de la hausse des prix se poursuit : depuis le mois de mai, la hausse mensuelle des prix à la consommation n'a jamais été supérieure à 0,2 p. 100. L'inflation est donc actuellement de l'ordre de 2,5 p. 100 en rythme annuel. Je rappelle à ce propos qu'une hausse des prix à la consommation de 2,5 p. 100 est précisément l'hypothèse qu'a retenue le Gouvernement pour la préparation de la loi de finances pour 1988.

De surcroît, notre écart d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne s'est réduit très substantiellement. Il était, au début de l'année, de 3,8 p. 100, il est désormais de 2,2 p. 100 ou 2,3 p. 100. C'est le meilleur résultat enregistré depuis quatorze ans.

Ce sont ces résultats que je me permets de ne pas trouver mauvais, voire de trouver assez bon...

M. Robert Vizet. Et la baisse du pouvoir d'achat, monsieur le ministre !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. ... qui nous donnent une base solide pour permettre de conduire une politique adaptée à la conjoncture.

Parce que nous avons commencé d'assainir en profondeur l'économie française, parce que nous avons engagé le redressement de nos finances publiques, parce que nous menons une politique de libération et de renforcement de la compétitivité des entreprises, nous pouvons, sans modifier ces grandes orientations, conduire une politique pragmatique et qui soit adaptée aux circonstances.

Nous ne pratiquerons, mesdames et messieurs les sénateurs, ni la relance ni l'austérité. Rappelons-nous ce qu'il est advenu à notre pays lorsqu'il a, de façon isolée et à contre-courant, procédé à une relance.

M. Roger Romani. Eh oui !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Notre politique, en particulier les mesures que nous avons prévu de prendre, convient, je le crois, à la conjoncture actuelle.

Il s'agit de la préservation du pouvoir d'achat, sans revenir en quoi que ce soit à l'indexation des salaires. Ainsi, dans le cadre du collectif budgétaire de fin d'année, qui sera prochainement soumis au Parlement, et grâce à la bonne exécution du budget de 1987, deux mesures pourront être financées.

En premier lieu, un relèvement des traitements de la fonction publique portant à 3,5 p. 100 l'évolution moyenne de la masse salariale des agents en place : il est normal que les fonctionnaires puissent bénéficier de l'amélioration de la gestion publique à laquelle ils contribuent, de même que les autres salariés bénéficient de l'amélioration des résultats de l'économie française.

Il s'agit, en second lieu, d'un dispositif substantiel permettant d'assurer sur le budget national la continuité du financement de la politique agricole commune.

En dépit de ces importantes dépenses supplémentaires, l'exécution de la loi de finances pour 1987 sera, je peux l'affirmer aujourd'hui, conforme à la prévision pour la deuxième année de suite. C'est pour la deuxième fois un fait nouveau par rapport à la pratique antérieure.

Je rappelle, par ailleurs, que la réduction de l'impôt sur le revenu en 1988 se fera sentir dès les acomptes provisionnels.

Mais notre politique consiste aussi à renforcer la compétitivité des entreprises. Nous n'augmenterons pas leurs charges, quoi qu'il arrive, car ce serait reconstituer la spirale de l'alourdissement des charges, des difficultés de production, de vente et, donc, de l'aggravation du chômage.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Je fais étudier un certain nombre de mesures qui, sans modifier l'équilibre du budget pour 1988, permettraient aux entreprises d'être mieux armées pour relever deux défis majeurs, soulignés, d'ailleurs, tant par M. le rapporteur général que par M. le président de la commission des finances, je veux parler de l'investissement et de l'exportation.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, et **M. Christian Poncelet**, président de la commission des finances. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. S'agissant, tout d'abord, de l'investissement, la remise, qui n'a pas encore eu lieu, du rapport demandé à la commission Mentré sur les durées d'amortissement sera l'occasion d'une rénovation de la technique fiscale en matière d'investissement.

En ce qui concerne, ensuite, l'exportation et les investissements à l'étranger, je compte proposer prochainement une réforme d'ensemble de la fiscalité des implantations à l'étranger, plus moderne et plus neutre (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique*), à l'instar de ce que nous avons fait en matière de fiscalité de groupe.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, ce que je voulais vous dire sur l'ensemble de la politique économique que nous conduisons.

J'en viens maintenant à la deuxième grande question : que penser de notre politique budgétaire et, tout d'abord, comment la caractériser ?

Première caractéristique de notre politique budgétaire : c'est une politique qui allie la réduction du déficit et des impôts.

J'aurai l'occasion, en parlant de notre politique fiscale, de revenir sur les allègements fiscaux réalisés en deux ans. Leur montant atteint 69 milliards de francs.

La nécessité de réduire le déficit budgétaire n'échappe à personne. La situation internationale actuelle est là pour démontrer que l'on ne peut durablement s'affranchir des contraintes d'une gestion budgétaire responsable, et ce qui est vrai des grands pays l'est plus encore de ceux qui n'en font pas partie.

Quelle situation avons-nous trouvée au début de 1986 ? Je la rappelle en quelques mots : le déficit était passé de 30 milliards de francs à 153 milliards de francs en cinq ans ; les prévisions de déficit des lois initiales étaient sans cesse dépassées en exécution puisque le budget pour 1985, par exemple, prévu avec un déficit de 140 milliards de francs, avait été exécuté avec un déficit de 153 milliards de francs.

M. Roger Romani. Eh oui !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. L'encours de la dette avait triplé, passant de 418 milliards de francs à près de 1 200 milliards de francs à la fin de 1986.

M. Roger Romani. On a ruiné la France !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Le taux de croissance de la dette publique en France a été le plus rapide parmi les cinq grands pays industrialisés au cours de cette période. Quant aux charges de la dette, elles étaient multipliées par quatre et elles absorbent désormais la moitié du produit de l'impôt sur le revenu.

M. Marc Lauriol. On peut les remercier !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Qu'avons-nous fait face à cette situation ?

Le déficit a été réduit de 25 p. 100 en trois ans. Il tendait vers 159 milliards de francs en 1986, il sera de 115 milliards de francs en 1988. Hors charge de la dette, représentant une centaine de milliards de francs, le déficit n'est plus que de 17 milliards de francs.

L'exécution budgétaire est maîtrisée. Le déficit pour 1986 prévu dans le collectif que vous avez voté dès l'entrée en fonction du nouveau gouvernement était de 144 milliards de francs, la loi de finances a été exécutée avec un déficit de 141 milliards de francs.

C'est la première fois, depuis 1980, que l'exécution est inférieure à la prévision. La même maîtrise devrait être constatée cette année dans le projet de collectif qui sera examiné après demain en conseil des ministres.

Le désendettement est engagé. La dette extérieure de l'Etat est remboursée aux neuf dixièmes. Elle n'est plus que de 4 milliards de francs, au lieu de 43 milliards de francs en mars 1986. Nous avons utilisé au maximum les possibilités de remboursement anticipé. Les recettes de privatisation ont été prioritairement affectées au désendettement... ou à la moindre croissance de la dette.

M. Robert Vizet. C'est mieux !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. C'est exactement la même chose.

Cette réduction simultanée du déficit et des impôts traduit une maîtrise renforcée des dépenses.

A structure constante, les dépenses de 1988 ne progresseront que de 1,9 p. 100. Cette progression est inférieure à l'évolution prévisionnelle des prix, soit 2,5 p. 100. C'est la deuxième année consécutive qu'une telle régulation de la dépense est constatée. Cela faisait quelque trente ans qu'il n'en avait pas été ainsi.

En deux ans, l'effort de réduction du déficit et des impôts a porté sur 113 milliards de francs, soit l'équivalent de plus de deux points du P.I.B.

L'effort propre au budget de 1988 porte sur quelque 39 milliards de francs : 14 milliards de francs seront affectés à la réduction du déficit et 25 milliards de francs aux allègements fiscaux.

Comment sommes-nous parvenus à ce résultat ? Certains ont tenté, me semble-t-il sans succès, de mettre en doute la réalité de nos efforts. Ces critiques ne résistent pas à l'analyse.

Le bouclage du budget de 1988 résulte non pas de l'artifice, mais tout simplement d'efforts engagés depuis 1986 et dont les effets cumulatifs s'additionnent. Permettez-moi, mesdames et messieurs les sénateurs, de vous donner quelques exemples.

Les effectifs de la fonction publique sont réduits de 13 000 emplois, après 19 000 suppressions en 1987. Je précise qu'il s'agit d'un solde qui tient compte des créations d'emploi dans des secteurs prioritaires comme l'enseignement. Les concours aux entreprises publiques diminuent, à structure constante, de 6,7 p. 100 et, cette année, nous aurons, je le crois, rétabli l'équilibre financier de toutes les grandes entreprises publiques. Les aides directes à l'industrie diminuent de plus de 5 p. 100. Les bonifications d'intérêt, elles, diminuent de 10 milliards de francs.

Au total, presque la moitié du budget de l'Etat, c'est-à-dire 480 milliards de francs, ne progresse que de 0,4 p. 100. C'est ce qui nous permet de dégager des marges de manœuvre pour financer les actions prioritaires et préparer l'avenir.

Cependant, la modération des dépenses n'en permet pas moins de marquer des priorités. Elles sont au nombre de trois.

Priorité à l'emploi et à la formation professionnelle, tout d'abord : les crédits du budget des affaires sociales et de l'emploi progressent de 11,6 p. 100.

Priorité à la coopération, ensuite : les crédits du ministère de la coopération augmentent de 11,5 p. 100.

Priorité à la recherche, enfin : l'effort budgétaire en faveur de la recherche est en progression de 10,3 p. 100 ; l'amélioration du crédit d'impôt pour la recherche se traduit par une augmentation de 45 p. 100 de cette dépense fiscale.

M. Lucien Neuwirth. Très bien ! C'est nécessaire !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Cependant, les moyens des missions traditionnelles de l'Etat - ces missions autour desquelles nous voudrions voir se concentrer de façon prioritaire l'action de l'Etat - sont augmentés.

Le budget du ministère de l'intérieur progresse de 4,8 p. 100.

Le budget de l'éducation croît de 4,1 p. 100 et celui de l'enseignement supérieur de 5,3 p. 100.

Mme Hélène Luc. Les étudiants n'ont pas l'air contents, pourtant !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Les dépenses d'équipement militaire, conformément à la loi de programmation que vous avez votée, sont en progression de 5,9 p. 100.

Le budget du ministère de la justice connaît une croissance de 10,7 p. 100, qui traduit l'engagement du programme exceptionnel de construction de nouvelles places de prison.

Enfin, un effort important est consenti en faveur des infrastructures routières et autoroutières. Les investissements routiers progressent de 13,8 p. 100 ; 318 kilomètres d'auto-routes seront lancés en 1988, contre 106 kilomètres en 1986.

Le projet de budget pour 1988, mesdames, messieurs les sénateurs, est-il remis en cause par les événements monétaires et boursiers récents ?

M. Jean-Pierre Masseret. Oui !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Je n'épiloguerai pas sur le point de savoir s'il faut ou non changer de politique budgétaire. La réponse me paraît évidente ; je l'ai déjà donnée, mais j'y reviens.

Avoir des finances saines place notre pays dans une meilleure situation pour affronter les difficultés du moment que si les recettes couraient après les dépenses et si les déficits et les dettes s'accumulaient. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

La réduction du rapport du déficit au produit intérieur brut a représenté 1,2 point entre 1985 et 1988.

Encore s'agit-il d'un déficit « passif », puisque l'essentiel en est constitué par les charges de la dette. Hors intérêts de la dette, c'est-à-dire hors poids du passé, qui pèse sur ce budget et qui pèsera sur les budgets futurs de nombreuses années encore, le déficit n'est plus que de 0,3 p. 100 du P.I.B., au lieu de 1,2 p. 100 en 1985.

Faut-il alors remettre en cause les hypothèses économiques sur lesquelles est construit ce projet de budget ?

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Je vous rappelle que ce budget est fondé sur une hypothèse de croissance en volume de 2,2 p. 100 pour le produit intérieur brut et sur une hypothèse de hausse des prix à la consommation de 2,5 p. 100.

Nous n'avons pas, aujourd'hui, de raison majeure de remettre en cause l'hypothèse retenue en matière de prix, et le bon déroulement de l'année 1987 en matière d'inflation me conforte dans cette conviction.

L'on peut s'interroger, en revanche - c'est vrai - sur l'évolution de l'activité internationale en 1988. Mais il n'est pas possible de répondre dès à présent, sur des bases sérieuses, précises et quantifiées, à cette question, pas plus aux Etats-Unis qu'en Europe. Rien ne permet de dire que c'est un scénario pessimiste qui prévaudra et que des décisions prises de manière concertée par les grands pays industrialisés ne permettront pas de préserver un niveau d'activité satisfaisant.

Voyons cependant quelles seraient les conséquences sur le budget de 1988 d'un éventuel - je dis bien « éventuel » - ralentissement de la croissance.

En raison de l'inertie des masses budgétaires, ces conséquences ne se manifesteraient qu'avec retard et concerneraient moins de budget de 1988 que les budgets suivants.

Prenons les recettes les unes après les autres.

En 1988, l'Etat recouvrera l'impôt sur le revenu au titre des revenus de 1987 qui sont largement acquis aujourd'hui. Il en sera de même pour l'impôt sur les sociétés, en raison du mécanisme des acomptes, sous réserve, bien évidemment, de la possibilité de modulation à la baisse ouverte aux entreprises. La fiscalité pétrolière comme les droits d'enregistrement témoignent, eux aussi, d'une grande stabilité.

Seule la T.V.A. pourrait être affectée directement par une réduction de la croissance. Mais il faut avoir en mémoire les ordres de grandeur : 0,1 point de croissance en moins se traduirait par 400 millions de francs de recettes de T.V.A. en moins ; ce chiffre est à comparer à une masse globale de près de 1 000 milliards de francs de recettes.

En outre, je rappelle que l'évaluation des recettes retenue dans le budget qui vous est soumis a été prudente. Par rapport aux prévisions révisées de 1987 et à structure constante, la croissance prévue de ces recettes, avant allègements fiscaux, n'est que de 3 p. 100, alors que l'évolution du P.I.B. marchand en valeur serait de 4,7 p. 100.

En quoi - autre question - le budget de 1988 serait-il affecté par un ralentissement du programme de privatisation ?

Il est vrai que, depuis trois semaines, le programme de privatisation a été ralenti. La situation actuelle des marchés ne permet pas, à l'évidence, de procéder aux opérations envisagées aux dates initialement prévues. Dès que le calme sera revenu...

Mme Hélène Luc. Il n'est qu'apparent, le calme !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. ... et dès que les marchés le permettront, le programme reprendra, avec, si nécessaire, des adaptations et des modulations.

Que se passerait-il si - à mes yeux, c'est une hypothèse d'école - plus aucune recette de privatisation n'était enregistrée d'ici à la fin de 1988 ? Que se passerait-il si nous n'avions pas les 50 milliards de francs de recettes prévues ?

Ce serait regrettable pour le remboursement de la dette publique, car l'Etat se désendetterait moins - et, en la matière, je l'ai dit, il y a fort à faire.

M. Robert Vizet. Vous pourriez faire l'économie du remboursement de l'emprunt Giscard !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Je vous rappelle que l'encours de la dette est actuellement de l'ordre de 1 300 milliards de francs, soit trois fois plus qu'en 1980.

Ce serait également regrettable pour les entreprises publiques, dont le redressement complet serait retardé, puisque l'autre usage des recettes de privatisation est la recapitalisation des entreprises publiques et, par là, leur désendettement.

Mais une telle hypothèse, à supposer qu'elle se vérifie, ne mettrait nullement en cause l'équilibre budgétaire.

Il en irait autrement si, à l'instar d'autres pays engagés dans un programme de privatisation, nous avions confondu, dans la masse des recettes, les recettes normales de l'Etat et les recettes, par nature exceptionnelles, issues des privatisations. Mais nous avons fait le choix de la rigueur et de la prudence et nous n'avons pas cédé aux appels de ceux qui nous recommandaient de financer des dépenses supplémentaires ou de nouveaux allègements fiscaux sur les recettes des privatisations.

Grâce au mécanisme rigoureux adopté par le Parlement au printemps de 1986, les recettes de privatisation n'alimentent pas le budget général et sont exclusivement réservées aux deux usages que je viens de rappeler : le désendettement de l'Etat et la recapitalisation des entreprises publiques, c'est-à-dire aussi leur désendettement.

A défaut d'avoir des conséquences directes, l'interruption du programme de privatisation aurait-elle alors des effets indirects ?

Les charges de la dette ? L'économie prise en compte à ce titre, soit 2,7 milliards de francs, est liée au programme de désendettement de 1987, qui, lui, est réalisé dans sa quasi-intégralité.

Les dotations en capital ayant une contrepartie budgétaire ? Leur montant est de 3,2 milliards de francs, dont 1,4 milliard de francs correspondent à une recette qui pourrait intervenir en tout état de cause.

Les autres dotations en capital annoncées ou envisagées ? Les recettes actuellement disponibles sur le chapitre correspondant du compte d'affectation spéciale, ou qui le seront dans les prochaines semaines, permettent de faire face aux dotations en capital prioritaires. Pour les autres, faute de recettes nouvelles, il conviendrait de prévoir un étalement, voire un décalage des apports en fonds propres de l'Etat. Les dépenses budgétaires n'en seraient pas aggravées pour autant.

J'en viens maintenant à une troisième question : que penser de notre politique fiscale ?

Je rappellerai qu'il ne s'agit pas seulement d'une politique de réduction des impôts, mais aussi d'une politique de simplification, de renforcement des droits des contribuables et de l'efficacité de l'administration fiscale.

La nécessité de réduire les impôts et les prélèvements qui pèsent sur la collectivité n'est contestée par personne. C'est en France, en effet, que les prélèvements obligatoires connaissent le niveau le plus élevé en proportion du P.I.B., parmi les grands pays industrialisés : ce niveau est supérieur de 7 points environ à celui de la République fédérale d'Allemagne et de 16 points à celui du Japon, pour ne prendre que ces deux exemples.

Certes, les prélèvements obligatoires, ce ne sont pas seulement les impôts de l'Etat ; il y a les cotisations sociales, les prélèvements locaux et les prélèvements communautaires.

Mais l'Etat doit montrer l'exemple. En réduisant ses dépenses, en réduisant ses déficits, l'Etat se donne les moyens de réduire ses prélèvements et de faire ainsi profiter l'ensemble des Français de l'amélioration de la gestion publique.

Quelle situation fiscale avons-nous trouvée sur ce point en 1986 ?

Le taux de l'impôt sur les sociétés était trop élevé par rapport aux taux en vigueur chez nos principaux partenaires. Sa réduction avait été, certes, engagée, mais en prévoyant une discrimination fiscale selon que les bénéficiaires étaient ou non distribués, ce qui conduisait à dissuader de constituer des fonds propres.

Des charges fiscales injustifiées avaient été imposées aux entreprises, qu'il s'agisse de la fiscalité du fioul lourd, dont le poids avait été multiplié par sept, ou de la taxation des frais généraux.

L'évolution de la taxe professionnelle était rapide : 8 p. 100 en 1986.

L'impôt sur le revenu était trop fortement progressif pour les bas et les moyens revenus. Quant au taux maximum, après avoir dépassé 70 p. 100 en 1984, il était de 65 p. 100 en 1986, l'un des plus élevés parmi les grands pays industrialisés.

Aucun progrès n'avait été constaté dans la voie de l'harmonisation européenne de la T.V.A. Bien au contraire, la part de la T.V.A. dans les recettes de l'Etat était passée de 43,6 p. 100 en 1981 à 44,6 p. 100 en 1985. Le taux intermédiaire avait été relevé de 17,6 p. 100 à 18,6 p. 100 en 1982. Enfin, le poids, déjà excessif, du taux majoré s'était accru.

Face à cette situation, qu'avons-nous fait ?

Tout d'abord, nous nous sommes employés à renforcer la compétitivité des entreprises. Celles-ci ont bénéficié de 33,5 milliards de francs d'allègements en deux ans.

Nous avons concentré nos efforts sur la réduction du pré-lèvement direct pesant sur les résultats des entreprises. Le taux de l'impôt sur les sociétés a été ramené, en deux étapes, de 50 p. 100 à 42 p. 100. De la même manière, l'impôt sur le revenu des entrepreneurs individuels a été réduit par la baisse générale de l'impôt sur le revenu et surtout le doublement en trois ans du plafond de l'abattement de 20 p. 100 pour les adhérents à des centres de gestion agréés.

Nous avons également engagé la suppression ou la réduction des charges fixes qui grevaient les coûts de production des entreprises. C'est à cette orientation que répondent la suppression de la taxe sur les frais généraux, l'alignement sur la moyenne européenne de la taxe sur le fioul lourd ou la déductibilité de la T.V.A. sur le gazole routier, qui sera progressivement portée à 100 p. 100.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Edouard Ballardur, ministre d'Etat. De même, 7 milliards de francs ont été consacrés en deux ans à la réduction de la taxe professionnelle. J'ajoute, sur ce dernier point, que la charge des entreprises devrait évoluer en 1987 à un rythme inférieur à celui des prix. A ce propos, j'attends avec beaucoup d'intérêt les conclusions du groupe que M. le sénateur Ballayer a bien voulu accepter de présider.

Enfin, la mesure la plus importante à ce titre est l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., qui se traduira, dès le mois prochain, par une réduction moyenne de 15 p. 100 du prix des dépenses de téléphone des entreprises.

M. Robert Vizet. Sauf pour les collectivités locales !

M. Edouard Ballardur, ministre d'Etat. A l'instar des évolutions constatées dans les grands pays industrialisés, le choix a été ainsi fait de concentrer les allègements fiscaux sur des mesures générales et donc de ne pas recourir à une politique d'allègements sectoriels.

Quelque 80 p. 100 des allègements en faveur des entreprises correspondent à ce choix.

En outre, chaque fois que cela était possible, les procédures fiscales ont été simplifiées, ainsi qu'en témoigne la suppression de dispositifs d'agrément, notamment pour les investissements dans les départements d'outre-mer.

Enfin, c'est à ce même souci que répond la réforme du régime de la fiscalité de groupe. Cette réforme, qui permettra l'intégration des résultats en cas de détention à plus de 95 p. 100, dotera notre pays d'une réglementation moderne, analogue à celle de ses principaux concurrents.

Voilà ce que je voulais vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, à propos de la première orientation, à savoir celle qui est relative aux entreprises.

La deuxième orientation vise la modernisation de l'impôt sur le revenu.

En deux ans, les particuliers auront bénéficié de 27 milliards de francs d'allègement.

L'impôt sur le revenu a été réduit de 6 p. 100 au moins pour l'ensemble des contribuables sur deux ans, ce qui permet, éventuellement, monsieur le rapporteur général, de soutenir la consommation.

Deux millions de foyers modestes ont été exonérés de l'impôt et deux autres millions de foyers - modestes aussi - ont bénéficié d'une diminution d'un tiers de leur imposition.

Le taux maximum a été ramené, en deux ans, à 56,8 p. 100.

Un effort tout particulier a été consenti en faveur des bas et des moyens revenus en 1988. Les contribuables, dont le taux marginal d'imposition est inférieur à 50 p. 100, bénéficieront ainsi de 83 p. 100 des allègements fiscaux alors qu'ils acquittent 77 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu. Cette constatation prouve, s'il en était besoin, que la politique du Gouvernement est une politique de justice et de progrès.

Troisième orientation : la préparation de 1992 - sujet que la Haute Assemblée a plus particulièrement examiné au cours de la session de printemps - a été amorcée par la baisse des taux de T.V.A.

Ainsi, 8,5 milliards de francs ont été consacrés à cet objectif en deux ans.

Le poids du taux majoré sera réduit par deux mesures importantes.

Le taux de la T.V.A. sur les automobiles et sur les motos a été réduit à 28 p. 100 et le taux de la T.V.A. sur les disques sera ramené à 18,60 p. 100.

Diverses mesures de réduction de la T.V.A. contribueront à l'harmonisation de notre fiscalité.

Dans le domaine de la santé, l'exonération de la T.V.A. sur les cliniques, qui auront ainsi le même régime que les hôpitaux, vient compléter la baisse à 5,5 p. 100 de la T.V.A. sur les médicaments.

La préparation de l'échéance de 1992 en matière de T.V.A. est ainsi bien engagée. Si l'on tient compte non seulement des mesures de réduction de taux, mais aussi des mesures relatives au champ d'application de la T.V.A., ce sont, au total, quelque 15 milliards de francs d'allègements fiscaux qui sont consacrés à cet objectif d'harmonisation européenne en 1988.

Je sais bien que les tentations sont nombreuses d'aller au-delà. Je sais aussi que la maîtrise des finances publiques interdit d'y céder.

J'en viens maintenant, mesdames, messieurs, à une quatrième question : quelles sont les perspectives d'évolution des finances publiques au-delà de 1988 ?

Ces perspectives sont évidemment tributaires des hypothèses économiques retenues. L'essentiel est moins de prévoir, dans le détail, ce que seront les budgets dans deux ou trois ans, ce qui n'est d'ailleurs pas possible constitutionnellement, que de montrer un chemin, d'en faire apparaître les difficultés, mais aussi les mérites.

Le projet de loi de finances qui vous est soumis contient - ce qui est une innovation - un exposé général des motifs retraçant les perspectives à moyen terme d'évolution des finances publiques.

C'est l'occasion, pour moi, de rendre hommage à la Haute Assemblée, qui se préoccupe depuis longtemps de l'évolution à moyen terme de l'économie comme des finances publiques.

Le meilleur moyen de préparer l'avenir en matière budgétaire est de continuer à réduire le déficit et à se désendetter. A l'inverse, le moyen le plus sûr de l'hypothéquer aurait été de poursuivre dans la voie du déficit et de l'endettement croissant.

Le caractère cumulatif des économies réalisées depuis 1986 est parfaitement illustré par l'évolution des charges de la dette.

La poursuite de la politique budgétaire antérieure aurait, suivant les simulations qui ont pu être faites, conduit à un niveau de charges de la dette de l'ordre de 140 milliards de francs en 1991, alors que nous sommes légèrement au-dessous de 100 milliards de francs, aujourd'hui.

Grâce à une réduction du déficit de 15 milliards de francs chaque année et à l'affectation prioritaire au désendettement des recettes de privatisation, la politique engagée depuis 1986 permettrait, toujours selon les mêmes simulations, de limiter en 1991 à environ 110 milliards de francs le niveau des charges de la dette, au lieu de 140 milliards de francs. La différence entre les effets de ces deux politiques, soit 30 milliards de francs, représente près du tiers du niveau actuel de l'impôt sur les sociétés.

Grâce aux économies accumulées sur la dette et les autres charges, le déficit budgétaire se réduirait spontanément de 10 milliards de francs par an sur la période 1989-1991. Cette projection inclut naturellement les engagements pluriannuels souscrits en matière budgétaire et fiscale, qu'il s'agisse des rapatriés, de la loi de programmation militaire ou des prisons.

Cela n'est pas suffisant. Si l'on souhaite viser, à l'aube du grand marché intérieur, la stabilisation du poids de l'endettement dans le P.I.B., il faut continuer à réduire de 15 milliards de francs par an le déficit budgétaire, comme nous l'avons fait depuis 1986.

Mais l'horizon de 1992 nous impose aussi une réduction des prélèvements fiscaux. C'est pourquoi nous prévoyons également une réduction de 15 milliards de francs par an des impôts d'Etat. Il faut, en effet, achever la modernisation de l'impôt sur le revenu, ce qui ne coûtera guère moins de 10 milliards de francs. Il faut, de même, poursuivre le redressement de la compétitivité des entreprises, là encore avec un objectif de 10 milliards de francs. Enfin et surtout, il faut s'engager résolument dans l'harmonisation de notre fiscalité indirecte, ce qui coûtera, à tout le moins, 25 milliards de francs.

45 milliards de francs de réduction du déficit d'un côté en trois ans pour ramener celui-ci à 70 milliards de francs en 1991 et 45 milliards de francs de réduction des impôts de l'autre, toujours en trois ans, cela suppose un effort budgétaire de 90 milliards de francs sur la période 1989-1991.

Spontanément apparaîtront 30 milliards de francs d'économies résultant des décisions volontaires prises aujourd'hui. Il reste donc à réaliser 60 milliards de francs d'économies en trois ans, soit 20 milliards de francs en moyenne par an. Cet objectif, qui est à rapprocher de l'effort réalisé entre 1986 et 1988 - 113 milliards de francs d'économies - est donc à notre portée.

Vous me permettez, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous signaler que mon collègue le ministre des finances de la République fédérale d'Allemagne - avec qui je discutais ce matin encore - qui, lui, a prévu de façon tout à fait précise et contraignante une réduction de la fiscalité d'Etat de l'ordre de 20 milliards de deutsche mark en trois ans, m'a interrogé sur les perspectives françaises. Je lui ai répondu que nous n'étions pas engagés dans un mécanisme aussi contraignant que le sien, mais que nous avions, nous aussi, des perspectives de réduction de notre déficit et de nos impôts dont nous serions tout prêts à faire état, le moment venu. Il en a pris acte avec beaucoup de satisfaction, considérant que le soutien de l'activité en Europe ne pourrait résulter que de politiques convergentes de tous les grands Etats européens en matière de réduction de la fiscalité. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

J'en viens maintenant à la cinquième question, qui intéresse particulièrement la Haute Assemblée et sur laquelle le président de la commission des finances n'a pas manqué de m'interroger.

En quoi les collectivités locales sont-elles concernées par le budget de 1988 ?

En 1988, les relations entre l'Etat et les collectivités locales seront caractérisées par trois traits principaux : l'Etat poursuivra son effort budgétaire ; la liberté de gestion des collectivités locales sera accrue ; l'Etat contribuera à la solution de problèmes qui préoccupent les collectivités locales.

Premier point de convergence, l'Etat poursuivra son effort budgétaire.

En 1988, les concours de l'Etat aux collectivités locales s'élèveront à 168,8 milliards de francs, soit une progression de 5,7 p. 100 par rapport à l'année dernière. A ce montant, il faut ajouter la compensation de certains dégrèvements légis-

latifs relatifs aux impôts locaux qu'on peut évaluer, en 1988, à 11,2 milliards de francs. Au total, les aides aux collectivités locales, avec 180 milliards de francs, à comparer à 170 milliards de francs en 1987, représenteront en 1988 l'équivalent du cinquième des dépenses civiles de l'Etat.

Ces concours progresseront ainsi, à structure constante, de 4,54 p. 100 alors que l'ensemble des dépenses de l'Etat n'augmentera que de 1,9 p. 100 et que la hausse prévisionnelle des prix est estimée à 2,5 p. 100.

Pour illustrer cet effort, je prendrai l'exemple de la dotation globale de fonctionnement, qui, avec 70 milliards de francs en 1987, est le plus important concours de l'Etat. Celle-ci progressera en 1988 de 4,73 p. 100. Ainsi, par rapport à la loi de finances initiale pour 1986, la dotation globale de fonctionnement aura connu, en deux ans, une progression de 10,2 p. 100.

Cet effort budgétaire de l'Etat devrait rencontrer le souci des gestionnaires locaux de modérer l'évolution des prélèvements des collectivités locales.

Je suis conscient des efforts importants que les collectivités locales ont déjà accomplis en ce domaine et je souhaite profiter du débat budgétaire pour leur rendre hommage.

Qu'il me soit permis d'encourager les responsables locaux à poursuivre dans cette voie et à contribuer ainsi à l'allègement des prélèvements qui pèsent sur notre économie.

M. Robert Vizet. On vous remercie bien.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Deuxième point, la liberté de gestion des collectivités locales sera accrue.

Le projet de loi de finances pour 1988 prévoit d'aligner le statut fiscal des régions sur celui des autres collectivités territoriales.

Les conseils régionaux pourront donc voter librement les taux des quatre taxes directes locales, à compter de 1989, sous réserve, bien entendu, que soient respectées les règles relatives au lien entre les taux.

Ils pourront également fixer leurs propres abattements en matière de taxe d'habitation.

L'année 1988 pourra donc être mise à profit par les régions pour préparer, dans les meilleures conditions possibles, leur entrée dans leur nouveau système fiscal.

Par ailleurs, je rappellerai que les collectivités locales peuvent aujourd'hui déterminer librement les tarifs de la quasi-totalité de leurs services publics.

Cette liberté s'applique à un éventail de services aussi divers que l'enseignement, les parcs de stationnement, les remontées mécaniques, les activités culturelles, les transports scolaires, les abattoirs, les crèches et la collecte des ordures ménagères.

Pour tenter de concilier les intérêts respectifs des usagers et des collectivités locales, un dispositif d'encadrement allégé a été maintenu en ce qui concerne les transports urbains et les cantines scolaires.

Ce dispositif, comme vous le savez, tend à réguler l'évolution des tarifs, sans pour autant constituer une contrainte trop lourde pour les collectivités locales. La norme d'évolution des tarifs peut, en effet, à l'initiative des préfets, être majorée à titre dérogatoire.

Enfin, j'évoquerai la réforme de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

Cette réforme, dont le principe avait été annoncé lors du collectif budgétaire de 1986, a été mise en œuvre par les décrets du 6 octobre 1987.

La transformation de la caisse en société anonyme à majorité publique et l'ouverture partielle de son capital aux investisseurs institutionnels contribueront à mieux insérer cette institution dans les mécanismes de marché.

En effet, le statut d'établissement public administratif de l'Etat qui était le sien ne permettait plus à la C.A.E.C.L., en raison des rigidités qu'il comportait, de faire face à l'ampleur et à la variété des besoins de financement locaux.

La réforme mise en œuvre permettra d'améliorer encore la qualité des prestations du Crédit local de France en faveur des collectivités locales.

Je signale, enfin, que l'Etat contribuera à résoudre certains problèmes auxquels les collectivités locales sont particulièrement sensibles.

Je mentionne, tout d'abord, la confirmation de l'assujettissement des arsenaux à la taxe professionnelle.

Conformément au souhait du comité des finances locales, le Gouvernement propose au Parlement de surseoir à l'actualisation des valeurs locatives foncières qui avait été prévue pour 1988 par la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986.

Cette actualisation entraînerait, en effet, d'importants transferts de charges tant entre les différentes catégories d'impôts locaux qu'entre les redevables d'une même taxe. Elle aurait aussi des effets parfois contraires à ceux qui résulteraient d'une révision.

Parallèlement, afin d'éviter que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne progresse trop vite, notamment au détriment des exploitants agricoles, le Gouvernement propose d'instituer, jusqu'à la prochaine révision des valeurs locatives foncières, un lien entre l'évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et l'évolution du taux de la taxe d'habitation.

L'ensemble de ces dispositions est, je le crois, de nature à répondre aux préoccupations exprimées par les élus locaux et par leurs associations représentatives.

Par prudence peut-être, je ne rouvrirai pas le débat sur le principe de la surcompensation démographique entre les régimes de sécurité sociale et je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à la maintenir.

Je rappelle simplement, d'une part, que celle-ci répond à un impératif de solidarité entre les régimes et que, d'autre part, les contraintes financières actuelles ne permettent pas d'envisager une substitution du budget de l'Etat.

Je souhaite toutefois vous confirmer, comme M. Poncelet m'y a invité, que la hausse de cotisation nécessaire, le 1^{er} janvier 1988, sera inférieure aux six points initialement prévus.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. En effet, grâce aux mesures de trésorerie et d'amélioration de la gestion mises en place par le Gouvernement, cette hausse devrait pouvoir être plus réduite. Une évaluation précise des biens est en cours. Le ministre de l'intérieur ne manquera pas de vous en apporter les conclusions, lors de l'examen de ses crédits.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Compte tenu de l'évolution favorable des concours de l'Etat en 1988, cette augmentation devrait, me semble-t-il, pouvoir être financée par la plupart des collectivités, et ce sans impact significatif sur la fiscalité locale.

Reste la question du transfert des lycées aux régions.

L'an dernier, je vous avais indiqué que le Gouvernement était conscient de ce problème et que sa solution supposait un effort commun.

Je peux aujourd'hui vous indiquer que l'Etat apportera une contribution exceptionnelle de 1 200 millions de francs à l'effort engagé par les régions pour assurer la remise en état du patrimoine qui leur a été transféré. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Mme Hélène Luc. Et les collègues ! (*Rires sur les mêmes travées.*)

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. Cette contribution sera inscrite dans le projet de loi de finances rectificative pour 1987 que votre Haute Assemblée examinera prochainement.

Je tiens à souligner l'importance de cette mesure et son caractère tout à fait exceptionnel, compte tenu des principes posés par les lois de décentralisation.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, telles sont les principales observations que je voulais faire en vous présentant le projet de loi de finances pour 1988.

Si je voulais qualifier ce budget, je dirais que c'est un budget de continuité, un budget sérieux, un budget équilibré et un budget qui prépare l'avenir en nous permettant de traverser les difficultés du présent.

C'est un budget de continuité car, pour la deuxième année consécutive, les dépenses budgétaires ne progressent que de 1,9 p. 100. Pour la deuxième année consécutive, le déficit budgétaire est réduit de 15 milliards de francs. Pour la deuxième année consécutive, les impôts sont allégés d'une trentaine de milliards de francs.

C'est un budget sérieux. Les dépenses sont maîtrisées et ont été évaluées sur des bases réalistes. Les recettes ont été estimées avec prudence. Les priorités sont satisfaites. Pour ce faire, le Gouvernement n'a pas cédé à la facilité : c'est grâce aux économies réalisées depuis deux ans que le déficit a pu être réduit et les impôts allégés ; c'est grâce à l'utilisation rigoureuse des recettes de privatisation que l'Etat a pu se désendetter.

C'est un budget équilibré. La politique budgétaire et fiscale du Gouvernement n'est pas à sens unique. Elle allie la réduction du déficit et la réduction des impôts alors que d'autres pays n'ont retenu que l'une de ces voies, souvent en méconnaissant l'autre ; nous en voyons aujourd'hui les conséquences. L'allègement des impôts a bénéficié, à parts égales, aux entreprises comme aux particuliers. La réduction des impôts a été conduite dans un souci de neutralité et de justice.

C'est enfin un budget qui prépare l'avenir.

Préparer l'avenir, c'est tout d'abord libérer les finances publiques de l'enchaînement dette-déficit-dette dans lequel les avait plongées la gestion des années antérieures. Préparer l'avenir, c'est aussi libérer l'économie de l'excès de prélèvements qui réduisent sa compétitivité, et c'est s'engager, dès à présent, vers l'échéance de 1992. Préparer l'avenir, c'est enfin reconnaître les priorités que sont la recherche ou la formation initiale et la formation professionnelle.

Comme les autres pays européens, la France traverse aujourd'hui des difficultés qui ont leur source dans les déséquilibres de l'économie mondiale. Ces difficultés surviennent au moment où la politique de redressement engagée depuis maintenant dix-neuf mois commence à produire des résultats.

Quel aurait été le sort de notre pays s'il ne s'était pas engagé dans une politique de libération économique et de redressement financier ?

Il faut avoir confiance dans les résultats d'une politique qui a déjà fait ses preuves et qui est d'autant plus justifiée que nous sommes dans un environnement international difficile.

Dans cette action, le Gouvernement sait qu'il peut compter sur le soutien de sa majorité, notamment de la majorité sénatoriale.

C'est donc avec confiance, mesdames et messieurs les sénateurs, que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre appréciation le projet de loi de finances pour 1988. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Question préalable

M. le président. Je suis saisi par Mme Luc, M. Vizet, Mme Fost, les membres du groupe communiste et apparenté d'une motion, n° I-98, tendant à opposer la question préalable.

Cette motion est ainsi rédigée :

« En application de l'article 44, alinéa 3, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale. »

Je rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement, ont seuls droit à la parole sur cette motion l'auteur de l'initiative ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement. Aucune explication de vote n'est admise.

La parole est à M. Vizet, auteur de la question. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Robert Vizet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est la première fois que les sénateurs communistes et apparentés opposent la question préalable au projet de loi de finances. C'est dire l'importance qu'ils accordent à ce projet de loi de finances pour 1988, le second du Gouvernement de M. Chirac et le dernier du septennat.

Je tiens à dire d'emblée et avec une certaine solennité que nous avons conscience que l'adoption de notre motion par le Sénat entraînerait le rejet pur et simple de ce projet de budget qui ne peut qu'aggraver les difficultés économiques et sociales de la France. Non seulement nous assumons parfaitement la responsabilité du dépôt de cette question préalable, mais je vous informe d'ores et déjà, monsieur le président, que mon groupe la soumettra au Sénat par scrutin public, afin que chacune et chacun soit en mesure de prendre ses responsabilités. Nous considérons, en effet, que c'est d'une tout autre politique budgétaire de l'Etat que la France a besoin.

Autant dire, messieurs les ministres, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, que vous ne vous en tirerez pas par une pirouette de procédure quant à notre question préalable. Nous souhaitons un débat de fond sur les grandes orientations budgétaires, de politique économique, sociale et culturelle, nécessaires à notre pays.

En dépit des affirmations de M. le rapporteur général, la régression sociale et le déclin national sont des réalités pour l'immense majorité des Françaises et des Français. Or, monsieur le ministre d'Etat, une fois de plus, vous venez de masquer la gravité de la situation et des perspectives. Vous avez déjà fui le débat sur la réforme des bourses de valeurs. J'espère que vous ne vous déroberez pas une fois de plus ! Il est trop facile de rejeter la responsabilité sur les autres !

A lire la *Lettre de Matignon*, comme vous l'avez d'ailleurs répété dans votre intervention, ce projet de budget pour 1988 accorderait « la priorité à l'emploi, à la recherche, à la coopération ». Je démontrerai qu'il n'en est rien, bien au contraire.

A vous entendre, la politique économique que vous proposez permettrait à la France de prendre la tête de la croissance en Europe dans les prochaines années. Je m'efforcerais de démontrer - reprenant point par point votre argumentation - que l'expérience montre, au contraire, qu'avec la politique que vous nous présentez la croissance de la France est devenue extrêmement faible et inférieure à celle de la plupart des pays capitalistes, que notre pays ne peut que continuer à s'enfoncer dans la crise et qu'il faut en conséquence mettre en œuvre des propositions novatrices en matière budgétaire et fiscale.

Votre politique préparant de nouveaux et terribles affaissements pour l'avenir de la France, de son peuple, une politique économique et sociale radicalement différente est absolument indispensable.

Auparavant, il convient de mesurer le chemin parcouru. Vous dites avoir engagé « une politique économique de liberté, de responsabilité et de redressement ». Vous dites également : « Nous avons libéré l'économie ». Mais, de quelle liberté parlez-vous ?

Oui, « les prix sont libres » ! Oui, « les changes sont également libérés » ! Oui, « le crédit est libre lui aussi » ! Mais avec ce type de « liberté », dans toutes les catégories sociales, à l'exception des privilégiés du capital et de la fortune, montent les difficultés et les préoccupations, à savoir : la misère, les fins de mois difficiles, les restrictions, les incertitudes.

Votre libéralisme conduit des millions de personnes, en France, à vivre avec moins de 50 francs par jour. Votre libéralisme, c'est plus de libertés effectivement, mais pour les privilégiés de la fortune, pour les plus forts, et ce sont des enfants qui souffrent de malnutrition, des personnes âgées qui vivent dans des conditions inhumaines. La solidarité nationale joue à l'envers, des plus défavorisés vers les plus favorisés.

L'an dernier, s'agissant des prélèvements obligatoires, vous tentiez de cacher leur augmentation, monsieur le ministre d'Etat, comme vos prédécesseurs.

Cette année, vous prétendez que la fiscalité est l'affaire de l'Etat tandis que les cotisations sociales seraient l'affaire des Français eux-mêmes.

Mais vous ne saurez ainsi camoufler vos intentions politiques, qui visent de plus en plus à faire payer la protection sociale par les salariés eux-mêmes, sans concours de l'Etat et avec une participation de plus en plus réduite des entreprises, comme pour les allocations familiales.

Au demeurant, malgré votre présentation trompeuse, vous n'effacerez pas que vous avez déjà imposé pour le financement de la sécurité sociale une contribution de 15 milliards

de francs aux revenus du travail et une autre de 10 milliards de francs pour l'assurance vieillesse. Autant de moins pour le pouvoir d'achat des salariés quand, dans le même temps, le paiement des dettes patronales permettant pratiquement de combler le déficit de la sécurité sociale n'est toujours pas exigé. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les salariés qui perçoivent moins que le Smic et qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu aient vu, depuis 1983, leurs cotisations sociales augmenter de 50 p. 100.

Monsieur le ministre d'Etat, vous osez encore parler du « rétablissement du consentement à l'impôt », et déclarer qu'il « passe seulement par son allègement, mais aussi par l'amélioration des relations entre l'administration fiscale ou douanière et les citoyens ». Alors, pourquoi supprimez-vous des emplois publics dans l'administration fiscale et douanière ?

Comment ne pas relever le cynisme - pour ne pas dire plus ! - de votre discours sur le « consentement à l'impôt » lorsque l'on sait que 10 p. 100 des ménages les plus riches de notre pays possèdent plus de 2 000 milliards de francs de valeurs mobilières - soit deux fois le budget de l'Etat que vous nous soumettez - dont le gain moyen pour les grandes fortunes a été de 37 p. 100 par an de 1983 à 1986 ? Que le salarié qui a connu une telle augmentation lève le doigt !

Les profiteurs sont pourtant des hommes connus dans les régions, ils s'affichent comme des gagnants. Monsieur le ministre d'Etat, pourquoi ne leur proposez-vous pas de mieux consentir à l'impôt ? Que l'administration fiscale les accueille mieux ! Nous y sommes tout à fait favorables car ces exclus du paiement de l'impôt, par le jeu du mécanisme de l'impôt fiscal, doivent bénéficier des mêmes privilèges que les salariés. Sur un salaire, les prélèvements fiscaux et sociaux sont en moyenne de 61 p. 10 ; sur les revenus du capital, ils sont de 15 p. 100 ; et encore, ces chiffres n'incluent pas les impôts indirects et locaux, qui sont profondément injustes.

Eh bien ! présentez-nous une réforme fiscale accordant aux revenus du capital le même privilège en matière de prélèvements fiscaux et sociaux que pour les salaires, celle-ci sera votée par mon groupe.

Votre budget témoigne que, si nous devions compter uniquement sur vous pour y parvenir, cette réforme ne verrait évidemment jamais le jour : avec vous, c'est « toujours plus » pour les fortunes et revenus du capital. Voilà pourquoi vous êtes directement responsable de la chute des revenus du travail et du niveau de vie, chute observée par tous les instituts de conjoncture nationaux ou internationaux.

A vous croire, la deuxième orientation de votre action, monsieur le ministre d'Etat, aurait été de donner « plus de responsabilité à chacun » et d'introduire « plus de démocratie dans la vie économique ». « Plus de démocratie, par les privatisations, tout d'abord », selon vous.

Parlons-en !

Si nous combattons vigoureusement les dénationalisations, ce n'est pas seulement parce qu'elles constituent une nouvelle explosion de parasitisme financier, mais parce qu'elles préparent la vassalisation et la destruction d'atouts fondamentaux de la France au mépris de son indépendance. Vous présentez les privatisations sous la bannière de la liberté, de l'initiative et de la souplesse du privé, que vous opposez à la lourdeur et à la bureaucratie du public.

En réalité, les mastodontes américains appuyés par leur Etat se profilent clairement comme les partenaires privilégiés des repreneurs capitalistes français. Derrière la C.G.E., il y a A.T.T. et I.T.T. ; derrière Thomson, il y a l'armée américaine, comme l'illustre le bradage de la C.G.R. qui fabrique le scanner.

Pour vendre la France, vous vendez aux gens l'ombre d'un strapontin dans la participation au capital - ce que vous appelez « l'actionnariat populaire » - et vous détournez en même temps l'aspiration à intervenir dans la gestion. Vous traitez en fait les petits porteurs en gogos. Vous les aviez déjà trompés avec la sidérurgie. Avec la crise boursière et monétaire actuelle, nous avions bien raison de considérer qu'en vendant ainsi la poule aux œufs d'or l'Etat vendait une base essentielle de ses recettes, tandis qu'il organisait la fraude fiscale au bénéfice du marché financier.

Par conséquent, contrairement à vos affirmations, monsieur le ministre d'Etat, la dette de l'Etat augmentera encore, comme le confirment les études des services du Sénat.

Les privatisations alimentent la croissance financière. Jusqu'à présent, leur coût se serait élevé à 92 milliards de francs, dont pas un franc - ou presque - n'est allé directement à la production. En fait, les biens de la nation sont aliénés à une poignée de financiers qui vous sont étroitement liés.

Vous vous félicitez du « développement spectaculaire du marché financier », mais combien de fois les petits porteurs ont-ils été trompés dans l'histoire ! On ne troque pas un salaire pour une plus-value !

Les prélèvements financiers sur les entreprises pour le capital, la banque, les marchés financiers représentent en 1986 deux fois et demie le volume des investissements. Or on peut estimer au tiers du budget de l'Etat les fonds publics engloutis dans le soutien au capital, les frais de la dette et les dépenses militaires.

Cela me conduit à traiter de votre troisième orientation, qui serait « un effort très important d'assainissement économique, budgétaire et financier ».

Selon vous, l'Etat serait mieux géré. Nous pensons, au contraire, que la situation des finances publiques va encore se dégrader.

Depuis 1983, le budget qui augmente le plus est celui de la charge financière payée aux grandes fortunes et aux sociétés financières créancières de l'Etat. Le budget 1988 assure cette continuité : plus de 100 milliards de francs d'intérêts, sans compter les 60 milliards de francs pour le scandaleux remboursement de l'emprunt Giscard, en janvier prochain.

Les collectivités locales sont étranglées par une dette qui représentera un prélèvement deux fois supérieur aux ressources de la taxe d'habitation, et ce n'est pas l'hommage que vous leur avez rendu qui réglera le problème !

Dans votre budget pour 1988, les charges budgétaires réelles et, par là même, le déficit réel sont sous-estimés d'une bonne trentaine de milliards de francs, ce qui n'est pas nouveau. Il y a pire encore, car en menant à la stagnation de la production et de la création de richesses, la politique budgétaire asphyxie la base même des ressources publiques et sociales.

Votre politique, messieurs les ministres, débouchera inmanquablement sur la création d'un trou de plusieurs dizaines de milliards de francs dans le compte des administrations publiques et sociales. Comment sera-t-il comblé ? Par une super-austérité que vous préparez pour l'après-présidentielle de 1988. On est donc bien ainsi à l'exact opposé de tout processus d'assainissement des finances publiques, monsieur le ministre d'Etat.

Alors, vous prétendez abaisser les impôts, pour la deuxième année consécutive. A cet égard, les graphiques représentant les allègements fiscaux qui figurent dans votre *Lettre de Matignon* sont démonstratifs : vos cadeaux aux entreprises sont deux fois et demie plus importants que ceux qui sont accordés aux ménages. Encore convient-il de préciser à qui profitera la réduction. En effet, vous tentez de cacher la profonde injustice de la réduction de l'impôt sur le revenu.

En vérité, plus les revenus sont élevés, plus l'avantage est sensible. Ainsi, le célibataire qui a un revenu de 60 000 francs par mois bénéficiera d'un abaissement de 12 p. 100 de son taux maximal d'imposition et paiera 6 636 francs de moins. Mais le célibataire qui a un revenu de 6 000 francs par mois verra, lui, le taux de son imposition baisser de 1 p. 100 et paiera seulement 47 francs de moins. Le contribuable qui perçoit un salaire de 7 500 francs par mois bénéficiera d'une baisse de 150 francs, quand le contribuable qui gagne 46 300 francs par mois aura droit à une baisse de 4 777 francs.

Mes amis Pierre Gamboa et Camille Vallin avaient déjà eu l'occasion de dénoncer le caractère injuste de la réduction uniforme de l'impôt sur le revenu. Il est vrai qu'à ce moment-là MM. Bérégovoy et Emmanuelli étaient assis à vos places, messieurs les ministres.

Hier comme aujourd'hui, quel que soit le gouvernement en place, les sénateurs communistes et apparentés dénoncent la prétendue baisse des prélèvements obligatoires. En vérité, l'immense majorité des Françaises et des Français paieront davantage car l'usager paiera ce que ne paie pas le contribuable.

La structure des prélèvements obligatoires, du fait du plafonnement des prélèvements sociaux, les fait peser proportionnellement plus sur les revenus modestes et moyens, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui vont subir de plein fouet l'augmentation des 23 milliards de francs attendus au titre de la T.V.A. en 1988 et des 10 milliards de francs pour la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Au total, il y aura bien aggravation des prélèvements fiscaux et sociaux pour 95 p. 100 des contribuables salariés et allègement pour seulement 5 p. 100 d'entre eux, qui perçoivent plus de 25 000 francs par mois.

Les salariés auront acquitté 31 milliards de francs de prélèvements supplémentaires en 1987 alors que les entreprises et les hauts revenus n'auront été mis à contribution qu'à concurrence de 5 milliards de francs. En 1988, cet écart sera encore plus important. L'injustice fiscale se trouve nettement amplifiée par tous les avantages spécifiques dont profitent les revenus du capital.

Vous faites souvent référence à des pays comme la R.F.A., les U.S.A., le Japon, sauf en ce qui concerne le système fiscal car les plus-values y sont intégrées au revenu imposable. Si c'est un oubli - il serait regrettable - rien ne vous empêche de le réparer en les imitant dans ce domaine. Ce serait la moindre des choses !

Ainsi, les entreprises, le capital, les fortunes et les revenus très élevés se partageront l'essentiel des allègements fiscaux, vous n'êtes pas en mesure de démontrer le contraire.

Vous vous réjouissez qu'« un total de dépenses représentant près de la moitié du budget n'augmente que de 0,4 p. 100 », alors que cela signifie précisément le sacrifice de secteurs aussi essentiels que la santé, le logement, l'industrie, les transports et l'aménagement du territoire. L'éducation et la formation, contrairement à vos propos, ne bénéficient d'aucune priorité réelle.

Les deux tiers de l'investissement de l'Etat vont désormais avoir un caractère militaire et, si l'on se réfère aux propos d'un rapporteur du budget de la défense à l'Assemblée nationale, les prévisions budgétaires de la loi de programmation militaire ne tarderont pas à exploser.

Ainsi, tant les priorités que vous affichez que les prévisions qui accompagnent la loi de finances pour 1988 sont fausses. De ce point de vue, nous sommes à peu près au même niveau que l'an dernier.

« Au total, les choses vont mieux dans toute une série de domaines », osez-vous prétendre, monsieur le ministre d'Etat. Or, depuis 1983, la croissance française est de 1,3 p. 100 par an. Elle n'est même pas moitié moindre que celle des pays de l'O.C.D.E., elle est inférieure d'un tiers à la moyenne des pays de la Communauté économique européenne.

Vous dites que vous vous êtes « employés à renforcer la compétitivité de nos entreprises », et de citer toute une série d'allègements que vous leur avez accordés. Mais les investissements matériels, quand il y en a, servent à réduire les salaires pour accroître les profits ou à investir à l'étranger et nullement à produire plus.

Depuis 1982, cinq ans de sacrifices pour les salariés se sont soldés par 600 000 emplois supprimés, un pouvoir d'achat des salaires réduit, selon les propres statistiques de vos services, de 3,6 p. 100 en moyenne, une production industrielle qui stagne, des investissements qui restent inférieurs à ceux de 1980, la régression de l'effort pour la recherche civile, l'étranglement financier des collectivités territoriales.

Pendant ce temps, les entreprises, elles, dépensent de moins en moins pour la formation et, en tout cas, beaucoup moins que les spéculateurs en deux jours à la Bourse de Paris. La hausse considérable des profits, multipliés par 2,2 depuis 1980, débouche sur celle des fortunes financières, multipliées par 4, sur celle des placements financiers et des sorties de capitaux, multipliés par 5, ainsi que sur la spéculation. Nous en avons vu le résultat dans l'explosion boursière de ces dernières semaines. Le tout se fait au détriment de l'investissement et de l'emploi, puisque, en réalité, le chômage ne cesse d'augmenter.

A cet égard, je voudrais attirer votre attention sur un fait : d'après vos propres statistiques, si l'on peut constater une diminution du nombre des chômeurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, en revanche, du fait de l'augmentation du nombre des stages, le chômage touchant la tranche d'âge vingt-cinq - quarante-neuf ans augmente considérablement.

Par conséquent, vos statistiques veulent faire croire à une baisse effective du chômage, alors que les prétendus emplois sont, en réalité, des stages, des T.U.C., des petits boulots et des travaux précaires sous-payés.

Tout se fait donc, je le répète, au détriment de l'investissement et de l'emploi, puisque le chômage ne cesse d'augmenter. Si l'on fait un bilan, on constate qu'une telle situation, de telles perspectives font justice de tous les discours mensongers sur le prétendu redressement de la France.

La pénétration des produits étrangers dépasse désormais le taux de 50 p. 100 dans une série de branches clefs. Comment voulez-vous, après, « engager la bataille », comme vous dites, de l'exportation ? Non seulement le déficit de notre commerce extérieur atteindra 30 milliards de francs, non seulement le déficit de nos échanges industriels civils dépassera, pour la première fois, 20 milliards de francs, mais c'est aussi la balance des paiements qui est à nouveau déficitaire.

C'est un mensonge délibéré que de prétendre que la croissance des exportations pourrait être cinq fois plus forte que cette année et que celle des importations pourrait être ralentie d'un tiers, dans un environnement où, au mieux, la croissance des partenaires de la France serait stagnante.

C'est un mensonge délibéré que de prétendre que peut être atteinte une croissance pourtant modeste de 2,2 p. 100. Comment cela serait-il possible avec la stagnation de la consommation, l'accélération de l'utilisation des ressources dans la spéculation et la croissance financière, l'enfoncement de la compétitivité des entreprises françaises ?

Même le F.M.I. n'accorde aucune chance à vos prévisions. Le bureau d'information et de prévision économique, le B.I.P.E., a d'ailleurs brossé, le 5 novembre dernier, un tableau guère encourageant de l'économie française en 1988. Selon cet institut de conjoncture, il ne faut pas, en effet, s'attendre à une progression du P.I.B. supérieure à 1 p. 100, et cette croissance languissante ne s'accompagnera pas pour autant d'un assainissement des structures.

Le B.I.P.E. ne partage pas votre optimisme, monsieur le ministre d'Etat, et il redoute les effets récessifs du krach boursier et des inquiétudes monétaires.

Ainsi, une fois encore, les ménages risquent de différer leurs achats dans la plupart des pays développés, alors que les entreprises pourraient alléger leur stocks, réduire les embauches et revoir à la baisse leurs investissements.

Toujours selon la B.I.P.E., la consommation, en France, se resserrera d'un cran sous l'effet conjugué de la rigueur salariale et des prélèvements supplémentaires induits par la situation des régimes sociaux. Si le pouvoir d'achat des ménages doit progresser de 1,3 p. 100, il le devra uniquement, selon la même source, aux revenus des entrepreneurs individuels. Toujours selon le même institut, l'investissement total ne croîtrait que de 1,3 p. 100 en dépit, pourtant, d'un taux de marge amélioré de plus de 32,3 p. 100.

Le B.I.P.E. est conduit à assombrir ses prévisions, qui s'écartent régulièrement des vôtres, monsieur le ministre d'Etat. Encore convient-il de souligner que, de toutes les hypothèses, ont été retenues celles qui avaient le moins de chances de conduire à une récession. Ces prévisions n'en sont pas moins sombres, mais vous n'en tenez aucun compte.

Je pourrais encore citer les prévisions du F.M.I., qui vont dans le même sens. Le nouveau prix Nobel d'économie, M. Robert Solow, envisage, lui aussi, une récession à court terme, avec dépréciation du dollar et une bourse à un niveau plus bas qu'au début de la crise.

L'Ipécote, l'institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises, proche du C.N.P.F., juge vos prévisions irréalistes. Gama tablait, avant le krach financier, sur une progression de la croissance de 1,2 p. 100 à 1,3 p. 100 et l'O.F.C.E. - observatoire français des conjonctures économiques - sur 1,5 p. 100. On est loin donc de vos 2,2 p. 100. C'est peut-être à cette occasion que le F.M.I. vous donne une « breloque », monsieur le ministre d'Etat, mais qu'il place, dans le même temps, la France en queue de peloton des pays industrialisés.

M. Gattaz, dans un entretien accordé à *la Tribune de l'économie* du 3 novembre dernier, déclarait que l'investissement risquait fort de ralentir. Je vous invite à lire attentivement, mes chers collègues, le dernier numéro de l'I.N.S.E.E., *Economies et statistiques* d'octobre, qui montre que, depuis dix

ans, les parts de marché de la France s'effritent et que cela est essentiellement dû à des investissements trop faibles et mal orientés.

En France, souligne l'I.N.S.E.E., la croissance de l'investissement productif a été lente, comparée à celle de la R.F.A., des Etats-Unis ou du Japon. La part de l'investissement productif dans le produit intérieur brut français a même eu tendance à baisser alors que cette part est restée stable ou s'est accrue chez ses principaux partenaires industrialisés.

Enfin, la part de recherche-développement dans le produit intérieur brut est, là encore, plus faible en France que dans les pays voisins. Un rapport récent du Conseil économique et social montre que la qualité de l'investissement français est mise en cause.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que l'O.C.D.E. prévoit que le chômage atteindra 12 p. 100 de la population active en 1988, dont un tiers de jeunes. La France deviendrait aussi, en ce domaine, la lanterne rouge des pays industrialisés.

Aujourd'hui, en France, des millions de familles vivent d'expédients ; leur horizon se borne à survivre tant bien que mal.

Toutes les enquêtes prouvent la dégradation de la vie des sans-emploi et leur farouche énergie pour s'en sortir. Mais 80 p. 100 des chômeurs actuels, à tout le moins, seront toujours sans emploi dans trois mois. Tel est l'un des principaux enseignements d'une enquête de l'I.N.S.E.E. réalisée en novembre 1986 auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi figurant au fichier de l'A.N.P.E. trois mois plutôt.

Un chômeur sur trois a un « découvert bancaire non autorisé, un retard dans le paiement de son loyer ou doit reporter le remboursement d'un emprunt. L'acuité des problèmes financiers s'accroît avec l'ancienneté du chômage », note encore l'I.N.S.E.E.

Et que propose votre Gouvernement comme perspective, comme avenir : 1992 ! « Tout pour le marché unique européen de 1992 » est devenu le mot d'ordre. Il semble donc que la restructuration de tout le paysage économique, social, financier, politique, en Europe soit une nécessité pour les impérialismes dominants.

Après l'Europe des Six, des Neuf, puis des Douze, successivement présentée aux peuples comme la solution miracle pour le développement économique, la sécurité, le progrès social, l'entente entre les peuples, pourtant ponctuée à chaque étape de l'élargissement par davantage de chômage, de régression sociale et de courses aux armements, voici que le marché unique - l'ouverture des frontières et la libre circulation des capitaux - est proposé comme panacée à tous les maux que connaissent les peuples européens.

L'Acte unique européen, dont mon groupe s'honore d'être le seul à n'avoir pas voté la ratification, puisque le texte a recueilli les suffrages de la droite et du parti socialiste, auxquels il convient d'ajouter ceux du Front national à l'Assemblée nationale, l'Acte unique européen, dis-je, c'est-à-dire la volonté de réaliser le grand marché intégré, représente en réalité, pour les dirigeants français, des promesses de nouveaux profits et des moyens d'accroître l'austérité et le pillage des services publics. Il s'agit moins, aux yeux des dirigeants de la droite et du parti socialiste, de développer des coopérations que d'initier deux mécanismes d'intégration puissants : une monnaie commune et une défense commune poussant à l'intégration politique. C'est donc toute une recombinaison plus flexible, plus précaire et plus mobile des activités salariées qui est recherchée en Europe depuis les années quatre-vingts. De ce point de vue, l'objectif est clair : il faut, coûte que coûte, accroître massivement la rentabilité des capitaux suraccumulés, alors que la croissance réelle est durablement proche de zéro.

Cette construction européenne n'a donc aucunement pour but le développement des hommes. Le rapport écrit de M. Chénouard sur la réforme des bourses de valeurs illustre d'ailleurs parfaitement. Il révèle que vouloir disposer de la liberté de faire tourner vingt-quatre heures sur vingt-quatre d'énormes fonds retirés de la production constitue l'un des motifs les plus puissants du projet. Dans cette perspective, c'est l'unification d'un espace financier communautaire permettant le recyclage des capitaux privés cherchant à se dégager du dollar qui est visée.

La fébrilité extrême des dirigeants de droite et du parti socialiste en France sur l'échéance de 1992 témoigne bien du fait que l'Europe constitue l'un des trois thèmes principaux de l'immense offensive idéologique et d'intégration, qui est développée par la bourgeoisie française, pour faire passer ses projets.

Parce que nous sommes certains que le chemin du redressement n'est pas tracé, et que l'économie française s'enfoncera davantage dans la crise avec ce projet de budget pour 1988, nous lui opposons la question préalable.

Si notre motion n'était pas adoptée...

M. Emmanuel Hamel. Ce qui serait normal !

M. Robert Vizet. ... la présidente du groupe communiste et apparenté, mon amie Hélène Luc, exposerait, dans la discussion générale, nos propositions novatrices en matière budgétaire et fiscale, puis mon ami Henri Bangou montrerait la gravité de la situation qui existe dans les départements d'outre-mer ainsi que les engagements non tenus par votre gouvernement à l'égard des peuples qui y vivent.

Les communistes exigent l'accroissement des prélèvements sur les fortunes et le capital. Nous voulons un développement des services publics pour garantir les droits sociaux et l'épanouissement des hommes et des familles. Nous voulons mobiliser les ressources pour la production et dissuader les usages spéculatifs. Enfin, il importe de créer les conditions d'une maîtrise nationale des richesses.

C'est d'un budget s'inscrivant dans une politique de justice, de liberté et de paix que la France a un impérieux besoin. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. André Duroméa. Très bien !

M. le président. Personne ne demande la parole contre la motion ?...

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je crois pouvoir, sans risque, me faire l'écho du sentiment de la majorité de la commission des finances en disant que cette question préalable, déposée par nos collègues du groupe communiste, d'une part m'étonne, d'autre part me choque.

Elle m'étonne car c'est une première. C'est aujourd'hui le onzième budget que j'ai l'honneur de rapporter devant notre Haute Assemblée et c'est la première fois que j'entends un groupe politique proposer de ne pas débattre du budget, à moins, mes chers collègues, qu'il ne s'agisse d'une habileté de procédure qui vous a permis de vous exprimer en premier et longuement sur ce budget. Cela nous permettra peut-être d'écouter d'une oreille plus légère ce que vos collègues auront à dire après le rejet de votre question préalable.

Cette procédure me choque car elle fait litière des droits et des devoirs du Parlement. Si vous avez des critiques à formuler à l'égard de ce budget - à l'évidence vous en avez - faites-le dans le cours de la discussion générale et lors de l'examen de chacun des articles. C'est ainsi que nous devons procéder. C'est cela que nos électeurs attendent de nous. En agissant autrement, nous allons à l'encontre de nos droits et de nos devoirs.

Cette procédure me choque à un autre titre. Au moment où la France traverse, comme tous les autres pays d'Europe, les difficultés internationales que nous savons, ce n'est vraiment pas le moment de la priver de budget. Nous avons dit, tout à l'heure, le bien qu'il fallait penser de celui-ci. Je souhaite, mes chers collègues, que vous rejettiez la motion opposant la question préalable et que nous engagions rapidement le débat budgétaire. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Le Gouvernement souhaite-t-il intervenir ?...

M. le président. Je mets aux voix la motion n° I-98 tendant à opposer la question préalable, motion repoussée par la commission et dont l'adoption aurait pour effet d'entraîner le rejet du projet de loi de finances pour 1988.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 25 :

Nombre des votants	318
Nombre des suffrages exprimés	254
Majorité absolue des suffrages exprimés	128
Pour l'adoption	15
Contre	239

Le Sénat n'a pas adopté.

Mme Hélène Luc. C'est bien dommage !

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan.

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, le paysage monétaire et boursier a profondément évolué depuis que le Gouvernement a soumis, le 13 octobre dernier, son projet de budget à l'Assemblée nationale. Mais la tourmente qui ébranle les marchés et qui inquiète les esprits ne met nullement en cause, bien au contraire, la nécessité de l'œuvre de redressement et d'assainissement entreprise depuis mars 1986, une œuvre dont le budget marque une nouvelle et importante étape à laquelle il est juste de rendre hommage.

Le déficit budgétaire a été ramené de 153 milliards de francs, en 1985, à 115 milliards de francs, par un effort d'économie qui ne sacrifie pas les grandes priorités nationales.

Les allègements d'impôts directs et indirects atteignent 31 milliards de francs, qui s'ajoutent aux 37 milliards de francs décidés en 1987.

La dette intérieure est consolidée et l'endettement extérieur en spectaculaire repli.

L'inflation est jugulée et le différentiel qui existait en cette matière avec la République fédérale d'Allemagne est en voie de disparition, malgré la libération des prix et la stabilisation des cours du pétrole.

Voilà non seulement un programme, mais aussi un bilan, dont nous avons lieu d'être fiers, vous, monsieur le ministre d'Etat et, plus modestement, nous-mêmes, qui soutenons votre action.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Au nom de la majorité de la commission des affaires économiques, je tenais à le préciser du haut de cette tribune, même si je l'ai fait, il est vrai, bien moins complètement et bien moins talentueusement que M. le rapporteur général.

Ce dernier a d'ailleurs si bien tout dit que je bornerai mon propos, dans le temps qui m'est imparti, à l'incidence des remous monétaires et boursiers sur les hypothèses économiques qui sous-tendent les choix budgétaires, à l'aménagement du territoire, et plus particulièrement de l'espace rural, qui m'amènera, monsieur le ministre, à formuler un regret. Enfin, je dirai un mot des équilibres économiques et un autre ensuite des équilibres territoriaux.

S'agissant tout d'abord des équilibres économiques, le cadrage macro-économique qui préface le budget était, dès avant le 19 octobre, date des premiers événements boursiers, teinté d'un optimisme de bon aloi, que la plupart des instituts de conjoncture avaient souligné. Une croissance de 2,2 p. 100 - après 1,5 p. 100 seulement en 1987 - et des exportations en augmentation de 4,5 p. 100 - contre 0,9 p. 100 l'an dernier - apparaissaient comme des objectifs « volontaristes », plus proches du vœu que de la prévision.

La question, dès lors, se pose : ces projections, qui se situaient hier à la frontière du possible, ne sont-elles pas aujourd'hui hors d'atteinte ? Vous avez vous-même, monsieur le ministre d'Etat, tout à l'heure très clairement posé le problème, et j'ai pris bonne note des observations nuancées que vous avez faites à cet égard. Je ne vous choquerai donc pas en vous faisant part des craintes que, comme beaucoup d'autres, j'éprouve, notamment dans trois domaines : la croissance, les exportations et les investissements.

M. Robert Vizet. Tiens !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. D'abord, la croissance. Est-il raisonnable de penser que le redressement qui s'esquisse sur les marchés financiers, et que la réduction probable du déficit budgétaire américain pourrait amplifier, permettra d'effacer le choc qui, en trois semaines, a fait s'évaporer 2 000 milliards de dollars, soit l'équivalent financier d'une année de commerce mondial ?

Mme Héliène Luc. Il faut se désengager de cette tutelle !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Et s'il n'en était pas ainsi, ne faudrait-il pas, malgré tout, s'attendre à voir « l'effet de patrimoine », si souvent décrit par les économistes, conduire les consommateurs à restreindre par précaution leurs achats, provoquant non pas nécessairement une récession, mais un ralentissement de la conjoncture auquel, en cette fin de cycle économique, il est de toute façon prudent de s'attendre, un ralentissement dont la France subirait directement et indirectement les conséquences à travers la baisse de la demande mondiale de ses produits ?

Ensuite, les exportations. Est-il réaliste d'escompter que nos exportations augmenteront de 4,5 p. 100 alors que la chute du dollar améliorera encore la compétitivité des produits fabriqués non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans l'ensemble de la zone dollar, diminuera le pouvoir d'achat des pays pétroliers et avivera la concurrence entre les pays européens et avec le Japon ?

Enfin, l'investissement.

Le sujet, je le sais, fait couler beaucoup d'encre et je souhaite d'autant moins rallumer ici une discussion inutile que les mesures prises par le Gouvernement pour renforcer l'investissement en consolidant la situation financière des entreprises sont substantielles et appréciées. D'ailleurs, l'investissement a retrouvé, en France, une pente ascendante.

Comment, cependant, ne pas être attentif à trois phénomènes dont la conjonction pourrait sinon contrecarrer, du moins ralentir cette reprise ? D'abord, le tassement de la conjoncture, donc des profits et de la propension des entreprises à investir ; ensuite, la hausse des taux d'intérêt réel en France et l'accentuation du différentiel qui s'est développé entre notre pays et certains de ses partenaires, notamment la République fédérale d'Allemagne, un différentiel qui porte, il est vrai, sur les taux à court terme, mais qui risque de peser sur les décisions des entreprises ; enfin, les difficultés que les entreprises pourraient éprouver pour placer leurs émissions de titres sur un marché financier traumatisé.

Mme Héliène Luc. Eh oui !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Or, le retard d'investissement accumulé entre 1980 et 1985 est considérable et pèse sur la compétitivité de nos entreprises.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très lourd !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Face à ces perspectives, ou à ces interrogations, ne conviendrait-il pas d'engager une double réflexion ?

La première concernerait la mise en place d'une initiative européenne de relance tendant à porter le taux de croissance européen au niveau de celui que l'on observe aux Etats-Unis et au Japon et à compenser par là la réduction de l'activité qui est probable aux Etats-Unis.

La seconde réflexion porterait sur l'amortissement des entreprises.

La commission d'étude dirigée par le président du Crédit national déposera prochainement son rapport. Ne pourrait-on en tirer rapidement des conclusions concernant le rythme et

les règles d'amortissement ? N'est-ce pas là un domaine privilégié, où une action efficace pourrait être entreprise sans délai ?

Il faut, en tout cas, tout faire pour armer nos entreprises, pour les inciter à poursuivre leur redressement financier, pour favoriser leur modernisation et pour développer leur projection internationale. Dans la tourmente qui ébranle l'économie mondiale, l'entreprise est plus que jamais la force vive de notre économie, l'espoir et la chance du pays.

Monsieur le ministre d'Etat, si la croissance, la compétitivité et l'emploi sont, pour notre assemblée comme pour le Gouvernement, des préoccupations premières, il en est une autre sur laquelle la commission des affaires économiques m'a prié d'attirer votre attention, à savoir l'aménagement du territoire ou, pour être plus précis, l'avenir de l'espace rural français.

Aux défis qui confrontent l'économie dans son ensemble s'ajoutent, en effet, pour les zones rurales, des handicaps particuliers qui font peser sur de larges parties du territoire national la menace d'une désertification rampante.

Ces difficultés ont, entre autres, trois origines : la crise de la politique agricole commune et les lourdes contraintes que, sous forme de quotas et de baisses de prix, elle impose aux producteurs, dont plus de la moitié auront sans doute disparu à l'horizon de la fin du siècle ; le ralentissement de l'expansion, ensuite, qui n'engendre plus les surplus de croissance que la D.A.T.A.R. pouvait, dans les années cinquante, soixante et même soixante-dix, répartir sur le territoire national ; la décentralisation, enfin, qui renvoie chaque région à ses moyens et qui pousse par conséquent à l'enrichissement des riches et à l'appauvrissement des pauvres.

Autant dire que la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire, déterminée, audacieuse, et dotée de moyens importants constitue à nos yeux une priorité de la politique économique d'aujourd'hui et de demain.

Une priorité que nous ne retrouvons pas, autant que nous l'aurions souhaité, monsieur le ministre, dans le budget qui nous est proposé, à une exception près, cependant, qui est essentielle et que je tiens à rappeler et à saluer comme elle le mérite, je veux parler du programme autoroutier et de l'extension du réseau des trains à grande vitesse. Les décisions prises par le C.I.A.T. du 13 février dernier marqueront notre époque. Elles transformeront le visage de la France et elles répondront, je me plais à le souligner, au double préalable de toute politique d'aménagement du territoire : le désenclavement des régions isolées et leur raccordement au reste de l'Europe.

Cependant, si l'ouverture de grands axes verticaux et transversaux est une condition nécessaire au sauvetage des régions en perdition, elle ne saurait, à elle seule, assurer leur développement. Relier les grandes métropoles entre elles est une bonne initiative. Veiller à ce que ces grandes liaisons ne traversent pas des déserts serait mieux encore !

Pour y parvenir, un vaste ensemble d'initiatives et de moyens sont indispensables, et l'on ne peut pas tout à fait dire que le budget de 1988 les mette en œuvre.

Les crédits de la D.A.T.A.R. diminuent de 11 p. 100 ; les dotations du F.I.D.A.R. stagnent, celles du F.I.A.M. régressent.

Le budget du tourisme n'augmente que faiblement, alors que le tourisme représente pour les zones rurales en perte de vitesse une activité de complément et, dans certains cas, de remplacement.

Les dotations affectées aux primes d'aménagement du territoire tombent à 300 millions de francs, alors qu'elles atteignent 5 milliards de francs en République fédérale d'Allemagne, 4 milliards de francs en Grande-Bretagne et 6 milliards de francs en Italie.

Les opérations de décentralisation administrative sont totalement privées de moyens.

Les crédits de l'I.N.R.A., monsieur le ministre d'Etat, baissent en francs courants pour la première fois depuis quinze ans, mettant en péril un potentiel d'ingénieurs indispensable au transfert des résultats de la recherche vers l'agriculture et l'agro-industrie.

Permettez-moi de vous dire combien cette décision nous surprend. De toutes les actions à entreprendre pour permettre à notre agriculture de négocier le difficile virage qui l'attend, de toutes celles qui sont nécessaires pour qu'elle s'affirme

dans la concurrence européenne, la recherche est assurément la plus utile et - faut-il l'ajouter ? - la moins démagogique. L'I.N.R.A. tient entre ses mains l'une des clefs de l'avenir agricole et rural. C'est pourquoi la commission des affaires économiques souhaite que le Gouvernement accepte de reconsidérer le montant des crédits qui lui sont accordés.

Elle souhaite, par ailleurs, que le Gouvernement intègre l'aménagement du territoire dans la réflexion qu'il conduit concernant la préparation de l'économie au marché unique européen.

A la dialectique trentenaire, mais nullement dépassée, qui oppose Paris au désert français, l'échéance de 1992 ajoute, en effet, une dimension nouvelle, celle de la concurrence que les grandes régions européennes se livrent entre elles - Bavière contre Aquitaine, Toscane contre Bretagne - pour obtenir les faveurs des grands investisseurs japonais et américains.

Donner à nos régions les plus pauvres, celles qui forment à travers le territoire une « diagonale aride », les moyens d'être compétitives dans leurs offres est un devoir auquel l'Etat ne saurait se dérober. Les aides dont elles ont besoin ne viendront pas, en effet, de Bruxelles, dont les moyens seront de plus en plus réservés aux pays méditerranéens et à l'Irlande.

Mme Hélène Luc. Il est préoccupé, M. François-Poncet !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. C'est à la France de ressusciter une politique d'aménagement du territoire adaptée au défi du marché unique.

Un arsenal de mesures nouvelles est à inventer. J'en cite, au hasard, quelques-unes : la réforme de l'impôt sur le foncier non bâti ; la création de zones de conversion agricole, inspirées des zones de conversion industrielle ; des incitations données aux métropoles régionales pour les amener à irriguer, dans un rayon de cinquante à cent kilomètres, les régions qui les entourent.

Bien d'autres actions s'imposent. L'essentiel est de savoir que des solutions existent, pour peu que nous nous persuadions que le sauvetage des zones rurales menacées de désertification est l'une des grandes affaires du pays à l'horizon de la fin du siècle.

Monsieur le ministre d'Etat, mes questions et mes observations n'atténuent en rien le jugement positif qu'avec la très grande majorité de mes collègues je porte sur votre budget et, au-delà, sur la politique économique que vous conduisez et sur les résultats que vous avez obtenus depuis mars 1986. Les progrès accomplis par la France dans ce court laps de temps sont considérables et, d'ailleurs, largement reconnus à l'étranger.

Ces progrès permettront à la France de faire entendre sa voix dans les grandes rencontres internationales que la réduction annoncée du déficit budgétaire américain devrait, enfin, rendre possibles. Ils devraient surtout permettre de progresser vers l'Europe monétaire et financière. Les turbulences actuelles montrent, en effet, à quel point elle est nécessaire ; mais elle ne naîtra que si l'Europe et, notamment, la République fédérale d'Allemagne savent qu'elles peuvent désormais faire confiance à l'économie et à la politique de la France. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget qui vient de nous être présenté répond à l'attente des Françaises et des Français. Il va dans le bon sens. M. le rapporteur général, M. le président de la commission des finances et M. le président de la commission des affaires économiques viennent d'ailleurs de le dire.

Sa caractéristique principale, c'est l'effort de maîtrise des dépenses publiques, qui a été entrepris dès la fin de 1986 et qui permet à la fois de réduire le déficit et d'alléger la pression fiscale. C'est dire que l'Etat apporte sa contribution au redressement nécessaire de notre économie. Il faut en donner acte au Gouvernement et, monsieur le ministre d'Etat, vous en féliciter puisque vous avez eu, à ce sujet, une action lucide et persévérante.

Le projet de budget comporte un certain nombre de priorités que, dans sa très grande majorité, la commission des affaires sociales apprécie. L'effort significatif consenti pour l'emploi et pour la formation professionnelle est cohérent avec la politique de lutte contre le chômage, qui commence à produire quelques résultats et qui, en tout cas, a stoppé la diminution de population active au travail que nous avons subie très profondément de 1982 à 1986.

S'inscrivant dans un contexte législatif profondément modifié concernant l'apprentissage, la flexibilité du temps de travail, la participation des salariés et la relance de la politique contractuelle, le budget de 1988 est bien orienté.

Monsieur le ministre d'Etat, dépassant quelque peu le cadre strict de la loi de finances, mais me fondant sur les observations présentées tout à l'heure par M. le rapporteur général et par M. le président de la commission des finances, j'évoquerai deux interrogations essentielles. Premièrement, le financement de la politique de l'emploi est-il bien assuré ? Deuxièmement, l'équilibre des comptes de notre protection sociale peut-il être mieux défini ?

D'abord, s'agissant de la politique de l'emploi, je ne reprendrai pas les critiques de ceux qui, à l'Assemblée nationale ou dans la presse, ont accusé le Gouvernement d'avoir prévu des crédits pour le premier semestre de 1988 mais non pour le second.

En effet, par rapport à 1987, la progression des crédits destinés au financement de l'emploi est supérieure à 11 p. 100, c'est-à-dire cinq fois plus forte que l'évolution de la masse budgétaire. De plus, le « cadencement » des contrats et des crédits appartient non seulement au ministre des affaires sociales, mais aussi aux entreprises, aux collectivités territoriales. Par conséquent, ces arguments - c'est clair - ne sont pas recevables.

Mais la conjoncture prévisible de l'emploi en 1988, conjoncture qui peut être aggravée par les conséquences de la tempête boursière, laisse place à une interrogation.

En termes d'emploi - M. le rapporteur général l'a dit tout à l'heure - nous avons arrêté l'hémorragie de population active, hémorragie qui est extrêmement coûteuse puisque 100 000 emplois perdus coûtent 3 400 millions de francs à la collectivité en prestations de chômage et 5 600 millions de francs en pertes de recettes pour les régimes de protection sociale. Vous pouvez donc faire l'addition pour les 650 000 emplois qui avaient été perdus.

En 1986, notre industrie a, certes, continué à perdre des emplois, mais moins que les années précédentes. Sur les deux premiers trimestres de 1987, on note encore une baisse des effectifs industriels de 0,5 p. 100, mais, pour la première fois, en 1987, les créations nettes d'emplois dans le secteur tertiaire marchand et les différents stages mis en œuvre dans le cadre des politiques de l'emploi ont permis un maintien du niveau de l'emploi en France. Par conséquent, l'année 1987 sera la première année, succédant à une longue série, qui ne connaîtra pas de diminution de la population active.

Mme Hélène Luc. Si les chômeurs vous entendaient !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Pour 1988, même avec la croissance prévue de 2,2 p. 100, notre économie maintiendra tout juste le niveau de l'emploi, mais - c'est notre problème, mes chers collègues - elle ne créera pas suffisamment de postes de travail pour faire face à l'évolution annuelle du nombre des jeunes demandeurs d'emploi, qui sera de l'ordre de 190 000, chaque année, d'ici à 1990.

Aussi, pour stopper la progression du chômage et maintenir la cohésion de l'édifice social, faut-il multiplier les mesures complexes et coûteuses des politiques de l'emploi que certains baptisent « traitement social ».

Dans sa majorité, monsieur le ministre d'Etat, notre commission continuera à soutenir le Gouvernement dans la politique de l'emploi qu'il mène, notamment au profit des jeunes et des chômeurs de longue durée. Mais avec un nombre de demandeurs d'emploi recensés de 2 673 000, dont plus de 850 000 de longue durée, les diverses mesures annoncées semblent tout juste suffisantes pour faire face au flux annuel des nouveaux demandeurs d'emploi. Elles ne parviendront pas à réduire l'ensemble de ce que les statisticiens appellent du nom affreux de stock.

Pour réduire le nombre de ceux qui sont déjà au chômage, le problème se pose du traitement social au cours de l'année 1988.

Dans le projet de budget que vous nous présentez sont financés 250 000 stages d'initiation à la vie professionnelle, 250 000 travaux d'utilité collective, mais seulement 110 000 stages modulaires et pour chômeurs de longue durée, 40 000 stages de programmes d'initiative locale, 7 000 stages de femmes isolées, 30 000 stages et contrats de réinsertion en alternance et 19 000 stages de mise à niveau effectués dans les entreprises.

Certes, une réserve de 900 millions de francs est inscrite pour permettre les ajustements rendus nécessaires en cours d'année, d'autant que certains redéploiements de crédits pourront encore être opérés entre les différents programmes en cours d'année.

Mais la question de fond, celle que je pose au Gouvernement, est de savoir si ces moyens seront suffisants pour assurer au même rythme qu'actuellement la rentrée de 1988. Nous serons, en effet, à la fin des effets du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, qui a concerné, depuis le 1^{er} juillet 1986, plus d'un million deux cent mille jeunes ; des mesures relais devront alors nécessairement être prises pour éviter une nouvelle augmentation du chômage des jeunes.

Je serais heureux, monsieur le ministre d'Etat, que le Gouvernement accepte d'affecter la plus grande partie des crédits inemployés en 1987, car il y en aura, à la réserve dont disposera, en 1988, le ministre des affaires sociales ; ainsi sera rendue possible la poursuite d'une politique efficace de lutte contre le chômage que la conjoncture prévisible de 1988 rendra sans doute plus coûteuse.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, attendons de voir quelle sera l'évolution de cette conjoncture qu'il n'est pas possible de quantifier ; mais disposons des réserves financières nécessaires pour faire face aux aléas de cette conjoncture.

Ma deuxième interrogation concerne le problème, beaucoup plus général, que M. Blin a évoqué tout à l'heure, de l'équilibre des comptes de notre protection sociale.

Certes, me direz-vous, le budget de l'Etat et celui de la sécurité sociale ont chacun leur objet et leur mode de financement propre, et les cotisations sociales entrent dans un système d'assurance distinct de celui de l'impôt.

Il n'empêche que l'Etat ne peut se désintéresser, en termes de politique économique et de politique budgétaire, de l'évolution du solde de nos régimes sociaux. D'ailleurs, j'ai lu à la page 36 du rapport économique et financier annexé au présent projet de loi de finances que « le rééquilibrage nécessaire de la sécurité sociale entraînera une augmentation des prélèvements sociaux sur les ménages ». C'est ce qu'a évoqué tout à l'heure M. Poncelet en parlant du chassé-croisé entre les prélèvements fiscaux qui diminuent et les prélèvements sociaux qui augmentent.

Dans ces conditions, on comprendrait mal que les mesures de rééquilibrage, pratiquement annoncées par le rapport économique et financier et longuement discutées, lors des états généraux de la sécurité sociale, ne soient pas connues de l'opinion avant la fin de l'année, non pas sans doute toutes les mesures, car il faudra beaucoup discuter et certains éléments seront à approfondir, mais les orientations essentielles qui s'imposent et les dispositions d'urgence pour 1988.

Je le dis avec beaucoup de gravité : personne ne comprendrait que le budget soit définitivement voté au mois de décembre prochain sans que les principales orientations du financement de notre protection sociale en 1988 n'aient été discutées par le Parlement.

Or, de ce point de vue, quels sont les chiffres ?

En 1986, le solde du régime général a été déficitaire de 19 900 millions de francs. En 1987, compte tenu des mesures courageuses qui ont été prises et que la majorité de l'Assemblée nationale et du Sénat ont votées, ce solde déficitaire sera de l'ordre de 11 milliards de francs. Mais, pour 1988, les prévisions font apparaître un solde déficitaire supérieur à 30 milliards de francs. Selon une étude réalisée par les services économiques du Sénat, auxquels je rends hommage, le déficit de la protection sociale devrait atteindre spontanément, d'ici à cinq ans, plus de 150 milliards de francs, soit 10 p. 100 de la masse salariale.

Au centre de ce système déficitaire, il faut citer comme élément fondamental le déficit structurel de notre régime d'assurance vieillesse qui, de 11 milliards de francs, en 1987, passera à près de 20 milliards de francs en 1988. Il s'agit là du problème central par sa masse, par sa rigidité et par le très

long temps de réponse nécessaire avant que des mesures de réforme ne fassent apparaître une amélioration. L'assurance vieillesse est de loin le facteur le plus déterminant du déficit de notre système de protection sociale. Il faut que nous en soyons tous très conscients.

Le rapport établi par les sages, qui a été remis au Premier ministre, préconise un certain nombre d'orientations dont certaines me paraissent excellentes et rejoignent d'ailleurs les propositions que j'avais présentées, dès l'année dernière, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1987, comme par exemple la fiscalisation du financement des allocations familiales et la séparation plus marquée entre les principaux régimes.

J'ai cependant le sentiment qu'il faut s'écarter de solutions allant dans le sens du durcissement d'un système qui souffre déjà d'une excessive centralisation pour s'engager plutôt dans la voie d'une plus grande décentralisation, des moyens et des méthodes de protection sociale.

Si j'insiste, depuis 1985, sur le fait qu'il faut séparer la trésorerie des trois risques - maladie, famille, vieillesse - de manière à tenir compte des évolutions propres à chaque régime, c'est dans le souci, mes chers collègues, de protéger la politique familiale qui a constitué depuis vingt ans l'amortisseur entre les déficits de la branche maladie et ceux de la branche vieillesse. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*) Si vraiment nous voulons protéger la politique familiale, il faut avoir une conception beaucoup plus précise de chaque risque ; cela doit se traduire par un renforcement de l'autonomie de gestion des caisses de sécurité sociale et une plus grande responsabilité financière de leurs gestionnaires.

Par ailleurs - n'ayons pas peur des mots et des réalités - je souhaite que l'accent soit mis sur le renforcement de la concurrence entre les divers systèmes de protection sociale complémentaires, afin d'accroître les contributions facultatives des assurés à un moment où la progression des cotisations reste insuffisante pour faire face aux besoins engendrés par l'amélioration des systèmes de santé et par l'allongement de la durée de vie.

Ce n'est pas aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, alors que les états généraux de la sécurité sociale viennent à peine d'achever leurs travaux, qu'il faut attendre une réponse, mais j'ose espérer qu'après le vote du texte élaboré par la commission mixte paritaire, en décembre prochain, sur le présent projet de loi de finances, le Gouvernement sera en mesure de nous faire connaître les choix auxquels il aura procédé, afin que l'avenir de notre économie ne soit pas menacé par des décisions qui, si elles étaient trop reportées et prises dans la hâte et la fièvre, se révéleraient en fin de compte inopportunes et sans doute, comme parfois autrefois, inefficaces.

Préciser le financement pour 1988 des différentes politiques de l'emploi, compte tenu du chômage prévisible au cours du deuxième semestre de 1988, faire connaître les choix de l'Etat au regard de notre protection sociale, telles sont les deux questions que la commission des affaires sociales m'avait chargé de poser aujourd'hui. Ce sont deux questions de fond qui méritent un examen attentif, car elles font appel à ce qui touche le plus les Français, c'est-à-dire l'emploi et la protection sociale. Il faut leur apporter des réponses avant que ne s'ouvre le temps des campagnes et des promesses.

En conclusion, oui, le budget de 1988 est sérieux, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre d'Etat. Il s'inscrit dans la continuité d'une action résolue pour libérer les initiatives, développer les responsabilités et permettre à notre économie de retrouver une compétitivité suffisante pour aborder avec succès le marché unique européen qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 1993. Encore faut-il, mes chers collègues, que les dimension sociales de cette action soient clairement définies et résolument mises en œuvre. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le ministre d'Etat, l'examen de ce projet de budget que vous nous présentez pour l'année 1988 peut être fait dans une double perspective : d'une part, la perspective de la politique budgétaire qu'il traduit pour l'année qui vient ; d'autre part, la perspec-

tive de l'attention plus particulièrement portée à certains secteurs d'activité relevant, quant au fond, d'une des commissions permanentes du Sénat.

Les problèmes qu'examine la commission des lois sont divers, qu'il s'agisse de la justice, de l'outre-mer et de la place qui lui est réservée dans l'ensemble français, des préoccupations du ministre de l'intérieur, axées sur la sécurité et la décentralisation, enfin, de la fonction publique.

Pour divers qu'ils soient, et d'un point de vue budgétaire, ces différents secteurs d'activité présentent entre eux une caractéristique commune.

A leur propos, en 1986, des engagements avaient été pris, engagements qui devaient se traduire par des efforts budgétaires, efforts nécessaires qui ont été accomplis et qui sont d'autant plus remarquables qu'ils s'inscrivent dans une politique générale de restriction de la dépense publique, de réduction du déficit budgétaire, de remboursement anticipé de la dette et de diminution progressive de la pression fiscale.

Cette politique - il est bon de s'en souvenir - constituait aussi un élément essentiel des engagements pris solidairement par notre majorité, en 1986, engagements qui ont été tenus grâce à l'action du Gouvernement auquel vous appartenez.

Les différentes actions que j'ai énumérées présentent une caractéristique commune, quelle que soit la diversité de leur champ d'application, à savoir d'avoir fait l'objet d'un effort prioritaire, et ce, sans doute parce que chacune d'entre elles correspondait à une préoccupation majeure de l'opinion publique.

Je m'éloignerai, si vous le permettez, des comparaisons systématiques entre différents pourcentages en hausse ou en baisse que l'on constate ici ou là. Je le ferai d'autant plus que, dans les secteurs qui me préoccupent plus particulièrement, la croissance des crédits affectés à chacun des départements considérés a toujours été supérieure - parfois de façon très importante - à la croissance moyenne de la dépense publique.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est exact !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Pour ce qui est de la justice, traditionnellement parent pauvre de l'effort public - il fut un temps, entre 1981 et 1985, nous l'avons rappelé bien souvent, où le budget de ce ministère était inférieur au déficit des usines Renault - la solution du difficile problème pénitentiaire a été largement entamée, les effectifs ont été accrus, aussi bien ceux des magistrats de l'ordre judiciaire que ceux des magistrats de l'ordre administratif ou que ceux du personnel pénitentiaire.

Nos juges, au-delà des problèmes provoqués par telle ou telle insuffisance, accomplissent quotidiennement une tâche à laquelle la commission des lois a toujours rendu hommage.

N'oublions pas que, par leur seule présence, ils ont permis, outre-mer, à des consultations difficiles de se dérouler dans des conditions irréprochables.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très juste !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Ils ont droit non seulement à la considération du Sénat, mais aussi à sa vigilance en ce qui concerne les conditions matérielles qui leur sont faites, d'autant que les demandes non satisfaites - mais qui peuvent l'être - qu'ils présentent sont, au demeurant, fort modestes.

L'outre-mer a été l'objet de la part de ce Gouvernement, que nous n'avons cessé de soutenir, d'un effort d'une dimension inégalée jusqu'à ce jour.

Il s'agissait, en la matière, de revenir à quelques idées simples : tout d'abord, persuader le monde entier que tant qu'elles le souhaiteraient, grâce à la manifestation d'une volonté démocratique exprimée, les populations de nos départements et territoires d'outre-mer pourraient demeurer dans l'ensemble français ; ensuite, faire en sorte que, réparties de par le monde, ces populations bénéficient d'une solidarité plus active de la métropole propre à faire d'elles des îlots de développement dans la partie du monde où elles se situent et, cela, les lois de programme que nous avons votées ont permis de le réaliser.

Dans le domaine de la sécurité publique et de la décentralisation, une meilleure utilisation des moyens humains et matériels, renforcés par l'appareil législatif nécessaire, une rationalisation progressive de la décentralisation sont les données essentielles que révèle un examen objectif de l'œuvre accomplie et pour laquelle il reste - cela est évident - encore beaucoup à faire.

Les règles applicables à la fonction publique ont été clarifiées pour la fonction publique territoriale et assouplies pour la fonction publique d'Etat, notamment en ce qui concerne les limites d'âge, tant il est vrai qu'il était inadmissible pour l'Etat de se priver du maintien en service volontaire d'hommes et de femmes qui ne demandaient qu'à servir.

Tout ce qui a été fait, monsieur le ministre d'Etat, ne constitue, bien sûr, qu'une étape. Les ombres et les insuffisances ne manquent pas. Il sera nécessaire de s'attaquer à des problèmes difficiles : celui, par exemple, de la nécessité ou de la non-nécessité de soumettre ce pays à quatre degrés d'administration ; celui de la formation des magistrats, dont il n'est pas évident qu'elle doit être dispensée dans le vase clos d'une école quelquefois trop éloignée des réalités que les jeunes juges auront à affronter en début de carrière ; celui des conditions dans lesquelles les collectivités locales sont à même de faire face financièrement - je n'insiste pas sur ce point - à leurs charges nouvelles.

Plus particulièrement préoccupée des secteurs qui lui sont dévolus, et examinant de ce fait près de 40 p. 100 des lois adoptées par le Sénat, la commission des lois ne peut pas ne pas être préoccupée des conditions du travail parlementaire rendu parfois difficile - pour ne pas dire plus - par la prolifération de textes inutiles ou insuffisamment étudiés.

Elle s'interroge également - cela ne peut être l'objet que d'une réflexion de très longue haleine - sur une certaine inadéquation du mécanisme délibérant propre à toute assemblée et on peut se demander s'il est toujours nécessaire de lui soumettre obligatoirement en séance plénière des textes qui, grâce aux mécanismes appropriés, pourraient subir un examen en commission plus restreinte, à la fois plus rapide et peut-être aussi plus approfondi.

Dans la quasi-totalité des secteurs de l'activité gouvernementale qui relève de sa compétence, je peux, au nom de la majorité de la commission des lois, et au travers des budgets successifs, constater une nette amélioration de l'état de choses existant en 1986.

Tout ce qui a été accompli doit être continué. Grâce à ce qui a été fait et qui n'est que partiel, tout est cependant devenu possible.

Je n'imagine pas, pour ma part, qu'un responsable politique issu de nos rangs puisse un seul instant songer à mettre en cause l'œuvre accomplie et les conditions constitutionnelles dans lesquelles elle l'a été.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. J'aurais souhaité que la majorité tout entière s'engage de façon certaine, pour les années à venir, à continuer à progresser dans la voie qui a été tracée en 1986.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Le déficit budgétaire a été réduit, il faudra le réduire encore, la pression fiscale doit être encore allégée, la réorganisation de l'appareil d'Etat est loin d'être achevée et la justice n'a pas encore, dans notre société, toute la place qu'elle mérite.

Quant à l'outre-mer, pour lequel le Sénat a toujours éprouvé un attachement profond, il nécessite, de notre part, une vigilance constante.

Je crois savoir, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez un instant songé à faire figurer dans la loi des engagements portant sur les années à venir et qui eussent marqué clairement notre détermination de continuer à agir dans le sens tracé heureusement par le Gouvernement.

En ce qui me concerne, j'y aurais très volontiers souscrit. Mais, au-delà des textes, c'est une volonté politique qui doit être aujourd'hui affirmée et qui trouvera dans les échéances à venir l'occasion de se concrétiser avec toute la force et toute la netteté souhaitables. (*Très bien ! et applaudissements sur les traversées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines traversées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

**PRÉSIDENCE DE
M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Marcel Debarge.

M. Marcel Debarge. Monsieur le ministre, je ne vous étonnerai pas si je vous dis que je ne participerai pas à l'émerveillement manifesté par M. le président de la commission des finances et par M. le rapporteur général devant le projet de budget qui nous est aujourd'hui soumis.

C'est à travers quatre considérations, qui me paraissent essentielles - et que nous jugeons, nous, socialistes, particulièrement préoccupantes pour l'avenir de notre pays - que j'analyserai les grandes lignes qui, de notre point de vue, caractérisent le budget de la nation pour 1988 : d'abord, le contexte dans lequel intervient ce budget ; ensuite, les contradictions du libéralisme appliqué ; quelques incidences significatives de ce budget sur le quotidien ; enfin, le déficit moral et politique de ce budget.

J'évoquerai d'abord le contexte international.

Tout le monde a en tête le déficit commercial des Etats-Unis, qui impose un véritable diktat économique à l'économie européenne. Malgré l'amorce récente d'une réduction de ce déficit, le problème de son financement demeure, avec ses conséquences néfastes pour nous. Quel coup de foudre économique nous obligera à agir dans le sens de l'intérêt européen ?

De quoi se compose encore l'horizon international ? En fait, de signes sombres : de la course au protectionnisme, de la fièvre des taux d'intérêt, des dérèglements qui agitent l'économie mondiale, du fossé, qui tend à devenir abîme, entre les pays développés et les pays pauvres, de l'échange maintenu inégal. Les agitations des places boursières, même si elles sont révélatrices d'une maladie de l'économie mondiale, ne traduisent pas entièrement la réalité du déséquilibre qui nous gouverne.

En effet, le marché n'assure plus l'équilibre ; il s'épuise en vain à saisir les données mondiales et se transforme uniquement en « régulateur de sanctions ». Comme l'a souligné, dans quelques articles parus dans *Le Monde*, Jean Peyrelevade, l'économie réelle se venge et les secousses qui viennent jusqu'à nous sont le résultat de forces qui n'obéissent pas aux mêmes règles et poursuivent, sans se préoccuper l'une de l'autre, leur logique catastrophique.

Que fait la France pour essayer d'atténuer le choc de cette tourmente ? Il me semble que la philosophie économique qui vous inspire ne peut être que battue d'avance dans ce contexte. Et pourtant le libéralisme, puisqu'il s'agit de lui, ce talisman que le Gouvernement s'obstine à porter, a commencé outre-Atlantique à apparaître pour ce qu'il est en réalité : un générateur de déséquilibres, un producteur d'échecs économiques, sociaux et humains.

On a trop l'impression que votre gouvernement subit les contradictions internationales alors qu'un sursaut de volonté apparaît nécessaire. Votre budget n'est pas, c'est le moins que l'on puisse dire, la traduction de ce sursaut.

Le contexte dans lequel s'inscrit le budget de 1988, c'est aussi la proximité de certaines échéances. Il m'apparaît que votre gouvernement n'est guère enclin à prévoir la gestion d'une année entière dans certains domaines clés. Il serait souhaitable que vous fassiez preuve d'une capacité à anticiper. Bien des impasses budgétaires caractérisent votre budget, qui emploie une stratégie d'ordre quelque peu électoraliste.

Que faites-vous, par exemple, du déficit de la sécurité sociale et de l'U.N.E.D.I.C. - 40 milliards de francs ? Que devient le financement attendu des privatisations ? Ce seront

40 milliards de francs d'engagements non financés pour 1989 en pertes de recettes - plan épargne-retraite, plan Méhaignerie, baisse de l'impôt sur les sociétés, insuffisance de la contribution au budget de la C.E.E. - ainsi qu'en engagements de dépenses - lois de programme pour les départements d'outre-mer, rapatriés, insuffisance des crédits de lutte pour l'emploi au-delà de mai 1988.

Pourquoi accorder dès maintenant, sur les impôts qui seront payés dans deux ans, la revalorisation de 25 p. 100 des abattements pour les adhérents aux centres de gestion ? Pourquoi faire voter maintenant une modification de la fiscalité de groupe dont l'impact budgétaire interviendra en 1989 ?

Ce budget traduit un certain nombre de contradictions du libéralisme appliqué, contradictions aussi entre le discours et les actes.

Je faisais allusion, il y a un instant, aux impasses budgétaires. L'insuffisance, dans ce budget, du prélèvement des recettes de T.V.A. pour la Communauté économique européenne, qui est actuellement de 1,4 p. 100 et qu'il conviendrait, suivant des experts, de porter à 1,8 p. 100, illustre un aspect de la contradiction entre le discours et l'action. Vous parlez de l'Europe - avec plus ou moins d'ardeur, il est vrai ; on peut, en effet, entendre parfois de grandes déclarations faisant suite à celles du Président de la République - mais que faites-vous de l'obligation européenne dans ce budget ?

Contradiction aussi, étonnante et grave, entre votre discours sur les taux d'intérêt et la réalité de ceux-ci, qui, élevés, pénalisent l'investissement.

Contradiction encore entre la réalité et le discours idéologique en direction de l'opinion sur les privatisations, qui aboutissent, en fait, les socialistes l'ont démontré, à une reconcentration du pouvoir économique et politique entre les mêmes mains, à travers ce que nous avons appelés les « noyaux durs », qui ont procédé aux transferts de propriétés.

Outre que les privatisations ont pris part au renchérissement des taux d'intérêt et n'ont pas apporté d'argent frais aux entreprises, elles écartent dans les faits les petits porteurs de tout contrôle sur la société privatisée, avec le système des remises de pouvoir. Le capitalisme populaire n'est qu'un leurre, destiné à attirer sur le marché financier des milliers de Français mal informés des risques de ces opérations.

Contradiction entre la conjoncture économique et les hypothèses qui ont présidé à l'établissement de ce budget. Malgré un léger frémissement vers la hausse du taux d'investissement, les prévisions demeurent inquiétantes et ce taux risque d'être entraîné à la baisse, avec des incidences boursières. Nous ne sommes pas sortis de la période des grandes difficultés.

Contradiction encore s'agissant de l'hypothèse, pour la construction du budget, d'un taux de croissance de 2,4 p. 100, alors que ce taux sera de l'ordre de 1 p. 100, voire un peu plus.

Contradiction dans le discours relatif au déficit. Après avoir crié haro sur l'endettement de notre pays, qui demeure, selon l'O.C.D.E., le pays le moins endetté en pourcentage par rapport au P.I.B., vous prônez la rigueur et vous faites partout savoir que le déficit budgétaire a été réduit.

Or l'évaluation du déficit - il est estimé à 115 milliards de francs - ne correspond pas à la réalité. Tel est son montant, 26 milliards de francs de dépenses d'ordre budgétaire étant financées grâce aux recettes des privatisations et 10 milliards de francs grâce à des rebudgétisations : agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, fonds spécial grands travaux. La réduction n'est donc qu'apparente.

La troisième considération sur laquelle je veux m'arrêter porte sur quelques incidences significatives sur la vie quotidienne des Françaises et des Français.

D'abord, le problème de l'emploi demeure toujours aussi dramatique dans ses aspects économiques et humains.

Qui reconnaîtra que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement a favorisé l'emploi ? Quelle politique d'aide à l'investissement prévoyez-vous ? Les crédits consacrés à la suppression de la taxe sur les frais généraux sont deux fois plus importants que ceux qui sont affectés au développement du crédit d'impôt recherche.

S'agissant du problème du logement, vous venez d'en concéder la responsabilité au marché, ce qui signifie que vous refusez de vous préoccuper des milliers de familles qui ont un droit au logement. L'aide personnalisée au logement

est réduite ; il est prévu de la ramener à l'allocation logement. Cela illustre ce désengagement de l'Etat qui gagne les différents ministères.

Le moins d'Etat en l'occurrence, c'est moins de solidarité. Telle est la vérité.

Aujourd'hui, en matière de logement, on fait plus pour les propriétaires de logements locatifs que pour les accédants à la propriété et les locataires.

Dans ses modalités d'application, la fiscalité des ménages est particulièrement injuste entre bas et hauts revenus salariés.

Il en est de même des conditions de revalorisation des tranches d'imposition entre salariés et non salariés. En deux ans, la revalorisation a été de 30 p. 100 et de 25 p. 100 pour les professions libérales et de 3,4 p. 100 et 3,3 p. 100 pour les salariés. Deux poids, deux mesures !

Les cotisations sociales augmentent.

Au total, la majorité des Français est pénalisée.

Par ailleurs, du fait de l'inflation, on constate une baisse du pouvoir d'achat. Cela va mieux, dites-vous ! Pour qui ? Pour 150 000 foyers fiscaux ; mais les autres, l'immense majorité, se contente de payer.

La vie quotidienne, c'est aussi tout ce qui touche aux services publics : l'éducation, la recherche et la formation.

Les crédits actuels ne suffisent pas à compenser les importantes restrictions du budget précédent et sont loin du compte en regard des enjeux, qui deviennent de plus en plus importants.

Le désengagement de l'Etat se marque nettement en ce qui concerne la jeunesse et le sport. Un certain nombre de missions sont supprimées - temps libre. La direction de l'éducation populaire disparaît. Les crédits diminuent.

Or, actuellement, afin de lutter contre la délinquance, la part consacrée à la vie associative et aux loisirs devrait être activement soutenue. Mais ce qui s'est passé à l'éducation surveillée où l'on tente de désorganiser les missions publiques ne doit, hélas ! en dépit du discours, nous laisser aucune illusion sur ce sujet.

Le « moins d'Etat » s'applique, bien entendu, aux services publics que nous utilisons quotidiennement. Dans la fonction publique, on enregistre 7 000 créations d'emploi pour 20 000 suppressions. Dans les P. et T., des milliers d'emplois sont supprimés ; dans les télécommunications, 2 800 emplois en moins.

Je suis à même d'en constater les effets dans mon département : fermetures de guichets, diminution du nombre d'agents, distributions de courrier non effectuées, usagers pénalisés.

La diminution du nombre des agents du service public allant de pair avec l'entreprise de privatisation, elle ne peut qu'engendrer un malaise chez les salariés de ce secteur et nuire à la qualité du service public qu'il faut repenser, certes, mais aussi revaloriser et insérer pleinement dans la vie économique.

Un budget de notre époque aurait pu être axé, d'une part, sur la solidarité fiscale au niveau de l'impôt, par des abattements et des déductions, notamment pour les jeunes, les étudiants, les personnes âgées, les chômeurs, les personnes connaissant une situation sociale difficile et, d'autre part, sur la solidarité économique en inversant la logique fiscale actuelle, qui pénalise le travail, et en promouvant une fiscalité encourageant les entreprises à investir et à augmenter leurs fonds propres.

Mais votre budget est un budget qui baisse les bras devant l'environnement international, devant les portes de l'Europe, qui baisse les bras devant les effets dramatiques du chômage et de la marginalisation des plus démunis.

Je ne vois d'ailleurs pas comment, dans un futur improbable et illusoire, votre choix politique - et donc celui de la majorité actuelle dans toutes ses composantes - et le nôtre pourraient se confondre.

Il y a l'application de la Constitution et le vote de notre peuple, que nous respectons. Il n'en demeure pas moins vrai que, sans porter atteinte à l'unité nationale, nous devons reconnaître avec honnêteté - nous en faisons preuve les uns et les autres - que nous sommes animés par des options poli-

tiques différentes, voire opposées, et qu'en tout état de cause la confusion des genres serait un très mauvais système de gouvernement.

M. Emmanuel Hamel. Et pan ! pour M. Delors !

M. Marcel Debarge. Au moment où nous allons bientôt commémorer le bicentenaire de la Révolution française, où les acteurs d'alors ont répondu à l'antique message de passivité par celui de la confiance dans les possibilités de transformation de la société, sur des bases de fraternité de justice et d'égalité, plutôt que d'aller chercher une inspiration politique dans un libéralisme en faillite, nous nous devons de reprendre, dans un sursaut de volonté et d'énergie, ce message de justice et de solidarité qu'il importe de traduire dans le quotidien. Pour nous, ce message est toujours actuel et c'est dans ce sens que nous agissons. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Héléne Luc. Monsieur le ministre, à en croire le ministre d'Etat M. Balladur et le Gouvernement, la France irait mieux, la France connaîtrait une embellie et le budget que vous proposez en serait un des fondements.

Votre budget va continuer à apporter de la somptuosité aux détenteurs de capitaux, aux spéculateurs de haut rang, aux fabricants d'armes, aux détenteurs de l'emprunt Giscard, à l'amicale des anciens assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes.

Mais, pour la majorité des gens, c'est tout le contraire qui se passe. Ce budget va être synonyme d'aggravation de leurs difficultés, d'alourdissement des prélèvements sur leurs revenus, d'enfoncement dans la « mal-vie », la précarité, autant de malaises qui accélèrent inexorablement le déclin du pays.

Vous voulez masquer la vérité tant pour aujourd'hui que pour l'avenir.

Pourtant, la détérioration de la situation se renforce sous le poids des privatisations et de la crise financière actuelle. En effet, ce qui se passe à la Bourse est une affaire grave qui vient de loin et que ne dissipera pas une accalmie passagère.

La crise financière et l'effondrement de la Bourse sont le reflet d'une situation malsaine de notre économie. C'est le résultat du pillage des fruits de la production pour la spéculation. C'est le résultat de la politique suivie par les gouvernements successifs.

La France est le pays capitaliste le plus atteint par cette crise financière. Les Etats-Unis veulent faire financer par leurs alliés le projet de guerre des étoiles et la R.F.A. ainsi que le Japon, dont les économies sont plus fortes, se conduisent en nations hégémoniques contre les plus faibles, dont la France.

A force de faire de l'argent avec de l'argent en sacrifiant les investissements productifs, en liquidant les entreprises et en multipliant le nombre de chômeurs, il se produit des hiatus.

Le problème est non pas celui des variations du cours des actions, mais celui de la réalisation d'une autre politique et du développement de toutes les potentialités.

Monsieur le ministre, vous rendez les Etats-Unis responsables des jours noirs que nous vivons ; mais alors, dégagez-vous de cette tutelle, prenez des initiatives au sein de la C.E.E. pour agir en commun contre les sorties de capitaux et la spéculation ! Et si nos partenaires refusent des mesures communes, la France doit alors sortir du système monétaire européen et se protéger. Voilà des éléments d'une politique nouvelle d'indépendance nationale !

Monsieur le ministre, des mesures radicales sont à prendre pour enrayer cette folie de l'argent. En tout premier lieu, il faut que vous décidiez l'arrêt définitif de votre politique de privatisation, qui est ruineuse pour le pays et catastrophique économiquement et socialement.

Ce budget, le deuxième de votre Gouvernement et le dernier du septennat, s'inscrit pleinement, tout en l'aggravant, dans la logique des budgets mis en œuvre depuis 1982, ce qui amène à la conclusion incontestable que l'austérité a fait faillite, quel que soit le gouvernement qui l'applique. Le problème ne se limite pas aux truquages dans la présentation budgétaire, c'est toute l'orientation qui est en cause.

En effet, pour que l'économie de notre pays se porte mieux, il faut, à l'inverse de ce que vous proposez, prendre le parti du progrès social, de l'utilisation des compétences et des qualifications des hommes et des femmes, en particulier des jeunes.

Il faut mobiliser les capacités de production plutôt que d'encourager la dilapidation des ressources de la France à la corbeille de la Bourse ou de renflouer le déficit commercial des U.S.A., en aliénant notre indépendance nationale par une allégeance renforcée à la politique de Reagan.

Telles sont les raisons de fond qui justifient, selon nous, le rejet pur et simple de votre budget, raisons démontrées par mon ami Robert Vizet et auxquelles le ministre d'Etat n'a même pas voulu répondre, ce que je regrette.

Tous les témoignages, toutes les enquêtes concordent : l'érosion des salaires a donné naissance à toute une France de la difficulté et de la pauvreté.

Comment pourrait-il en être autrement quand on sait que 50 p. 100 des salaires - oui ! 50 p. 100 - ne dépassent pas 6 000 francs, comme viennent de le confirmer les experts du centre d'études des revenus et des coûts !

Les chiffres sont particulièrement édifiants quand on les rapproche du luxe insolent affiché par certains.

Mais qu'importe, semble-t-il, pour vous, car, avec une sérénité qui confine au cynisme - il faut bien le dire - vous assurez calmement qu'il faut modérer les dépenses des ménages, que les Français sont libres « de consommer moins ou de consommer davantage » et qu'ils sont libres « de prendre leur retraite plus ou moins tôt ».

Mais vous vous gardez bien de les informer qu'un tiers de votre budget, à savoir 330 milliards, ne sert qu'à financer la course aux armements et à payer des intérêts de la dette de l'Etat aux banques et aux riches prêteurs ! On peut également parler des 60 milliards de francs qui seront versés aux détenteurs de l'emprunt Giscard en janvier prochain : 100 milliards remboursés pour 6,5 milliards prêtés !

Bien entendu, vous vous réfugiez derrière la parole de l'Etat et vous utilisez les petits épargnants comme paravent pour camoufler ce qui constitue, dans le cas présent, un authentique scandale.

Mais qu'en est-il de cette parole de l'Etat quand sont réduits les taux d'intérêt des livrets d'épargne populaire, quand les prestations familiales ne suivent même pas la hausse des prix, ou encore quand l'exonération du foncier bâti est ramenée de vingt-cinq ans à quinze ans par le précédent gouvernement, ce que vous pourriez, si vous le voulez, rétablir.

Dans le même temps, le pouvoir met en avant et glorifie la progression très vive de la rentabilité des entreprises. Effectivement, avec un taux de profit avoisinant les 17 p. 100 en 1987, on pourrait considérer que les entreprises sont saines. Le « rapport économique et financier 1988 », document officiel s'il en est, prévoit que cette évolution s'accroîtra puisqu'il annonce une hausse de l'excédent brut d'exploitation de 6,4 p. 100. La météo des rentes financières est au beau fixe !

Mais, dans cette logique, c'est le parasitisme financier qui se généralise.

Pour y parvenir, votre action budgétaire s'appuie sur trois leviers principaux : la contraction et la réduction des salaires, les cadeaux fiscaux au capital financier et le démantèlement des services publics par le laminage des dépenses socialement utiles.

La finance prend le pas sur la production, la spéculation écrase l'industrie, la rente inhibe totalement l'investissement, la fortune appauvrit la nation et creuse les inégalités entre les hommes.

Vous qualifiez votre action « d'action de redressement », monsieur le ministre. Mais un pays où les grosses fortunes financières ont été multipliées par quatre de 1980 à 1986 alors que l'on sacrifiait l'emploi, la recherche et la formation au culte du profit et de la privatisation n'est pas un pays en redressement, c'est un pays installé sur un volcan !

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la réduction annoncée du déficit budgétaire. Toutefois, vos amis du Fonds monétaire international n'accordent pas en réalité de crédit à vos prévisions fantaisistes.

Cette pseudo-réduction est en fait consécutive à trois causes de détérioration de la situation économique de notre pays.

Elle est consécutive, tout d'abord, à la réduction sans précédent de nos dépenses publiques utiles ! L'effort d'éducation et de formation régresse. L'effort national de recherche diminue à nouveau. Les dépenses d'équipement et de transports s'effondrent. Le parc de logements se dégrade. La santé, la culture, la jeunesse et les sports seront encore plus mal dotés en 1988 que cette année. C'est à une amputation de plus de 150 milliards de francs de dépenses utiles qu'il a été procédé en quatre ans.

Ensuite, 150 milliards de francs supplémentaires ont été prélevés depuis 1984 sur le pouvoir d'achat, au travers de l'augmentation des cotisations sociales et de l'impôt direct. Quant à l'aide à l'investissement telle qu'elle est prônée par le gouvernement actuel, ou telle qu'elle l'était par les anciens gouvernements ou par M. Barre, elle ne peut que conduire à plus de gâchis financiers en alimentant davantage les canaux qui conduisent à la bourse ou aux marchés spéculatifs.

Enfin, votre budget se traduira par des hausses de prélèvements pour 95 p. 100 des ménages et par des allègements pour seulement 5 p. 100 des contribuables, comme par hasard les plus fortunés de ce pays.

En ce qui concerne les fonctionnaires, non seulement leurs conditions de travail se sont nettement détériorées depuis cinq ans mais leur pouvoir d'achat a reculé de 5 à 8 p. 100 sur cette même période et, face à une inflation prévue de plus de 3,3 p. 100 cette année, la modeste augmentation de 2,1 p. 100 qu'ils ont obtenue ne fait pas le compte.

Le budget pour 1988 prolonge ainsi les choix qui ont présidé à la politique budgétaire depuis de nombreuses années.

Ainsi, les enjeux de la politique budgétaire de 1988 sont clairs : ou l'on continue de miser sur le développement de la sphère financière et le rabougrissement du service public, ou bien on mise sur l'homme, sur ses capacités et sur les nombreux besoins qui restent à satisfaire.

Les communistes ne sont plus les seuls à dénoncer cette politique et à la combattre énergiquement. Les salariés, ouvriers, ingénieurs, cadres et techniciens, les jeunes, les femmes, les petits et moyens paysans, sont de plus en plus décidés à ne pas se laisser faire.

Sous le titre : « Y aura-t-il des hommes sacrifiés ? » l'épiscopat français s'est élevé lui aussi, le 14 octobre dernier, contre l'accroissement des inégalités sociales. Les évêques français déclarent notamment : « Nous ne pouvons admettre une société à plusieurs vitesses, ni les justifications idéologiques qu'on en donne. Nous ne pouvons accepter un monde dont la logique serait de produire n'importe quoi pourvu que cela rapporte, se vende et donne du pouvoir. »

Dans cet esprit, les sénateurs communistes et apparentés s'attacheront à faire, au cours du débat budgétaire, des propositions précises et sérieuses, y compris pour les finances des collectivités territoriales, en indiquant, bien sûr, les moyens permettant de les réaliser, car ils existent.

Ainsi, nous proposons de distinguer radicalement la fiscalité concernant les revenus du travail de celle des revenus du capital et des gros patrimoines. Ces derniers doivent être taxés lourdement car, à partir d'un certain seuil, ils deviennent complètement stériles pour l'économie. En revanche, le poids des contributions sur les faibles et les moyens revenus et celui qui est supporté par les familles et les cadres doivent être sensiblement réduits.

Nous proposons une fiscalité des entreprises qui dissuade les placements financiers et les spéculations, mais qui incite au contraire à la création d'emplois qualifiés, aux investissements modernes et productifs, à l'augmentation des richesses produites, donc de la compétitivité réelle des entreprises. Le système bancaire doit favoriser par des aides bonifiées le développement des petites et moyennes entreprises.

Nous proposons d'augmenter les salaires, de faire progresser le pouvoir d'achat des retraités et celui des petits et moyens paysans. A cet effet, il faut porter le Smic à 6 000 francs par mois, et ce tout de suite. C'est une mesure de justice sociale et d'efficacité économique, de lutte contre la récession qui se prépare.

Reconnaître les qualifications, transformer les emplois précaires et les pseudo-stages en emplois stables, faire obligation aux chefs d'entreprise de reclasser tous les salariés en cas de restructuration, défendre avec acharnement et développer

notre système de protection sociale, pour tout cela, nous proposons de prélever sur les revenus du capital 12,5 p. 100 de cotisation à verser à la sécurité sociale au même titre que les revenus salariaux.

Nous agissons pour que la relance de la consommation aille de pair avec celle de la production. Pour ce faire, il faut produire français, reconquérir notre marché intérieur, développer les capacités de production, de formation, inventer des produits nouveaux répondant aux besoins de la modernisation.

Nos entreprises doivent s'entraider au lieu de se faire la guerre, coopérer avec le maximum de pays au lieu de passer alliance et de se soumettre aux firmes étrangères dominantes, agissant de la sorte contre l'intérêt national.

Nous proposons des mesures immédiates pour répondre aux problèmes urgents de la pauvreté, de la famille, du logement.

Nous proposons, notamment, le rétablissement d'un impôt sur les grandes fortunes renforcé et élargi, dont le produit peut alimenter un fonds national de lutte contre la pauvreté, ainsi que l'abaissement de la T.V.A. au taux zéro sur les produits et services de première nécessité.

Il est possible d'exonérer de l'impôt sur le revenu les salariés actifs et retraités dont le revenu mensuel n'est pas supérieur à 6 000 francs bruts.

Nous proposons des mesures permettant un allègement de 10 milliards de francs de la taxe d'habitation et la baisse des loyers H.L.M.

Au total, nous jugeons nécessaire et possible de réaliser un transfert d'environ 100 milliards de francs des fortunes, des revenus du capital vers la satisfaction des besoins prioritaires et urgents des travailleurs et de leurs familles.

Dans le même temps, il est nécessaire de développer des services publics de qualité, accessibles à toutes et à tous, répondant mieux aux besoins actuels des usagers.

Bien entendu, comme hier, la règle du silence demeure contre tout ce que nous disons et proposons, mais aussi contre tous ceux, syndicalistes et progressistes, qui expriment simplement une opinion différente ou anticapitaliste.

Enfin, la France a besoin d'équipements modernes et performants, et non des bombes à neutrons et d'essais nucléaires.

Voilà pourquoi nous souhaitons la réduction immédiate et substantielle du budget militaire, qui est passé en cinq ans de 18 à 19,7 p. 100 des dépenses budgétaires et qui, avec le vote scandaleux de la loi de programmation militaire, va encore se traduire par une croissance de 6 p. 100 des dépenses d'armement en 1988.

Quelle politique à contrecourant que la vôtre, monsieur le ministre, quand on pense que, dans le même temps, M. Gorbatchev et M. Reagan vont ouvrir une ère nouvelle en signant pour la première fois dans l'histoire mondiale un accord...

M. Paul Malassagne. On peut toujours rêver !

Mme Hélène Luc. ... sur la réduction des armements existants.

En un mot, toutes nos propositions tendent à affecter les crédits pour le développement de l'homme contre celui du capital, pour des œuvres de vie contre des entreprises de destruction et de mort, pour la réponse aux besoins sociaux contre le gâchis financier.

A cette fin, nous appelons les Françaises et les Français à se rassembler et à s'unir pour agir sans attendre pour mettre en œuvre une politique réellement novatrice.

Avec l'élection présidentielle, ils auront l'occasion de faire entendre en toute clarté leur voix en faveur de la justice, de la liberté et de la paix. Le nom de mon ami André Lajoie sera porteur de ce rassemblement pour le changement et, par conséquent, de l'espoir pour des millions de gens. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote de la loi de finances constitue incontestablement l'acte le plus important qu'effectue la représentation nationale au cours de la session d'automne.

La discussion du budget donne l'occasion de faire le point sur la situation économique, financière et sociale de notre pays et nous permet également de le replacer dans son environnement européen et international passablement troublé.

Je voudrais, au nom du groupe de l'union centriste, replacer ce projet de loi de finances dans la conjoncture économique et financière.

Dans son excellent rapport, notre collègue Maurice Blin a souligné, à juste titre, le caractère incertain de l'environnement économique aggravé par la récente crise des marchés financiers : le monde occidental voit un certain nombre de pays accumuler les déficits et d'autres les excédents, ce qui ne manque pas d'alimenter une spéculation qui met aujourd'hui en difficulté notre monnaie, alors que la santé économique et financière de notre pays s'améliorait.

Pour nous, les conséquences possibles - je dis bien : possibles - de la grave crise monétaire et financière internationale que le monde entier traverse depuis le lundi noir du 19 octobre à Wall Street sont les suivantes.

Au plan international, le ralentissement économique sera vraisemblablement plus rapide que prévu, tout simplement parce qu'en période d'incertitude les entreprises comme les ménages anticipent des temps plus difficiles et gèrent avec un surcroît de prudence en attendant un ciel plus serein.

Sur le plan intérieur, il est à craindre - je dis bien : il est à craindre - que notre pays ne soit conduit à naviguer au plus juste entre le marteau de la dépréciation du franc et l'enclume de taux d'intérêt plus élevés que ceux de nos partenaires, notamment la République fédérale d'Allemagne.

Cette situation est dangereuse, car elle incite la France à préférer, plus que d'autres, les placements financiers. Il est peu rassurant de constater que la R.F.A. sacrifie moins que nous à la finance et continue à donner la primauté à l'investissement industriel. Il faut donc porter la plus grande attention aux écarts de taux d'intérêts entre nos deux pays et tenter de les rapprocher.

Les dernières prévisions du bureau d'informations et de prévisions économiques prennent en compte, peut-être à tort, la nouvelle donne mondiale : la croissance française serait limitée à 1 p. 100 en 1988, nettement inférieure aux 2,2 p. 100 du budget. L'investissement se ralentirait, comme la consommation des ménages, car l'on pourrait voir les particuliers tenter de reconstituer leur patrimoine érodé par la crise financière d'octobre. Cette faible croissance, si les faits devaient malheureusement être conformes aux prévisions, ne serait naturellement pas favorable à l'emploi, et la moyenne annuelle des chômeurs pourrait être supérieure, l'an prochain, à 2 700 000.

Il s'agit d'un constat, d'une prévision et non pas, monsieur le ministre, de reproche car vous n'en méritez pas.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Xavier de Villepin. Nous sommes simplement tributaires d'une situation internationale exceptionnelle qui tend à grignoter nos efforts et nous le sommes surtout de notre retard.

Vous avez, en effet, monsieur le ministre, hérité d'une France dont les investissements productifs ont chuté entre 1980 et 1985 alors que nos partenaires augmentaient, eux, fortement leur potentiel. Durant cette même période, nous avons assisté à la destruction de 600 000 emplois productifs. Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de dénoncer ces faits à l'Assemblée nationale mais, comme nous n'avons cessé de le dire, ce bilan aurait dû être effectué dès avril 1986.

Sur le front des prix, nous assistons indéniablement à un ralentissement de l'inflation, point très positif pour le Gouvernement. Vous prévoyez une augmentation des prix de 2,5 p. 100 pour 1988 ; cette prévision paraît quelque peu en-deçà de la réalité et, dans la mesure où l'augmentation de la masse salariale serait moins rapide que celle des prix, nous ne pourrions assister qu'à une baisse du pouvoir d'achat et au ralentissement de l'activité économique.

De surcroît, la consommation des ménages risque également d'être inférieure aux prévisions dans la mesure où les Français devront accepter de réaliser de nouveaux efforts pour rééquilibrer les comptes de la sécurité sociale.

Certes, les règles de la comptabilité nationale interdisent de mettre en regard des allègements fiscaux et des majorations de cotisations sociales. Mais il faut bien considérer que, pour 1988, si le Gouvernement prévoit une réduction sensible des impôts directs de plus de 10 milliards de francs, le revenu global des ménages risque d'être amputé de plus de 20 milliards de francs : 12 milliards au titre du relèvement des cotisations d'assurance-vieillesse et 8,5 milliards au titre de la majoration des cotisations d'assurance maladie et du prélèvement de 0,4 point qui serait effectué sur le revenu imposable.

Cela pose le lancinant problème des prélèvements obligatoires. L'actuelle majorité s'était engagée à juste titre à diminuer d'un point par an le poids de ces prélèvements. L'honnêteté impose de dire que cet objectif ne sera sans doute pas atteint. Certes, le Gouvernement aura réussi, en l'espace de deux ans, à diminuer le poids de la fiscalité de l'Etat mais, dans le même temps, les prélèvements sociaux n'auront cessé d'augmenter, ainsi d'ailleurs - et j'y reviendrai tout à l'heure - que les retenues au titre de la fiscalité directe locale.

Autre préoccupation : la situation de notre commerce extérieur. Pour 1987, le déficit commercial risque d'atteindre 30 milliards de francs alors qu'était initialement prévu un excédent de 18 milliards. Notre balance des paiements pourrait, elle aussi, cette année devenir négative de 10 milliards de francs.

Comment expliquer une situation si décevante ? On ne peut guère incriminer actuellement nos coûts de production. La responsabilité se situe plutôt dans l'insuffisante compétitivité de notre appareil productif et dans son manque de spécialisation. Le recul français vient d'être clairement expliqué par les experts de l'I.N.S.E.E. Il est à rechercher du côté des insuffisances de l'investissement et de l'innovation. Alors que l'on constate « l'émergence rapide de nouveaux pays industrialisés, la France s'est trop peu engagée dans la fabrication de nouveaux produits susceptibles de bouleverser les méthodes de production. Nous avons manqué la révolution de l'électronique au moment où nous étions obligés d'abandonner des productions traditionnelles. »

En résumé, nous avons un très sérieux retard tant d'investissements que de recherche et de développement.

On a réuni, je crois, de multiples commissions dont nous ne connaissons jamais les conclusions. Pour moi, si le commerce extérieur relève effectivement de la responsabilité des entreprises, l'Etat a aussi sa part, et il faut donc s'interroger sur l'efficacité de multiples organismes qui interviennent en nombre dispersé en France et à l'étranger. Nous ne sommes pas, en la matière, suffisamment professionnels. Nous aurions, à mon avis, le plus grand besoin de songer à mettre en œuvre des réformes, tant ce problème me paraît sérieux et prioritaire.

La faiblesse de nos comptes extérieurs a de sérieuses conséquences : elles nous obligent à limiter notre croissance, elle aggrave sérieusement le chômage et met en péril, à répétition, la parité de notre monnaie.

Il faut, à l'évidence, redoubler d'efforts pour redresser cette situation, et notamment adopter une fiscalité plus stimulante en faveur de l'investissement, en accentuant, par exemple, la dégressivité des amortissements et en rendant plus incitatifs les mécanismes fiscaux en faveur de l'investissement immatériel : recherche, formation, développement des réseaux commerciaux, implantations à l'étranger.

On peut raisonnablement s'interroger sur l'opportunité d'un certain nombre de décisions, certes louables, qui ont été prises en matière de fiscalité et, notamment, sur les arbitrages qui ont été réalisés entre les diminutions d'impôts directs et indirects.

Etait-il indispensable d'exclure deux millions de foyers supplémentaires de l'impôt sur le revenu ? N'est-il pas dangereux et injuste que plus de dix millions de familles françaises n'acquittent pas cet impôt alors qu'elles supportent des taux de T.V.A. trop élevés ?

Les orientations contenues dans le présent projet de loi de finances vont incontestablement dans le bon sens.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Ah !

M. Xavier de Villepin. Nécessité oblige car 1992 approche à grands pas et il faudra beaucoup de courage au futur gouvernement pour faire comprendre aux Français que la diminution de la fiscalité indirecte pourrait se traduire par une augmentation de la fiscalité directe : le prélèvement à la source déjà opéré dans des pays voisins constitue, peut-être, un début de réponse à ce problème délicat.

Vous connaissez, monsieur le ministre, les convictions historiques profondes et sincères de notre groupe centriste pour la construction de l'Europe. Je vous avoue être préoccupé des divergences qui se manifestent sur le problème des rapprochements des taux de T.V.A. entre les différents Etats de la Communauté économique européenne d'ici à 1992. La Commission de Bruxelles a proposé deux taux : l'un, réduit, oscillant de 4 à 9 p. 100 ; l'autre, normal, compris entre 14 et 20 p. 100. Les uns sont hostiles et soutiennent qu'il n'est pas nécessaire d'harmoniser la T.V.A., impôt neutre par définition, qui n'entrave en rien la circulation des biens et services en Europe. Ils craignent que le rapprochement des taux ne rende encore plus sensible la disparité des autres charges pesant sur nos entreprises : cotisations sociales, taxes professionnelles, etc.

D'autres sont favorables aux thèses de la Commission car elles sont susceptibles d'aboutir à un prix identique des produits, taxes comprises, dans la C.E.E., permettant ainsi la réussite de l'Acte unique et la réalisation d'un véritable marché intérieur.

Enfin, il existe une troisième voie visant à étaler dans le temps le calendrier de mise en œuvre du marché intérieur, s'il le faut, au-delà de la terre promise de 1993.

Quel est votre avis, monsieur le ministre, sur ce débat très important ?

Par ailleurs, on peut se demander s'il ne faudrait pas, dans la lignée des mesures fort judicieuses de réduction de la taxe sur la valeur ajoutée que vous préconisez, considérer la situation de secteurs défavorisés : l'industrie de la parfumerie et de ses dérivés, l'hôtellerie, la distribution de vidéo-cassettes et bien d'autres.

L'ensemble des chefs d'entreprises souhaiterait que soit mis fin, dans des délais raisonnables, au décalage d'un mois dans le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'emploi constitue également l'une de nos préoccupations essentielles. En ce domaine, il nous faut, me semble-t-il, sur quelque banc que nous siégeons, faire preuve de beaucoup d'humilité. Il y avait, en France, un peu plus de 1 850 000 demandeurs d'emploi en 1981. Il y en avait 2 500 000 en mars 1986 ; ils seront peut-être 3 000 000 en 1990.

Seuls une croissance forte, un traitement économique du chômage et des incitations à la création d'entreprises sont de nature à créer des emplois productifs et durables.

L'environnement international et la situation de notre appareil de production ne nous permettent pas, à très court terme, d'atteindre cet objectif. Tout au plus peut-on se féliciter de l'absence de nouvelles destructions d'emplois au cours des deux années qui viennent de s'écouler.

A défaut de traitement économique, le traitement social du chômage, qui a débuté avant vous, monsieur le ministre, ne peut qu'être de rigueur : travaux d'utilité collective, stages d'insertion dans la vie professionnelle, programmes d'insertion locale, programmes locaux d'insertion des femmes... Dans ce domaine, l'imagination me paraît être au pouvoir. Mais il faut bien considérer à l'évidence que ces stages ne débouchent pas toujours sur un emploi stable. J'irai même plus loin en disant que la multiplication des travaux d'utilité collective ne peut que nuire à la création d'emplois durables. On peut même raisonnablement se demander si la dignité de l'homme est respectée lorsque l'on prend conscience du nombre de jeunes de moins de vingt-cinq ans sans emploi, du nombre de femmes à la recherche d'un emploi et, dans certaines régions de France, du nombre de personnes mises en préretraite dès l'âge de cinquante ans, c'est-à-dire en pleine force de l'âge !

La situation des familles mérite également toute notre considération, non pas seulement pour des raisons démographiques, mais aussi pour des raisons éthiques. A cet égard, un certain nombre de mesures ont été prises depuis deux ans visant à favoriser ou, à tout le moins, ne pas pénaliser les familles légitimes. Des déductions ont été rendues possibles pour les frais de garde ainsi que pour les dépenses occasionnées par l'emploi d'une aide à domicile.

Il serait souhaitable d'augmenter, dans des limites certes raisonnables mais néanmoins significatives, ces possibilités de déduction.

Par ailleurs, l'extension aux familles de la décote, qui était jusqu'alors réservée aux personnes seules, constitue une mesure tout à fait positive. Il faut cependant aller plus loin car, comme l'ont fait remarquer de nombreuses associations familiales, les familles comportant un ou plusieurs enfants ne se trouvent pas sur un pied d'égalité par rapport aux contribuables isolés.

Sur un plan plus général, il serait souhaitable, en ces années où le pouvoir d'achat global a tendance à stagner, que celui des prestations familiales puisse connaître une augmentation, même légère, afin de permettre aux familles qui ont à leur charge plusieurs enfants de faire face à leurs obligations, qui sont hélas ! de plus en plus lourdes.

Avant d'aborder le problème lié à la fiscalité locale, je voudrais insister, monsieur le ministre - persuadé que le ministre de l'éducation nationale en est convaincu - sur la nécessité de remettre à niveau le forfait d'externat applicable à l'enseignement libre. Un effort non négligeable a d'ores et déjà été réalisé à l'Assemblée nationale, mais nous sommes loin du compte, car il manque encore 750 millions de francs pour opérer cette indispensable remise à niveau. Vous comprendrez que, particulièrement attachés à la liberté de l'enseignement, nous estimions que les engagements qui ont été pris doivent être respectés. L'équité et la justice le commandent.

L'agriculture est, vous le savez, un secteur très important de notre activité économique qui est soumis à des sujétions particulières. En effet, les exploitants agricoles sont, année après année, victimes de l'augmentation de leurs coûts de production alors qu'ils ne maîtrisent nullement leurs prix, ceux-ci étant fixés à l'échelon communautaire. Certes, nous approuvons pleinement les mesures prises depuis deux ans visant à alléger les charges fiscales et sociales des agriculteurs, mais cet effort doit être poursuivi.

J'ose espérer que le Gouvernement sera sensible aux suggestions que formuleront nos collègues lors de l'examen des articles de la première partie de ce projet de loi de finances.

J'en arrive à présent au problème posé par l'évolution préoccupante de la fiscalité directe locale et, plus généralement, de la situation financière des collectivités territoriales de la République.

Notre collègue Pierre Salvi a mis en lumière, lors de l'examen du projet de loi portant amélioration de la décentralisation, la situation financière grave que traversent les communes, les départements et les régions.

En effet, non seulement ces collectivités souffrent de l'insuffisante compensation financière des transferts de compétence liés aux lois de décentralisation, mais elles ont, de plus, à assumer une charge de plus en plus lourde liée essentiellement au développement du chômage, qu'il s'agisse des départements, au titre de l'aide sociale, ou des communes, au titre des centres d'action sociale.

A tout cela, il convient d'ajouter le fait que les bases des impôts locaux sont de plus en plus irréalistes et le problème que pose la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Nous souhaitons que le Gouvernement revienne purement et simplement sur la surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse instituée par vos prédécesseurs, mais, en aucun cas, nous ne voulons mettre en cause la nécessaire solidarité entre les différents régimes de retraite. En fait, dans cette affaire, la responsabilité de l'Etat est pleine et entière. En effet, avant le vote de la loi de finances pour 1986, c'est bien l'Etat qui assurait le financement de cette surcompensation. Désormais, ce sont les collectivités territoriales et, en fin de compte, les contribuables qui supportent cette charge qui s'avère de plus en plus lourde.

N'aurait-il pas été possible, monsieur le ministre, de distraire des 30 milliards de francs de diminution d'impôts prévus pour 1988 les quelques milliards nécessaires à la suppression de cette surcompensation ? Le privilège de l'allègement fiscal ne doit pas être réservé à l'Etat ; on doit donner aux élus locaux la possibilité de le partager.

A l'heure actuelle, tous les arbitrages sont d'ores et déjà rendus. Il est donc difficile de dégager une somme aussi importante. A tout le moins, persuadés que la situation finan-

cière de la C.N.R.A.C.L. ne nécessiterait pas plus de 4 points d'augmentation des cotisations en 1988, il serait souhaitable que cette augmentation soit circonscrite à 2 points, la différence, c'est-à-dire 2 points, étant prise en charge sous une forme ou sous une autre par l'Etat.

Dans le cas contraire, nous assisterions à une nouvelle dérive de la fiscalité directe locale que nous pouvons difficilement accepter.

Avant de terminer l'examen de ce projet de loi de finances, je ne vous étonnerai probablement pas en soulignant la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouve le ministère des affaires étrangères, qui a perdu 486 emplois depuis 1984. Un tiers de nos ambassades ne fonctionnent qu'avec deux agents de catégorie A, c'est-à-dire l'ambassadeur et son conseiller.

Compte tenu des responsabilités internationales du Quai d'Orsay et des risques inhérents à la profession de diplomate, le ministère des affaires étrangères ne devrait plus être soumis aux réductions d'effectifs. Dans le cas contraire, il faudra fermer des postes, ce qui serait certainement préjudiciable à la présence de la France dans le monde.

Le projet de loi de finances comporte des orientations que nous approuvons pleinement : la réduction du déficit budgétaire, le freinage des dépenses publiques, l'allègement des charges des entreprises, la diminution du poids de l'impôt sur le revenu, la suppression de la taxe sur les frais généraux des entreprises, l'amélioration des régimes du crédit d'impôt recherche, un nouveau train de mesures fiscales en faveur de l'agriculture, qui mérite d'être complété, des mesures d'harmonisation européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Vous prévoyez, par ailleurs, d'affecter une fraction non négligeable du produit lié aux privatisations au désendettement de l'Etat, ce qui constitue une excellente orientation.

Il est à craindre, cependant, que l'évolution récemment connue par les marchés financiers ne conduise les épargnants à un certain attentisme à l'égard des futures privatisations, ce qui ne pourrait qu'entraîner une diminution des recettes escomptées et, de ce fait, remettre en cause leur affectation.

J'ajoute que nous sommes reconnaissants au Gouvernement pour le courage - je souligne le mot « courage » - dont il a fait preuve en matière économique et financière, particulièrement pour sa politique de privatisation. Malgré les récentes difficultés, je reste pour ma part convaincu que c'était une nécessité pour la France et je tiens à vous en remercier, monsieur le ministre.

Sur un plan plus général, la politique économique, financière et sociale conduite par le Gouvernement, depuis mars 1986, va dans le bon sens. Telles sont les raisons pour lesquelles mes collègues du groupe de l'union centriste et moi-même vous apportons sans réserve notre soutien. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Durafour.

M. Michel Durafour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget est l'expression d'une politique.

Voilà pourquoi l'examen de la loi de finances est traditionnellement un moment essentiel de notre vie démocratique : le Gouvernement propose un document qui traduit dans les faits ses orientations et ses choix ; les assemblées parlementaires le discutent, l'acceptent ou le refusent.

Cela explique, je crois, la solennité et la qualité du débat, et l'occasion m'est donnée de dire à notre collègue M. Blin, rapporteur général, combien j'ai personnellement apprécié l'excellence de ses analyses.

Cela doit nous engager, je le crois aussi, à privilégier le dialogue, à essayer de comprendre des points de vue opposés ou simplement différents, à renoncer à la critique rustaude ou à l'enthousiasme béat. Je vais tenter cet exercice.

M. le ministre d'Etat et vous-même, monsieur le ministre, avez réfléchi, depuis que vous exercez vos fonctions, à un certain nombre de priorités, qui sont les miennes. Vous les avez appliquées, vous les avez réaffirmées en toute occasion, et l'on doit porter à votre crédit que vous avez tenu ferme, malgré les circonstances qui n'étaient pas toujours favorables, et obtenu des résultats incontestables.

L'inflation a été jugulée, même si la hausse des prix dépasse le plafond de 2,4 p. 100 que vous vous étiez fixé pour 1987, même si le différentiel avec nos partenaires, notamment avec les Allemands, demeure encore trop important. Nous sommes incontestablement sur la bonne voie. Sauf bouleversement de l'économie mondiale, auquel vous ne pouvez rien, vous avez gagné votre pari.

L'investissement connaît une reprise, variable selon les secteurs, mais globalement significative. Cette reprise a des causes diverses : l'une d'elles, et non la moindre, est l'assainissement de la situation financière des entreprises. Nul doute qu'une diminution des taux d'intérêt réel actuels accentuerait encore ce phénomène.

La croissance constitue, à l'évidence, une préoccupation. Le P.I.B. sera en régression cette année par rapport à 1986 et, selon le Fonds monétaire international, la France aura, en 1988, la croissance la plus faible des sept grands pays industriels. On ne peut pas ignorer cette conjoncture, mais on ne doit pas non plus en tirer des conclusions définitivement pessimistes. La vigilance s'impose, sachant que des raisons d'espérer existent : le redémarrage de la production industrielle, d'une part ; d'autre part, l'intervention désormais très spectaculaire des petites et moyennes industries sur le marché et la capacité démontrée de ces dernières à occuper des créneaux porteurs et performants ; enfin, une grande qualité des hommes, employeurs ou salariés.

Le commerce extérieur est aussi un sujet d'inquiétude : la réduction impressionnante de notre facture énergétique a favorisé un retour à l'équilibre des échanges extérieurs, dissimulant - hélas ! peut-être - une baisse du solde industriel et une montée dangereuse des importations. Certes, les choses se sont un peu améliorées cet été et les exportations dans le secteur de l'automobile sont un baume bienvenu. Mais notre faiblesse, en particulier dans le secteur de la haute technologie, exige de notre part un sursaut afin de renverser la tendance.

L'emploi constitue notre souci majeur. M. le ministre d'Etat et vous-même, monsieur le ministre, l'avez dit ; tous les orateurs l'ont dit ou le diront. Aucun pays attaché à la dignité de l'homme ne supporte un tel fléau sans essayer de l'enrayer par tous les moyens.

Il est aujourd'hui admis que la lutte contre le chômage passe par une remise en cause de l'organisation économique, des entreprises saines et un coup de collier de tous les acteurs, patrons et employés, également associés à l'effort mais aussi aux fruits de la réussite.

Ayant été en charge du ministère du travail au début de la crise, en un temps où on assurait volontiers que, avec 600 000 chômeurs, la France connaissait une situation pré-révolutionnaire, je n'ai cessé de dire et de répéter que le problème de l'emploi était lié à celui de l'assainissement de l'économie, non seulement sur le plan financier et technologique, mais aussi sur le plan culturel, sans convaincre l'opposition d'alors ni d'ailleurs mes propres amis de la majorité.

Je constate, sans porter de jugement, qu'on en revient toujours, quel que soit le gouvernement, au bon vieux traitement social du chômage - que j'approuve, l'ayant préconisé - comme si celui-ci, objet de réprobation quand on est dans l'opposition, devenait médecine miracle dès qu'on accède au pouvoir.

M. Jacques Pelletier. Très bien !

M. Michel Durafour. Mais l'objectif à atteindre, l'objectif noble - celui que vous vous êtes fixé, monsieur le ministre, et auquel vous consacrez vos efforts - demeure, naturellement, la diminution progressive du nombre des chômeurs. Si, en effet, l'emploi salarié a cessé de se dégrader, si le redressement des offres d'emploi se confirme, si l'ancienneté moyenne des demandes s'infléchit dans le bon sens, nous sommes encore loin des taux de chômage des principaux pays industrialisés : 3 p. 100 au Japon, 6 p. 100 aux Etats-Unis et 6,6 p. 100 en République fédérale d'Allemagne - pays voisin du nôtre - soit un peu plus de la moitié de notre propre taux.

Nous sommes sur un terrain brûlant. Votre vigilance est nécessaire. Elle existe, je le sais. Vous devez continuer dans la même voie avec détermination et efficacité.

Face à ces défis, le projet de budget propose-t-il des solutions satisfaisantes ? Oui, pour l'essentiel, en tout cas les meilleures, compte tenu de l'environnement national et international. C'est pour cela, monsieur le ministre, que je le voterai, sans état d'âme.

J'aimerais cependant vous présenter quelques réflexions, qui ne prétendent naturellement pas à être immédiatement opérationnelles, mais qui sont de nature à permettre un débat d'idées.

Ma première réflexion concerne les recettes.

Vous vous félicitez de diminuer encore, à l'occasion de ce budget, le nombre des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu, au point que presque la moitié des foyers sera exonérée.

Je ne partage pas votre satisfaction, comme d'ailleurs, m'a-t-il semblé, voilà un instant, mon collègue Xavier de Villepin. Dussé-je m'attirer les foudres de tous ceux qui, grâce à vous, sont dispensés de cette contribution, je dis que je le regrette.

Dans une démocratie fondée sur la responsabilité individuelle, il est tonique que tous les citoyens sans exception contribuent au moyen d'un impôt direct, donc personnalisé, au fonctionnement des services de l'Etat, car cette participation, même très modeste, témoigne de leur vocation à être des membres à part entière du système politique et social auquel ils ont librement adhéré.

Je préfère l'impôt direct modulé sur le revenu à l'impôt indirect, qui frappe indistinctement les plus pauvres et les plus riches.

Je mesure, Dieu soit loué ! l'impopularité de mon propos.

Mais allons plus avant. La diminution ou la suppression de l'impôt sur le revenu, était-ce le meilleur moyen de soulager les familles les plus démunies ? Un abaissement du taux de T.V.A. sur des produits de première nécessité, dont on sait bien par qui ils sont achetés, vous aurait permis d'atteindre l'objectif que vous affichez.

Une autre hypothèse, un autre choix aurait pu consister à utiliser le produit des impôts directs maintenus afin d'aider encore plus l'investissement productif, donc de concourir d'une manière active à la création d'emplois.

Ma deuxième réflexion concerne toujours les recettes, monsieur le ministre.

Vous avez soin, en toutes circonstances, de distinguer l'impôt et les cotisations sociales, les affectations des produits étant différentes. Vous avez raison, les mots étant pris dans leur sens strict. Mais les Français, qui quantifient l'effort demandé, l'apprécient globalement, tous prélèvements confondus.

Vous-même, monsieur le ministre, n'avez-vous pas un doute ? Qui effectue le prélèvement social de 1 p. 100 ? L'organisme collecteur habituel, l'U.R.S.S.A.F. ? Non, le percepteur, comme pour un impôt ! Il y a des raisons que je connais, une commodité notamment, que je comprends. Mais pour le contribuable moyen, admettez sa méprise. C'est lui qui est en cause, lui à qui il importe de parler un langage simple et direct. Je persiste à penser qu'on mesure mieux les effets des différents prélèvements en globalisant leur montant et en mesurant à partir de là la capacité de contribution de la nation.

Ma troisième réflexion concerne les dépenses.

J'ai évoqué l'investissement et je reviendrai sur ce sujet. Sans une relance très forte de l'investissement productif, de l'ordre sans doute de 6 p. 100 - je parle sous le contrôle de M. le rapporteur général - il n'y aura pas de croissance et il n'y aura donc pas de progrès au niveau de l'emploi. Je pense non seulement aux investissements matériels qu'on voit trop souvent et exclusivement, mais aussi aux investissements en matière grise, à la technologie, à la recherche, et notamment à l'industrie pharmaceutique qui, sans recherche, est définitivement condamnée.

Cela signifie en clair que les économies budgétaires réalisées doivent être affectées prioritairement à l'investissement et, d'une manière plus générale, à toutes les actions susceptibles de rendre les entreprises plus compétitives et donc créatrices d'emplois, notamment la formation professionnelle, nous souvenant que les Allemands de l'Ouest avec deux millions d'apprentis en ont dix fois plus que nous.

Ma quatrième réflexion concerne l'agriculture, domaine où je suis beaucoup moins compétent. Cette réflexion m'est naturellement commune avec mon collègue Paul Girod, qui a renoncé à son temps de parole et m'a demandé d'être son interprète, encore qu'il aurait été, comme je viens de le dire, beaucoup plus qualifié que moi pour ce faire.

Il s'agit des conditions dans lesquelles un agriculteur a la possibilité d'acheter les terres qu'il exploite, d'améliorer les conditions de son exploitation et de séparer le foncier de l'exploitation, ce qui conditionne, à l'évidence, l'intérêt des jeunes pour la profession agricole.

Le fermier exploitant depuis plus de deux ans bénéficie d'un taux de 0,60 p. 100 pour le rachat des terres qu'il exploite, à condition de prendre l'engagement d'exploiter personnellement pendant cinq ans. Si, au cours de ces cinq ans, le conjoint décède et si les terres, comme l'exploitation, se retrouvent en indivision, le bénéfice du taux de 0,60 p. 100 n'est pas remis en cause. Mais si les héritiers choisissent une structure plus stable, en adoptant la forme sociétaire, un rappel de droit intervient.

Le droit français, monsieur le ministre, considère l'indivision - en tout cas, c'est ce que l'on m'a appris - comme une situation exceptionnelle qu'il n'est pas souhaitable de prolonger. Ne conviendrait-il pas de tirer des conséquences fiscales de cette très ancienne orientation du droit ?

De la même manière, l'agriculteur qui apporte son exploitation en société ne peut bénéficier du différé d'imposition des plus-values que s'il apporte la totalité de son actif immobilier, dans lequel figurent les améliorations du fonds. Cependant, l'article L. 418-38 du code rural lui fait interdiction d'apporter en société son bail et les attributs de son bail, parmi lesquels figurent, naturellement, les améliorations. Il ne peut que les mettre à la disposition de la société. C'est l'article L. 411-37 du code rural.

Ne serait-il pas souhaitable de définir une politique commune à tous les ministères au regard des améliorations ?

Enfin, depuis de nombreuses années, les gouvernements semblent s'être fixé comme objectif de séparer le foncier de l'exploitation et de soulager les jeunes agriculteurs de la charge du rachat du foncier. Dès lors, pourquoi l'article 38 *sexdecies* D de l'annexe III du code général des impôts oblige-t-il à réunir la terre et les biens de l'exploitation dans le même bilan ? Pourquoi l'article 151 *octies* du code général des impôts comporte-t-il l'obligation d'apporter les terres aux sociétés d'exploitation, contraignant ainsi les jeunes agriculteurs, lorsqu'ils reprennent des parts, à supporter implicitement la charge du rachat foncier ?

Ces quelques réflexions ne doivent pas masquer les aspects très positifs de votre budget : une bonne maîtrise des dépenses publiques, une réduction continue de l'impôt et de l'endettement, un effort substantiel en direction de la recherche et des départements ministériels les plus oubliés jusque-là, comme par exemple celui de la justice. Cela est important et pèse d'un poids réel à l'heure du choix.

Je n'ai pas évoqué la récente tempête boursière. Nous avons besoin, me semble-t-il, d'un plus grand recul pour juger l'événement.

Il reste que l'environnement international est préoccupant. Les Etats-Unis ne maîtrisent toujours pas - ou ne veulent pas maîtriser - leur déficit budgétaire et les taux d'intérêt amorcent depuis le début de l'année une remontée. Or la cherté du crédit constitue, vous le savez bien, un frein à l'investissement. L'O.C.D.E. relève pour les années 1984, 1985 et 1986 - auxquelles vous ne pouvez rien, je m'empresse de le dire, - une augmentation d'audit investissement de 30,2 p. 100 au Japon, de 22,2 p. 100 aux Etats-Unis, de 21,1 p. 100 en Grande-Bretagne, de 18,3 p. 100 en Italie et, pour la France, seulement de 5,8 p. 100. On mesure le retard à rattraper.

Je conclurai en me référant à la partie de l'exposé du ministre d'Etat relative à l'échéance de 1992. Je suis d'accord sur les orientations ; je suis également d'accord sur la stratégie. Mais je ne partage pas complètement votre optimisme - je voudrais dire votre certitude.

Je crains que l'économie ne soit pas une science aussi exacte que vous la décrivez, que la part d'imprévu soit plus importante qu'on ne l'imagine et que, en fin de compte, ce soit Chateaubriand qui ait raison, lorsqu'il écrit, dans *Les Mémoires d'outre-tombe*, cette phrase que tous les gouvernements devraient méditer : « Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la prévision. »

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous ne gagnerons la difficile bataille de 1992 qu'à partir d'une bonne politique, certes, d'une bonne prévision si possible, mais aussi et surtout, grâce à la volonté et à la ferveur de toute une nation associée, réunie en vue d'un même objectif au-delà des clivages politiques, des querelles de clocher et des tabous. Il n'est pas trop tard pour y penser. Il n'est pas trop tôt non plus. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Alain Juppé, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre délégué. Je vous remercie de me donner la parole, monsieur le président, car je tiens à formuler quelques réflexions très rapides sur les propos tenus par M. Durafour.

D'abord, vous déclarez, monsieur le sénateur, que la production intérieure brute de la France devrait être en régression cette année par rapport à 1986. Ce n'est pas exactement ce que dit l'Institut national de la statistique dans son dernier point de conjoncture qui date du 3 novembre. En effet, l'I.N.S.E.E. y précise que le P.I.B., en 1987, ne devrait pas se ralentir par rapport à l'année dernière. Cet institut a corrigé la prévision qu'il avait faite au mois de juillet. Nous devrions donc en rester à une croissance de l'ordre de 2. p. 100.

Ensuite, monsieur Durafour, vous regrettez - c'est votre droit - la diminution du nombre de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu, que nous avons faite en 1987 plus qu'en 1988 d'ailleurs. Mais vous ajoutez aussitôt que pour bien juger du prélèvement direct sur les Français, il faut additionner les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu. Je ne suis pas sûr de vous suivre à 100 p. 100 sur cette voie. Mais si l'on admet ce raisonnement, alors on ne peut plus dire que le prélèvement direct sur les ménages est en France inférieur à ce qu'il est en Grande-Bretagne ou en République fédérale d'Allemagne ; au contraire. En effet, si l'on considère que les cotisations sociales sont une forme de prélèvement direct, on peut dire que tous les Français sont, à ce titre-là, « ponctionnés », pour utiliser un mot qu'on emploie parfois.

Enfin, il faut, dites-vous, favoriser l'investissement immatériel au moins autant que l'investissement matériel. Je suis totalement d'accord avec vous sur ce point. Je rappellerai simplement que l'investissement immatériel est amorti à 100 p. 100 dès la première année, puisqu'il s'agit de dépenses d'exploitation qui, par définition, sont déductibles au titre de l'impôt sur les sociétés.

Dernière réflexion, vous avez conclu en citant Chateaubriand et j'y ai été sensible. Mais je ne crois pas que le ministre d'Etat soit homme à considérer que l'économie est une science exacte. Ce qui caractérise son action, c'est, au contraire, le pragmatisme. Laissez-moi souhaiter que tous ceux qui annoncent d'ores et déjà - ce n'est pas votre cas, je l'ai bien noté - une réduction de la croissance de 1 p. 100 ou de 1.5 p. 100 en faisant fonctionner des modèles économétriques à partir des mouvements boursiers, fassent preuve de l'humilité à laquelle, à bon droit, vous appelez le Gouvernement pour 1992. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole et à M. Boyer-Andrivet.

M. Jacques Boyer-Andrivet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas dans mes intentions d'analyser en détail le budget qui nous est présenté, M. le rapporteur général s'en étant fort bien chargé, comme à son habitude. Les différents orateurs l'ont fait également. Je me contenterai simplement de présenter quelques observations afin d'apporter ma modeste contribution à un bon budget malgré un environnement international incertain.

Les répercussions du dernier séisme boursier rendent aléatoire toute prévision à moyen terme. Mais ce choc monétaire aura eu au moins un mérite : mettre les Etats-Unis devant leurs responsabilités. Ou bien ils laissent « filer » le dollar avec tous les risques afférents - inflation pour les U.S.A., fragilisation du système monétaire européen - ou ils s'orientent vers une politique de résorption des déficits, d'augmentation des impôts et de modération de la consommation.

Quelle que soit l'orientation choisie, l'Europe, donc la France, en subira les répercussions. Le redressement que vous avez mis en œuvre depuis dix-huit mois, monsieur le ministre, doit se poursuivre contre vents et marées car le salut ne peut venir que de nous-mêmes et nous ne devons pas compter sur les autres.

Depuis dix-huit mois, conformément à vos engagements, vous avez libéré l'économie. Les prix sont libres et un droit nouveau à la concurrence a été institué. Les changes sont libres et la France se trouve parmi les pays les plus avancés dans la voie des mouvements de capitaux. Le crédit est libre à la suite de la suppression de son encadrement, nécessaire à une certaine époque mais qui entravait la concurrence entre les banques.

Je ne m'étendrai pas sur le succès des privatisations. Si une pause est actuellement nécessaire dans ce domaine, elle n'est pas d'origine nationale et ne remet pas en cause leur principe.

Parmi toutes les actions que vous menez, celle qui concerne l'assainissement économique, budgétaire et financier du pays n'est pas la moins importante. Cet effort doit être poursuivi. Le déficit budgétaire a été réduit de 25 p. 100 en trois ans et les baisses d'impôt représentent 69 milliards de francs en deux ans. Malgré cela, en 1988, le niveau des prélèvements obligatoires devrait augmenter et atteindre 44,7 p. 100, ce qui est beaucoup.

Il faut donc s'attaquer à d'autres déficits, particulièrement aux déficits sociaux. Le volumineux rapport du comité des Sages vient de nous être distribué. Je ne doute pas que le Gouvernement s'en inspire pour trouver les moyens de résorber le déficit de la sécurité sociale. J'ajoute qu'un contrôle des comptes sociaux par le Parlement me paraît nécessaire. Mais la difficulté n'est pas mineure car il faut en même temps agir en faveur de l'emploi.

Certes, le traitement social du chômage et l'action en faveur des entreprises, notamment petites et moyennes, commencent à produire leur effet. Mais il me paraît souhaitable d'aller plus loin et, notamment, de réduire les charges sociales qui pèsent sur les salaires et de modifier le financement des allocations familiales, qui sont actuellement à la seule charge des entreprises. En France, les charges sociales sont plus lourdes que celles de nos concurrents européens et les exportations françaises souffrent de ce surcoût imposé à nos produits.

Si l'emploi ne se dégrade plus et si l'investissement a repris, ne serait-il pas possible de favoriser cet investissement créateur d'emploi de manière plus substantielle, notamment en agissant sur les amortissements ?

Enfin, je voudrais brièvement aborder les problèmes du monde rural, à travers le Plan et l'aménagement du territoire.

L'espace rural, qui représente 75 p. 100 à 80 p. 100 du territoire national, est peuplé d'environ 15 millions d'habitants. Les agriculteurs, qui représentaient naguère 75 p. 100 des ruraux, n'en représentent plus aujourd'hui qu'un quart. Chaque année, 50 000 d'entre eux quittent la terre et nombreux sont ceux qui, n'ayant pas de succession assurée, continuent à travailler jusqu'à un âge avancé pour éviter au patrimoine de tomber en friche.

Monsieur le ministre, il est indispensable de faire un effort plus substantiel pour le monde rural, facteur d'équilibre humain, social et économique. Les crédits du F.I.D.A.R. - fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - et du F.I.A.M. - fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne - sont très insuffisants. Il est donc nécessaire, d'une part, de les augmenter et, d'autre part, de conserver les services publics en milieu rural, notamment les vôtres, monsieur le ministre.

Ainsi, l'ancien percepteur, élevé à la dignité d'inspecteur du Trésor, est, contrairement à certaines croyances, bien inséré dans le milieu rural et aimé des ruraux. Représentant l'Etat, il est respecté et inspire confiance. Je ne parle pas des enseignants ou des postiers dont le rôle est primordial pour l'avenir de nos enfants et pour les communications.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer un problème qui me tient à cœur : la taxe pour le foncier non bâti. Dans les communes rurales qui ne possèdent aucune industrie, cette taxe foncière représente les deux tiers des ressources fiscales. Elle est de plus en plus lourde à supporter pour les propriétaires fonciers ou les exploitants et elle s'aggrave pour ceux

qui restent, au fur et à mesure que des propriétés sont abandonnées et retournent à la friche. Il est inutile d'exprimer les difficultés que rencontrent les maires et élus ruraux pour boucler leur budget. Ils sont confrontés à des difficultés qui deviennent insurmontables. La fiscalité rurale n'est pas adaptée à l'évolution trop rapide du monde moderne.

J'aimerais que vous nous donniez, monsieur le ministre, quelque assurance pour l'avenir, en mettant rapidement une étude en chantier avec un plan de réforme pour les années qui viennent. Ainsi, vous redonneriez l'espoir à ceux qui désespèrent. D'avance, je vous en remercie et le monde rural, trop souvent oublié, vous en saura gré.

Mais ces quelques observations ne représentent aucune réserve à l'égard des grandes lignes de votre politique, qui a déjà porté ses fruits. Le projet de budget que vous nous avez présenté ne peut que donner confiance en l'avenir et c'est pourquoi, mes amis et moi-même, nous le voterons. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne vous étonnerai pas en vous disant que ce projet de budget va dans le bon sens.

Lors de mon intervention sur la loi de finances pour 1987, j'avais tenu à souligner les contraintes auxquelles le Gouvernement avait dû faire face au moment de son installation en mars 1986. Au regard de cette situation, je m'étais félicité des trois grandes orientations que vous aviez imprimées à votre politique économique, monsieur le ministre, et qui étaient conformes à la plate-forme que nous avions proposée ensemble. Il s'agissait de libérer l'économie, de responsabiliser les Français, de démocratiser la vie économique et d'assainir la situation économique, budgétaire et financière de la France.

Après un an et demi d'exercice du pouvoir, les premiers résultats se sont déjà fait sentir et il serait irresponsable de considérer que l'économie française a réussi à remonter tous ses handicaps structurels ainsi que ceux qui ont été accumulés au cours de la précédente législature. Mais il n'est pas inutile de dresser un rapide bilan de nos principaux indicateurs économiques.

L'indice des prix suit une évolution tout à fait favorable, en dépit d'une légère remontée au premier trimestre de 1987, due au plein effet de la libération des prix que le Gouvernement a fort justement décidée.

Il faut d'ailleurs noter que si les prix avaient été libérés dès le mois d'avril 1986, nous aurions connu depuis une courbe des prix constamment dégressive. Il s'agit non pas d'un reproche, mais d'une simple constatation qui tend à confirmer que la voie que vous avez choisie est la bonne en dépit des mauvais augures qui s'étaient manifestés.

Cette évolution est intéressante à noter car, liée à la politique salariale que vous avez entreprise parallèlement, elle permet d'accroître la compétitivité de nos produits. Ainsi, le glissement des prix à la consommation établi sur un an en juillet 1987 et qui s'élève à 3,4 p. 100 n'est-il devancé, sur le plan des résultats, que par le Japon et la République fédérale d'Allemagne, alors que, cette année, l'évolution du coût salarial et social unitaire en France sera inférieur à celui de nos cinq principaux partenaires européens.

S'agissant des entreprises françaises, les taux de marges et d'autofinancement ont retrouvé des niveaux comparables à ceux qui prévalaient avant le premier choc pétrolier, alors que le taux de croissance du volume de l'investissement productif des entreprises du secteur concurrentiel progressait fortement.

Finalité de votre politique, la situation de l'emploi reste encore préoccupante. Néanmoins, certains signes encourageants méritent d'être notés. Ainsi, l'emploi salarié du secteur marchand non agricole s'est stabilisé en 1986 et, au premier semestre 1987, la situation de l'emploi des jeunes âgés de moins de vingt-cinq ans s'est améliorée. Cependant, fondamentalement, la courbe représentative du nombre des demandeurs d'emploi progresse et tous nos efforts doivent viser à une amélioration en ce domaine.

Croissance plus saine - 2 p. 100 en 1986 - bénéfiques et investissements en hausse, désinflation, stabilisation de l'emploi, cette embellie que connaît notre économie depuis dix-huit mois ne risque-t-elle pas d'être menacée par la dépression qui s'est abattue sur les marchés financiers ?

L'environnement économique international apparaît, en effet, moins porteur qu'auparavant. La croissance déjà faible de l'économie de nos principaux partenaires industriels, a été révisée à la baisse par l'O.C.D.E., ne laissant plus espérer la résorption des principaux déséquilibres commerciaux.

Ainsi, les Etats-Unis verront, selon toute vraisemblance, leur balance des paiements courants accuser un déficit de près de 120 milliards de dollars, alors que les balances des paiements courants du Japon et de la République fédérale d'Allemagne seront excédentaires, respectivement de près de 90 milliards de dollars et 30 milliards de dollars.

Les pays en voie de développement, pour leur part, doivent mener des politiques économiques très dures compte tenu de leur situation financière qui, à court terme, a peu de chance d'évoluer positivement si l'on tient compte des récents événements monétaires.

La France se trouve donc à l'heure actuelle face à une économie mondiale dont la croissance faiblit, alors que la concurrence s'exacerbe. Le déficit de notre balance commerciale suffit à montrer que nos produits n'ont pas encore retrouvé une compétitivité suffisante. Certes, ainsi que je l'indiquais, l'évolution des coûts salariaux et des investissements productifs laissent espérer une amélioration ; mais celle-ci n'est pas sans risque sur le plan de la balance commerciale, avec une hausse des importations de biens d'équipement.

Par ailleurs, ce que nécessite le système monétaire international n'est pas toujours positif pour nos entreprises. Ainsi, le récent accord franco-allemand sur les taux d'intérêt ne risque-t-il pas de pénaliser l'investissement alors même que nous poursuivons un mouvement de désinflation ?

Tout cela m'amène à penser que nous devons, plus que jamais, renforcer l'Europe afin d'affirmer notre poids économique, qui, bien que réel, ne se concrétise pas encore suffisamment au niveau des instances internationales. On peut néanmoins entrevoir le formidable essor économique que pourrait entraîner une Europe politique et économique unie en évoquant les succès considérables du récent sommet franco-allemand, addition des programmes T.G.V., Minitel, Hermès, Columbus, etc.

Je suis donc particulièrement heureux de retrouver dans ce projet de budget pour 1988 certains éléments susceptibles de nous conduire vers une Europe plus forte, et que vous avez arrêtés, monsieur le ministre, en définissant trois objectifs : terminer l'harmonisation de l'assiette et des droits à réduction ; rapprocher les taux ; supprimer les obstacles qui peuvent subsister aux échanges communautaires.

Cette assertion m'amène tout naturellement à étudier les grandes orientations de ce projet de loi de finances pour 1988, qui se situe, je le note avec satisfaction, dans le droit-fil des projets entrepris l'année dernière.

Trois éléments caractérisent ce budget : les allègements fiscaux, la réduction des dépenses de l'Etat, l'assainissement financier des comptes publics.

En 1988, l'allègement de la fiscalité représentera, pour les entreprises, 14,6 milliards de francs et, pour les ménages, 10,3 milliards de francs. Pour les premières nommées, je me réjouis de voir qu'il s'est agi de renforcer leur compétitivité ; ainsi le taux de l'impôt sur les sociétés ramené à 42 p. 100, les 7 milliards de francs consacrés en deux ans à la réduction de la taxe professionnelle ou la suppression de la taxe sur les frais généraux contribueront-ils à donner un nouvel essor à nos entreprises, essor qui sera conforté par la possibilité de déduire la taxe sur la valeur ajoutée des dépenses de télécommunications.

Je reviendrai plus tard sur certains points qui me tiennent particulièrement à cœur, s'agissant de la fiscalité de l'énergie et du régime des investissements.

Pour les ménages, chacun se verra appliquer au moins une baisse de 3 p. 100 de son impôt, compte non tenu de la revalorisation des tranches du barème. Comme l'année précédente, je me félicite que l'accent ait été mis sur les bas et les moyens revenus, ainsi que sur une politique familiale active.

Outre la baisse de la fiscalité directe, il faut noter la baisse de la T.V.A. engagée pour la préparation de l'année 1992, si vitale pour notre économie. Ainsi, les automobiles, les motos, les disques, les cliniques, les activités foraines verront leur taux baisser pour une somme globale de 6,9 milliards de francs, sans que cela fasse tort à la D.G.F. des collectivités locales - cela nous a été promis par le Gouvernement.

Parallèlement à ces allègements fiscaux, le projet de loi de finances poursuit son effort de réduction des dépenses de l'Etat, qui ne progresseront que de 1,9 p. 100 à structure constante. Conjointement, le besoin de financement des administrations publiques baissera.

Enfin, la réduction du budget de l'Etat et celle de nos engagements financiers sont des points très positifs de votre politique.

Le déficit budgétaire aura été réduit de 25 p. 100 en trois ans, pour atteindre 115 milliards de francs en 1988, alors que la dette extérieure, en deux ans, sera passée de 43 milliards de francs à 4 milliards de francs.

Cet effort sans précédent en matière de finances publiques a pu être réalisé en majeure partie grâce à l'affectation d'une grande part des recettes du programme de privatisations entrepris depuis plus d'un an.

La forte baisse que connaissent les marchés boursiers mondiaux, dont Paris, n'est certes pas sans soulever certaines questions quant à l'avenir des prochaines privatisables. Mais je crois qu'il faut rétablir les faits avant de porter tout jugement.

Le programme entrepris par le Gouvernement n'est en aucun cas responsable d'une crise mondiale dont il faut chercher les causes dans les déséquilibres mondiaux trop longtemps négligés et auxquels on tente de remédier trop tardivement.

Ces privatisations ont, certes, ponctionné de l'argent sur le marché financier ; mais où est-il allé par la suite ? Vers la réduction des déficits de l'Etat. N'est-ce pas plus sain que l'émission d'obligations remboursables plusieurs années plus tard, comme les fameuses O.R.T., dont a parlé fort justement tout à l'heure M. le rapporteur général ? Un déficit se finance toujours à plus ou moins grande échelle sur le marché financier, et ce n'est pas nous qui avons fait passer celui de l'Etat de 23,8 milliards de francs en 1980 à 159,4 milliards de francs en 1985 !

Cet argent, est allé, ensuite, vers des actions purement économiques telles que l'amélioration de nos voies de transports ; enfin, vers les entreprises publiques, où l'Etat joue ainsi son rôle d'actionnaire.

Il ne me semble pas qu'en agissant ainsi le Gouvernement français ait pu provoquer les baisses considérables qu'ont pu connaître tous les marchés boursiers mondiaux excessifs à la hausse ; ceux-ci l'ont été aussi à la baisse. Il ne faut qu'espérer que les accords de coopération internationale puissent mettre un terme à ces mouvements erratiques.

Ce budget comprend trois grandes priorités, que l'on ne peut qu'approuver : l'emploi et la formation professionnelle, dont les crédits progresseront de 11,6 p. 100 ; la coopération, qui verra ses crédits augmenter de 11,5 p. 100 ; enfin, la recherche, sans laquelle aucune entreprise ne peut espérer améliorer ses résultats.

L'action spécifique en faveur des petites et moyennes industries me semble d'autant plus judicieuse que les expériences de nos partenaires étrangers prouvent à l'évidence que ce sont ces entreprises, plus que les grandes entreprises nationales, qui sont porteuses et créatrices d'emplois.

Vous avez tenu, monsieur le ministre, à souligner pourquoi les cotisations sociales augmentaient alors que les impôts d'Etat baissaient : les dépenses de l'Etat diminuent, alors que les diverses prestations sociales augmentent, et si vous êtes maîtres de vos dépenses, vous ne pouvez l'être de celles de millions d'assurés sociaux.

J'aimerais, puisque j'aborde le problème des prélèvements obligatoires, vous faire part de deux réflexions.

Tout d'abord, s'agissant de l'impôt sur le revenu, il me semblerait souhaitable dorénavant d'aller vers un élargissement de son assiette en baissant les taux marginaux. Déjà, l'an passé, je vous avais alerté sur ce point, en soulignant que l'exonération d'un nombre croissant de foyers, pratiquement un sur deux, risquait de déséquilibrer un système fiscal qui,

« l'exonération devenant la règle et l'assujettissement l'exception », entraînerait par là même un risque d'évasion ou de fraude fiscale. On risque aussi - je tiens à le souligner - d'assister à une réaction contre la fiscalité locale, qui pourrait apparaître abusive à ces foyers exemptés d'impôts nationaux.

Ma deuxième réflexion porte sur les prélèvements des collectivités locales. On accuse bien souvent les gestionnaires de celles-ci de hausses abusives. Il faut, je crois, rétablir les faits.

Trois éléments poussent à une hausse de ces prélèvements : la décentralisation décidée en 1982, qui a amené une hausse des besoins des collectivités locales ; la crise de l'emploi, qui a entraîné une forte augmentation des dépenses sociales ; enfin, l'absence de réforme des impôts locaux et l'importance des services votés.

Compte tenu de ces éléments, la marge de manœuvre des gestionnaires des collectivités locales est bien mince ; l'appréciation portée dans le rapport économique et financier annexé au présent projet de loi de finances montre bien leurs efforts pour limiter toute hausse : « Les collectivités locales semblent mieux intégrer dans leurs comportements la maîtrise de leurs dépenses ».

Il me paraissait utile de préciser ces faits ici même. Nous comptons donc, monsieur le ministre, sur un dégrèvement par un moindre prélèvement, sur les communes, de la C.N.R.A.C.L.

Dans un autre domaine, monsieur le ministre, vous avez souligné que vous préféreriez renforcer l'investissement en améliorant la rentabilité des entreprises par un allègement de leurs charges - impôt sur les sociétés, taxe sur les frais généraux. Je reconnais toute la valeur de ce raisonnement. Cependant, il me semble souhaitable de favoriser l'aide fiscale directe à l'investissement.

La baisse de l'impôt sur les sociétés est une bonne chose ; pourtant, elle n'est pas totalement satisfaisante, puisqu'elle ne profite pas aux entreprises qui, de par leur statut juridique, n'en payent pas. De même, les entreprises déficitaires - il en existe encore - n'en tirent aucun bénéfice. Enfin, le niveau actuel des taux d'intérêt ne me semble pas favoriser l'investissement alors que certains placements financiers procurent une rentabilité élevée à court terme. Des dispositions telles qu'un amortissement accéléré ou bien encore un crédit d'impôt sur les sociétés me paraissent constituer des mesures très incitatives au renforcement de l'investissement.

Enfin, j'aborderai un dernier sujet, que j'avais annoncé au début de mon exposé, celui de la fiscalité de l'énergie. Cette fiscalité est trop élevée, trop « énergique » si vous me pardonnez ce jeu de mots.

Nous devons nous féliciter de la politique d'équipement nucléaire du pays, qui nous procure 40 milliards de francs par an d'économies de devises et qui contribue ainsi à l'équilibre de la balance commerciale française pour une part non négligeable ; il nous assure, en outre, une plus grande indépendance énergétique. Mais la taxe sur le fioul lourd - comme l'a dit fort justement M. le président de la commission des finances tout à l'heure - en dépit d'une baisse de 53 francs par tonne, restera à un niveau encore trop élevé vis-à-vis de nos partenaires européens, si l'on exclut la Grèce, où une fiscalité excessive fausse les statistiques.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Exact.

M. Jean-François Pintat. La taxe sur le gaz naturel, qui, pour sa part, ne baissera que de 3 centimes pour 100 kilowattheures, entraînera aussi une fausse concurrence entre énergies et entre les entreprises françaises et étrangères. Nous souhaitons que cette taxe soit au moins réduite en proportion de cette baisse qui a été consentie sur le fioul lourd, en attendant de la supprimer l'année prochaine, comme cela avait déjà été promis l'an dernier.

Enfin, le maintien du prélèvement sur les bénéficiaires retirés de la production d'hydrocarbures en France est regrettable ; même si cette mesure ne concerne plus qu'une seule société en 1988, je comprends mal son maintien, tant elle se révèle dissuasive pour nos sociétés pétrolières et nuisible à notre indépendance nationale.

Ces remarques n'infirmen en rien notre approbation d'ensemble du budget. Moins que d'exprimer des divergences, il s'agit, pour moi, de proposer des améliorations à un bon budget, qui permettra à la France de poursuivre son redressement, engagé depuis le mois d'avril 1986.

Vous nous avez présenté un budget rigoureux, sans complaisance et plein d'avenir, notamment si l'on regarde vers 1992. Les succès de votre gestion sont les garants de votre réussite pour l'avenir. Nous sommes fiers, à notre place, d'avoir été à vos côtés pour remporter ces succès, qui sont aussi les nôtres, puisque nous vous avons toujours soutenu.

Le groupe des républicains et des indépendants continuera à vous apporter son soutien et votera votre projet de loi de finances. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dès sa mise en place, le Gouvernement a voulu engager une nouvelle politique économique de liberté, de responsabilité et de redressement. C'était le souhait du pays, qui s'est donné une majorité pour aller dans ce sens et pas ailleurs.

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Lucien Neuwirth. Cette politique imposait de mener de front le redressement des finances publiques, la libération de l'économie de certaines ingérences injustifiées de l'Etat et la diminution du poids de la fiscalité.

Parallèlement, en ce qui concerne les contribuables, la charte mise en place sur votre proposition permet de mieux préserver les libertés individuelles ; nous partageons le point de vue de M. le ministre d'Etat lorsqu'il dit que le rétablissement du consentement à l'impôt passe non seulement par son allègement, mais au moins autant par l'amélioration des relations entre les citoyens et l'administration fiscale ou douanière.

Ainsi que vous vous y étiez engagé, vous avez libéré les prix, libéré les changes, libéré le crédit en supprimant son encadrement.

Plus de démocratie économique, c'était aussi les privatisations, quels que soient les bouleversements provoqués par la déstabilisation récente des marchés financiers. C'est un succès évident, puisque, pour 1987, le produit s'élève actuellement - hors Suez - à près de 52 milliards de francs, dont 34 milliards de francs ont été affectés au désendettement.

De plus de 1,5 million, le nombre des actionnaires directs est passé à près de 6 millions. C'est, qu'on le veuille ou non, un actionariat populaire qui est né, alors que la conjoncture mondiale est exécrable.

Elle l'est en dehors de la volonté de la France, car au moins en ce qui nous concerne, nous n'avons jamais accepté de considérer l'élévation du dollar au rang de monnaie arbitre comme une décision saine ; au contraire, nous l'avons toujours considérée comme une erreur, qui un jour coûterait cher à l'économie mondiale. D'avoir eu raison est loin d'être pour nous un motif de satisfaction !

Dans ces circonstances, chacun ne peut qu'apprécier d'avoir un gouvernement déterminé à conduire une gestion budgétaire rigoureuse, tout en menant une politique budgétaire volontariste.

La poursuite et l'accentuation de la gestion rigoureuse de nos finances s'affirme. A structure égale, les dépenses ne progresseront que de 1,9 p. 100 ; cette progression sera inférieure à l'évolution des prix.

Il convient de noter la compression des dépenses de fonctionnement de l'Etat, notamment la réduction significative des effectifs de la fonction publique, laquelle doit, bien entendu, connaître le redéploiement nécessaire au bon fonctionnement du service public.

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses d'interventions économiques diminuent : 6,7 p. 100 pour les entreprises publiques et 10 milliards de francs pour les bonifications d'intérêt. Il s'agit d'une conséquence du choix délibéré fait par le Gouvernement de préférer une réduction générale des charges à la distribution de subventions. Dois-je rappeler que l'impôt sur les sociétés est ramené en contrepartie à 42 p. 100 ? Dois-je également rappeler la réforme de la fiscalité des groupes, le crédit d'impôt-recherche et l'étape importante franchie en matière d'harmonisation européenne des charges de T.V.A. ?

Grâce aux économies réalisées depuis 1986, le déficit budgétaire aura été réduit de 44 milliards de francs et les impôts auront été allégés de 69 milliards de francs. En deux ans, l'effort de réduction du déficit et des impôts représente 113 milliards de francs, soit l'équivalent de deux points de P.I.B.

Qui pourrait contester que nos finances sont désormais mieux gérées ?

Un effort d'économies de 110 milliards de francs est à rapprocher de notre situation budgétaire de 1981 à 1985, période au cours de laquelle ce déficit avait quintuplé et l'endettement triplé.

Or, chacun sait que c'est un cercle infernal, que la croissance du déficit entraîne la croissance de l'endettement, laquelle entraîne les prélèvements insupportables de l'Etat sur le marché financier, ce qui assèche du même coup les possibilités de financement des entreprises.

Réduire le déficit et l'endettement, c'est tout au contraire réunir les conditions indispensables à la préparation de l'avenir.

C'est là qu'apparaît la nécessaire politique budgétaire volontariste que nous soutenons, laquelle se traduit par la sélectivité des dépenses et la définition de priorités absolues.

Il convient de recentrer les missions traditionnelles de l'Etat et, tout d'abord, de diminuer les interventions économiques qui sont davantage des ingérences ne relevant pas de ses compétences pour renforcer ses principales actions traditionnelles, telles la défense, la justice, l'intérieur, l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, les infrastructures routières et autoroutières.

En ce qui concerne la défense, le Gouvernement honore son contrat. Les crédits prévus dans la loi de programmation militaire enregistrent en effet une progression de 3 p. 100 des dépenses, ce qui est rassurant au moment où se profilent à l'horizon diplomatique des projets pour le moins risqués.

L'emploi est pour chacun d'entre nous une lourde préoccupation. Monsieur le ministre, votre projet de budget répond à une vision réaliste des choses.

Ainsi, les crédits inscrits au budget du ministère des affaires sociales et de l'emploi augmentent de 11,6 p. 100. Ils permettront d'accroître de plus de 15 p. 100 les crédits affectés à la formation professionnelle, de financer 10 000 contrats et 20 000 stages pour les chômeurs de longue durée et d'augmenter de 10 p. 100 les crédits en faveur des chômeurs créateurs d'entreprise. De plus, les crédits consacrés à l'allocation de solidarité spécifique aux chômeurs en fin de droit, qui en avaient bien besoin, augmenteront de 26 p. 100.

Est-ce cela un budget de régression ? Un budget qui prépare l'avenir se doit de renforcer les moyens consacrés à la recherche. Or cette priorité essentielle est respectée puisque la progression de son budget est de 10,3 p. 100, incluant une réorientation au profit de la recherche dans les entreprises.

Les moyens du fonds à la recherche seront en augmentation de 24 p. 100. Quant au crédit d'impôt-recherche, il se traduira par une augmentation de 45 p. 100 de la dépense fiscale et afférente. Le groupe du R.P.R. du Sénat, auquel appartenait notre collègue Jacques Valade, ne peut que s'en féliciter.

Le budget de l'éducation va croître de plus de 4 p. 100 et celui de l'intérieur de près de 5 p. 100.

Comme en 1987, les crédits du ministère de la justice progresseront de plus de 10 p. 100, parmi lesquels ceux qui sont consacrés à l'équipement pénitentiaire augmenteront de 123 p. 100, permettant l'achèvement de 15 000 places nouvelles pour 1991.

Sur ce sujet, j'exprimerai un point de vue tout à fait personnel. J'ai écouté certaines déclarations récentes du ministre de la justice qui ne peuvent qu'interpeller l'opinion et nous amener à nous interroger. En matière de détention pénitentiaire, est-il réaliste de poursuivre, pratiquement à peine modifiée, la politique menée depuis des siècles ?

Personnellement, je pense - la chose me paraît mériter réflexion - que, s'il est légitime que des condamnés à la réclusion soient enfermés en cellules à l'abri de murs épais, il ne doit pas en aller de même pour les autres détenus, en particulier pour les jeunes.

Il me semble que la formule du centre d'internement peut offrir, sur un certain nombre de plans, des solutions plus appropriées aux différentes situations. La proposition me paraît valoir qu'on y réfléchisse avant de pérenniser définitivement des méthodes qui sont, selon moi, condamnées, tant en ce qui concerne la dignité des hommes que leur possibilité de réinsertion. Un monde clos ne peut qu'être un monde de désolation.

Le groupe du R.P.R. apprécie, par ailleurs, que le budget de la coopération soit également retenu comme une priorité pour 1988 puisque les crédits du ministère sont en progression de 11,5 p. 100 et que l'aide bilatérale atteindra 21,5 milliards de francs.

Ainsi, la France maintient le cap que le général de Gaulle lui avait tracé dans ce domaine. Nous sommes convaincus que dans la redéfinition indispensable et, disons-le tout de suite, inéluctable de la politique des pays industrialisés à l'égard du tiers monde, notre pays jouera un rôle moteur, étant ainsi fidèle à ses traditions les plus profondes.

Une politique budgétaire volontariste nous conduit tout naturellement à développer un effort particulier en faveur de nos grandes voies de communication, dans la triple perspective de l'ouverture européenne de 1992, des jeux Olympiques d'hiver et d'une amélioration de l'irrigation économique de notre pays. Il en va de même de l'extension du réseau de trains à grande vitesse.

En effet, l'amélioration de nos grandes voies de communication est un atout majeur dans le développement du tourisme international chez nous. De plus, cette amélioration complète les efforts considérables consentis par les collectivités locales, pour leurs routes, leurs voiries et, en ce qui concerne les régions, pour les voies d'intérêt régional. A ce sujet, nous prenons acte avec satisfaction de la contribution exceptionnelle - 1,2 milliard de francs - en faveur du patrimoine des régions.

Ainsi, la progression de 13,8 p. 100 des investissements va permettre de lancer 318 kilomètres d'autoroutes en 1988 contre 106 kilomètres en 1986 et 206 kilomètres en 1987.

Cependant, pour affronter la grande tourmente économique qui secoue le monde, il est essentiel que rien ne vienne mettre en péril la compétitivité de nos entreprises et qu'au contraire tout soit mis en œuvre pour la renforcer.

Or l'orientation choisie va dans le sens que nous souhaitons. En deux ans, 7 milliards de francs ont été consacrés à la réduction de la taxe professionnelle, à la suppression de la taxe sur les frais généraux et à la déductibilité de la T.V.A. sur le gazole routier, qui devrait progressivement atteindre 100 p. 100. Cela permettrait de réduire sensiblement les charges fixes qui pesaient sur les coûts de production des entreprises.

De même, la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés - il a été ramené à 42 p. 100 - et le doublement en trois ans du plafond de l'abattement de 20 p. 100 pour les adhérents à des centres ou à des associations de gestion agréés vont dans le sens d'une réduction sensible des prélèvements directs pesant sur les résultats des entreprises. Tel est également le cas pour l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., qui se traduira par une réduction moyenne de 15 p. 100 des dépenses de téléphone des entreprises.

La compétitivité des entreprises passe aussi par les investissements. Ce n'est qu'en 1986 que les entreprises ont retrouvé la marge nécessaire pour reprendre le cours souhaitable d'investissements productifs.

Il faut se souvenir que, en France, de 1981 à 1985, la croissance de l'investissement productif a été en retrait de huit points par rapport à celle de l'Italie, de dix-neuf points par rapport aux États-Unis, de vingt-quatre points par rapport au Royaume-Uni et de trente-six points par rapport au Japon.

Or l'investissement productif de l'ensemble des entreprises, c'est-à-dire 80 p. 100 de l'investissement total, devrait croître de 10 p. 100 sur l'ensemble des deux années 1986-1987 - c'est ce que notre collègue M. DebARGE appelle un « léger frémissement » - soit plus que pour la période de 1978 à 1985, où il n'a crû que de 4 p. 100.

Mes chers collègues, si pendant cette dernière période nos entreprises avaient connu ce « léger frémissement », elles n'auraient pas pris le retard de compétitivité que nous constatons aujourd'hui !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Lucien Neuwirth. Cependant, l'effort de redressement devra être de longue durée, compte tenu du retard considérable pris en matière d'investissement. C'est pourquoi il faut persévérer dans une gestion budgétaire rigoureuse aussi bien que dans l'allègement des charges, car le rétablissement de la santé financière des entreprises - gage de la reprise de l'investissement - repose principalement sur l'évolution des coûts de production.

Une des conséquences apparemment paradoxale du déficit du commerce extérieur repose sur le fait qu'une part importante des investissements consiste en l'achat à l'étranger de machines-outils performantes que la France ne produit plus ; on peut s'en désoler et envisager de remédier à cette situation pour l'avenir, mais c'est ainsi.

Cependant, l'équipement en moyens nouveaux de production doit permettre à nos entreprises d'augmenter à la fois leur productivité et leurs productions pour leur offrir la possibilité de conquérir ainsi des marchés, réduisant, de ce fait, le déficit de notre commerce extérieur. Il y faudra des années d'efforts, à condition de maintenir le cap qui a été choisi par le pays en 1986.

En ce qui concerne les prix - le dernier indice le démontre, puisqu'il est équivalent à celui de la R.F.A. - là encore, la preuve est établie que les efforts consentis vont dans la bonne direction.

Monsieur le ministre, la discussion du projet de budget est aussi l'occasion de nouer un dialogue entre le Parlement et le Gouvernement. Les sénateurs du groupe du R.P.R. ont présenté ou soutenu des amendements en commission relatifs à différents domaines : agriculture, collectivités locales, taux de T.V.A. pour l'hôtellerie et quelques autres secteurs. Parce qu'ils sont sur le terrain, ils ressentent plus précisément les besoins qui s'expriment et qui méritent qu'on leur porte attention tout en restant dans les limites de nos possibilités, car nous savons qu'on ne peut se féliciter des économies réalisées par l'Etat et lui réclamer de nouvelles dépenses qui seraient supérieures à ces économies. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des débats.

Préparer l'avenir, assurer le progrès social, qui pouvait croire que le but serait atteint sans des finances saines et une économie compétitive ? Qui pouvait croire qu'en dix-huit mois il serait possible de réparer les conséquences d'erreurs qui ont si gravement perturbé nos équilibres budgétaires, financiers et économiques ? En cinq ans, le déficit budgétaire a quintuplé et l'endettement triplé.

Pourtant, les résultats obtenus en dix-huit mois sont déjà significatifs : les finances publiques s'assainissent, l'investissement a repris, l'emploi marque un palier, bien que libérés les prix augmentent moins qu'à l'étranger, nos entreprises retrouvent leurs capacités et le nombre des créations augmente.

Mais l'environnement international demeure plein d'incertitudes. Il nous faut donc être forts, patients, obstinés dans l'effort et négliger les querelles subalternes pour nous consacrer à réussir.

L'enjeu est de taille : une France prête à affronter et à gagner l'épreuve européenne de 1992.

Pour sa part, le groupe sénatorial du rassemblement pour la République, souhaitant que se poursuive l'action entreprise par le Gouvernement de Jacques Chirac, qu'il soutient, vous apporte, par ma voix, l'assurance de tout son appui. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen et la discussion du projet de loi de finances sont un moment essentiel de la vie politique de la France. Au travers de ce texte se profile l'avenir pour le court terme, certes, mais s'esquissent aussi les réponses aux questions que se posent les Françaises et les Français.

Pour beaucoup, il s'agit de questions parfois angoissantes, qui tournent autour de l'emploi, du pouvoir d'achat, des conditions de travail, de l'accès à une vie décente ou plus décente.

En période difficile, la solidarité nationale est plus que nécessaire, les efforts doivent, pour être acceptés, être justement répartis. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Après vos exposés, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur général, et après l'analyse des données essentielles, force est de constater que vous nous présentez un budget erroné, un budget électoraliste, un budget qui se caractérise, pour 1988, par une aggravation des inégalités, des injustices ; c'est un budget d'iniquité avec le maintien d'un déficit élevé : 148 milliards de francs, voire 181 milliards de francs si l'on y intègre le déficit prévu pour la sécurité sociale.

Ce projet de loi de finances prolonge les cadeaux aux uns, la réduction du pouvoir d'achat des autres ; on y relève la suppression d'emplois publics alors que, par ailleurs, la croissance affichée ne sera pas atteinte, ce qui créera de nouveaux chômeurs. Vous engagez délibérément notre pays sur le chemin d'une France à deux vitesses.

Ce budget n'est pas bon pour les salariés, pour l'emploi, pour les familles. Il n'est pas meilleur pour l'investissement productif des entreprises. Il pénalise les plus modestes, les plus défavorisés alors que, par ailleurs, il consent des cadeaux considérables aux détenteurs des revenus les plus élevés ou des patrimoines les plus importants.

Il n'est pas meilleur pour les collectivités locales et pour leurs contribuables. J'y reviendrai dans un instant.

En effet, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes comme l'abaissement des taux des tranches les plus élevées de l'impôt sur le revenu ou l'abaissement du taux d'imposition à l'impôt sur les sociétés sur la partie non réinvestie traduisent bien votre volonté et montrent clairement vos choix : 15 milliards de francs en deux ans de réduction des impôts pour 150 000 familles alors que, par ailleurs, vous n'actualisez pas le seuil de la décote, imposant alors 100 000 foyers nouveaux. Cela confirme, s'il en était nécessaire, la nature de vos orientations.

N'est-il pas frappant, aussi, d'observer que, parallèlement à la baisse de 1,5 p. 100 des revenus salariaux depuis mars 1986, on relève une augmentation de 4,5 p. 100 des revenus non salariaux ?

La rigueur et l'effort, nous pourrions comprendre, mais pas dans de telles conditions ! Vous faites courir ainsi de très gros risques à la France, à son unité, à sa cohésion sociale. Or c'est dans le rassemblement que l'on gagne.

C'est aussi un budget de transfert, qui contient le déficit à 115 milliards de francs alors qu'il manquera 33 milliards de francs à la sécurité sociale, que celle-ci se procurera au travers de cotisations appliquées à des revenus salariaux plafonnés. Les bas salaires, quant à eux, cotisent à plein.

Les prélèvements obligatoires fiscaux sont contenus, certes, mais les prélèvements sociaux augmentent.

Les transferts ne cessent de s'amplifier au détriment des collectivités locales ; ainsi, les collectivités territoriales sont de plus en plus sollicitées pour contribuer au financement d'équipements qui incombent à l'Etat : routes, trains à grande vitesse, etc.

Elles sont aussi sollicitées au titre des aides pour les chômeurs en fin de droits, ainsi que pour la nouvelle réglementation des T.U.C., qui prend effet au bout de douze mois au lieu de dix-huit, sans oublier les dépenses de police, de gardiennage ou encore celles qui concernent les œuvres médico-sociales.

Tout cela traduit l'abandon progressif de la solidarité nationale dans son champ le plus évident au détriment des budgets locaux. Ce sont alors des contributions du budget de l'Etat qui se transforment en des augmentations insupportables des impôts locaux, dont ne veulent ni les maires ni leurs administrés.

Ce budget, après le collectif de 1986 et le budget de 1987, aggrave encore les injustices et les inégalités en renforçant la situation des privilégiés. Il rompt la solidarité entre les hommes et les femmes, la solidarité démographique et il tourne délibérément le dos à la solidarité géographique.

Les crédits réservés à l'aménagement du territoire, en baisse de 18 p. 100 en 1987, enregistrent une nouvelle baisse de 13,6 p. 100, soit plus de 30 p. 100 en deux ans. Le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M., pour leur part, voient leurs crédits simplement reconduits. Enfin, la planification est abandonnée. Quelle est la volonté du Gouvernement dans ce

domaine ? Quel avenir réserve-t-il aux contrats de plan Etat-régions, alors que leurs effets ont été, en général, très appréciés ?

Ainsi se confirme une autre rupture de la solidarité en faveur du pays rural, soit 85 p. 100 au moins de notre territoire et plus de 32 000 communes.

Vous réservez, au travers d'un budget qui, pour certaines actions, ne prévoit des moyens de paiement que pour six mois, une succession redoutable pour ceux qui, après les présidentielles de 1988, auront la charge des affaires de la France, la majorité actuelle ayant déjà, par ses choix et ses erreurs, perdu le pouvoir dans une opinion qui, pour partie au moins, considère que vous l'avez trompée, parfois même trahie !

En rentrant davantage dans le détail des ministères techniques, je dirai d'emblée que nombreux sont les secteurs qui ont à souffrir de votre politique et qui la subiront quelques mois encore.

Après l'excellente intervention de notre collègue M. Marcel Debarge, je réserverai mes réflexions à trois d'entre eux en particulier : le logement, le service public et les collectivités locales.

La maîtrise des dépenses publiques, avec ses conséquences sur la pression fiscale et le déficit, pour très louable qu'elle soit, ne peut se conduire aveuglément. Elle ne peut signifier le désengagement de l'Etat, notamment dans les secteurs où son intervention est déterminante, tant pour la solidarité nationale que pour l'activité économique. Or l'examen de votre budget dans le domaine du logement traduit bien l'abandon de ces deux objectifs.

La réduction de l'aide à la pierre au profit des aides fiscales qui s'adressent surtout aux plus aisés n'aura pas l'effet redistributeur de solidarité que constitue l'aide à la pierre.

Vous allez, par ailleurs, favoriser les créations de logements neufs alors qu'un besoin très important demeure dans le domaine de la réhabilitation. La fragilisation des crédits P.L.A et P.A.L.U.L.O.S., accompagnée de la suppression de l'aide personnalisée au logement pour les locaux réhabilités, va avoir un effet désastreux. La généralisation de l'aide du type de celle qui est introduite par l'article 68 de votre projet de loi de finances - contre lequel nous voterons - vise, quant à elle, à réduire l'aide à des familles modestes, pour lesquelles la charge du logement, déjà difficile à supporter, augmentera sensiblement du fait des travaux.

Ainsi, la tâche des gestionnaires sociaux est considérablement aggravée. Les conséquences de vos décisions sur l'activité du bâtiment dans l'immédiat et sur le patrimoine social à moyen terme ainsi que sur les familles les plus modestes en général sont inacceptables. Le Gouvernement abandonne le bâtiment, plus particulièrement le secteur social, alors que ce dernier demeure indispensable. La solidarité nationale fait ici cruellement défaut.

La suppression des emplois publics - 19 000 en 1988 - et la dégradation du service public avec l'allongement des files d'attente et des parcours d'accès au service public, notamment dans les milieux ruraux, du fait des fermetures réalisées, concrétisent l'abandon du service public auquel les Françaises et les Français sont, comme un récent sondage l'a justement mis en évidence, très attachés.

Il n'est pas de développement local, il n'est pas d'aménagement du territoire qui ait un sens si un service public de qualité n'y est pas maintenu. C'est le rôle de l'Etat que d'y veiller et, surtout, de prendre les mesures nécessaires.

Le service public - son maintien, mais aussi son adaptation nécessaire - fait partie intégrante de la modernisation du pays. C'est l'un des moyens indispensables pour relever les défis auxquels la France est aujourd'hui confrontée.

Les fonctionnaires qui se dévouent pour ce service public méritent mieux que les atteintes auxquelles vous vous livrez contre leur statut. La diminution de leur pouvoir d'achat, la réduction de leurs effectifs, l'insuffisance de leur formation caractérisent l'action du Gouvernement depuis mars 1986, action confirmée au travers du projet de budget pour 1988 que vous nous soumettez.

Les finances locales sont en difficulté. Les élus territoriaux sont unanimes pour vous le dire, comme ils l'ont fait lors du 70^e congrès des maires de France, qui s'est tenu à Paris voilà quelques jours.

Alors que les collectivités territoriales réalisent une part importante des investissements et des équipements, jouant de ce fait un rôle essentiel dans l'activité économique, elles doivent par ailleurs faire face à deux obstacles essentiels et se heurter aux décisions du Gouvernement. Je veux parler de la déflation, de l'insuffisance du refinancement de leur dette, de la banalisation du crédit avec des taux d'intérêt élevés, d'une part, et des mesures découlant de décisions prises par l'Etat et portant sur leurs ressources, d'autre part.

Avec une augmentation de 4,73 p. 100 pour 1988, la D.G.F. croît moins qu'en 1987, alors que l'inflation est en hausse, même au niveau des prévisions telles qu'elles ressortent des projets de budget pour 1987 et 1988.

Je regrette que l'on ait gelé en 1987 l'application de l'étape prévue par la loi de 1985 portant réforme de l'attribution de la D.G.F. Les petites communes en ont particulièrement souffert. Mais je me réjouis que l'on reprenne l'application de ce texte pour 1988.

Le Gouvernement a pris des mesures visant à la réduction du taux de la T.V.A. Il va en résulter une perte de 6,9 milliards de francs, ce qui représente plus de 1 p. 100 du produit global attendu de cet impôt. Les recettes des communes, composées pour une part importante - environ 40 p. 100 - du produit de la D.G.F., vont s'en trouver entamées à due concurrence. Dès 1989, cette mesure va se ressentir en année pleine. (*M. le rapporteur général fait un signe de dénégation.*)

Je veux bien, monsieur le rapporteur général que vous me rassuriez, mais je suis prêt à prendre rendez-vous : dès lors que le produit de la T.V.A. diminue, la part qui revient aux collectivités locales diminue aussi, c'est mathématique. Il s'agit là, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'un mauvais coup qui se prépare dans un avenir proche.

Je souhaite que le Gouvernement nous fasse savoir s'il a déjà prévu des mesures de compensation pour remédier à cette difficulté.

La D.G.E., en augmentation de 5 p. 100, est insuffisante et on ne peut que marquer sa déception quand on sait que votre majorité, et vous-même hier alors que vous étiez dans l'opposition, avez tenu de tels propos concernant l'insuffisance de cette dotation que l'on ne pouvait douter qu'un coup de pouce substantiel viendrait quand vous exerceriez le pouvoir. Hélas ! ou il y a amnésie, ou c'est de l'incurie.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, ses modalités tant décriées demeurent. Pour me limiter à ses retombées sur les budgets locaux, j'évoquerai le frein qu'elle représente pour le développement de la coopération intercollectivités. Dès lors que les établissements publics correspondants ne sont pas dotés de leur fiscalité propre, des difficultés de tout genre découlent de la liaison, qu'il faut supprimer, entre les quatre contributions locales.

Je rappellerai aussi l'effet désastreux, pour les petites communes ou les communes défavorisées, résultant de l'amendement sénatorial qui a ouvert le fonds national de péréquation aux villes de plus de 200 000 habitants, y compris lorsque leur potentiel fiscal est supérieur au potentiel fiscal moyen national.

Je m'élève en tout cas contre des dispositions qui vont bientôt, notamment à partir de 1989, développer leurs effets, s'agissant de la compensation des allègements de taxe professionnelle. Cette compensation ne sera plus intégrale ; en particulier, elle ne concernera pas les nouveaux assujettis depuis 1986. La perte est réelle et va aller croissant, transférant ainsi le manque à gagner sur les ménages, le foncier non bâti, voire les entreprises existant en 1986.

Cette disposition est insupportable. Nous la combattons et nous défendons par ailleurs une mesure d'écrêtement départemental portant sur toutes les bases et non sur quelques entreprises exceptionnelles, pour faire jouer au fonds départemental un rôle péréquisiteur plus significatif.

Enfin, deux autres points mobilisent notre attention, ainsi que celle de tous les élus, toutes tendances confondues, comme vient encore récemment de le montrer le congrès des maires. Je veux parler de la C.N.R.A.C.L. et de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

Après les cinq points d'augmentation de la cotisation employeur pour 1987, une nouvelle augmentation est prévue pour 1988, d'un montant au moins égal sinon supérieur. La raison en est la surcompensation au bénéfice des régimes spéciaux déficitaires.

Je dis à nouveau ici que la solidarité dont il s'agit ne peut se concevoir, et donc se maintenir, qu'autant que le régime sollicité est excédentaire. Or ce n'est plus le cas. Il faut donc supprimer cette surcompensation et non justifier, avec des arguments spécieux que je conteste, l'augmentation de la cotisation par l'évolution négative du rapport démographique.

Chaque point de cotisation équivaut à 1 milliard de francs. Vous vous préparez à imposer aux collectivités territoriales une contribution de 6 milliards à 7 milliards de francs au titre de la contribution à la réduction du déficit du budget de l'Etat. En fait, c'est le budget de l'Etat qui est bénéficiaire de cette disposition.

Nous demandons à l'Etat de reconsidérer sans délai ce mauvais traitement infligé aux collectivités territoriales et à leurs contribuables souvent modestes, maltraités par ailleurs par une fiscalité locale inadaptée, obsolète et injuste. Notre indignation, celle de tous les élus, y compris vos amis, atteint son comble devant la réforme de la C.A.E.C.L., que l'on peut qualifier de « privatisation » de cet organisme.

Après le *hold-up* du collectif budgétaire de juin 1986, au cours duquel vous avez prélevé deux milliards de francs sur les ressources des collectivités territoriales, vous pérennisez ce prélèvement en donnant à la caisse, et par décret, le statut de société anonyme, rendant *ipso facto* la nouvelle société éligible à l'impôt sur les bénéfices, ce qui se traduit par un produit pour l'Etat. Par ailleurs, vous garantisiez l'objectif en ôtant le pouvoir aux élus au sein du conseil d'administration pour le donner aux institutionnels : vous privatisez la caisse ! Il est urgent alors de vous demander ce qu'advient dans cette affaire l'obligation de dépôt par les collectivités territoriales !

Là, nous arrivons au scandale ; c'est le *hold-up* permanent ! Les élus locaux, alertés, se mobilisent pour vous faire reculer, renoncer. Ils ont besoin d'un outil financier qui garantisse à tous les meilleures conditions de financement en utilisant les excédents, les réserves, pour contribuer au refinancement de dettes contractées à des taux considérés aujourd'hui comme insupportables.

Ainsi, l'évolution de la D.G.F., l'incidence de la réduction de la T.V.A., l'augmentation du taux de la C.N.R.A.C.L., les non-compensations totales de la taxe professionnelle, le changement de statut de la C.A.E.C.L. représentent-ils une perte de ressources immédiate supérieure à 10 milliards de francs, c'est-à-dire 10 p. 100 au moins du produit total de la D.G.F.. Cette perte devra être compensée par une augmentation de la pression fiscale de l'ordre de 5 p. 100 au moins en moyenne, c'est-à-dire deux fois supérieure à l'inflation. Où allons-nous ? C'est inadmissible, c'est insupportable.

Sans m'attarder sur le sujet, je vous demande avec insistance que la réforme de la fiscalité locale soit conduite activement, après de nombreuses simulations, et sous le contrôle d'un groupe d'experts, au rang desquels des représentants du Parlement.

Le budget de 1988 sera lourd de conséquences dans sa forme actuelle pour les plus défavorisés, pour l'effort de solidarité nationale, pour l'activité privée et publique, pour l'emploi, enfin pour les collectivités territoriales. Nous le combattons et nous lui opposerons nos propositions. (M. Masseret applaudit.)

M. Alain Juppé, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre délégué. Monsieur Régnauld, je vous ai écouté attentivement et je vous répondrai plus longuement demain, mais je voudrais manifester tout de suite ma surprise devant le nombre d'inexactitudes que contient votre exposé ; j'en relèverai deux.

Comment peut-on dire que le Gouvernement actuel abandonne le bâtiment, alors que, pour la première fois depuis cinq ans, en 1986, dans ce secteur qui fut particulièrement sinistré entre 1981 et 1985, la courbe s'est inversée ? En effet, l'I.N.S.E.E. prévoit, dans son point de conjoncture du 3 novembre dernier, que le taux de progression sera deux fois plus rapide en 1987 qu'en 1986. Il y a bien longtemps que cela ne s'était pas produit.

Deuxième inexactitude flagrante - je laisse naturellement le Sénat juge : comment pouvez-vous affirmer, c'est une énormité, que la baisse des taux de T.V.A. va se répercuter sur les versements opérés aux collectivités locales ? Vous savez très

bien que, depuis fort longtemps d'ailleurs, la règle veut que l'on neutralise l'incidence de la baisse des taux sur l'assiette de la D.G.F. Par conséquent, les collectivités locales ne seront nullement pénalisées.

A trop vouloir prouver, monsieur le sénateur, on affaiblit parfois son propre raisonnement ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., et de l'union centriste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous propose de renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (numéro 92, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 93 et distribué.

6

DÉPÔT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, Albert Vecten, Pierre Brantus, Marcel Vidal, Pierre Laffitte, Jean Delaneau, Adrien Gouteyron et Jacques Pelletier un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (n° 92, 1987-1988).

L'avis sera imprimé sous le numéro 94 et distribué.

J'ai reçu de MM. Michel Sordel, Maurice Arreckx, Charles-Edmond Lenglet, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, René Trégouët, Raymond Brun, Henri Bangou, Marcel Daunay, Jean Puech, Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Claude Prouvoeur, Robert Laucournet, André Rouvière, Paul Malassagne, Bernard Hugo, Georges Berchet, Bernard Legrand, Yves Le Cozannet, Jean-Marie Rausch, Lucien Delmas et Pierre Lacour un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (n° 92, 1987-1988).

L'avis sera imprimé sous le numéro 95 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Paul Alduy, Paul d'Ornano, Xavier de Villepin, Michel Alloncle, Jacques Chaumont, Albert Voilquin et Max Lejeune un avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (n° 92, 1987-1988).

L'avis sera imprimé sous le numéro 96 et distribué.

J'ai reçu de MM. André Rabineau, Louis Boyer, Charles Descours, Louis Souvet, Jean Madelain, Pierre Louvot, Roger Lise et Charles Bonifay un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (n° 92, 1987-1988).

L'avis sera imprimé sous le numéro 97 et distribué.

J'ai reçu de MM. Pierre Salvi, Paul Masson, Paul Girod, Germain Authié, Jacques Thyraud, Charles de Cuttoli, Louis Virapoullé et Jean-Marie Girault un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (n° 92, 1987-1988).

L'avis sera imprimé sous le numéro 98 et distribué.

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. André Duroméa, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi tendant à la pleine reconnaissance des droits des membres de la Résistance.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 99, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 17 novembre 1987, à seize heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (nos 92 et 93, 1987-1988. - M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation).

Discussion générale (suite).

Première partie. - Conditions générales de l'équilibre financier :

- Articles 1^{er} à 30 et état A.

Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.

Vote de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1988

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1988.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1988

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1988 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 17 novembre 1987, à zéro heure trente-cinq.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ROBERT ETIENNE*

ANNEXE

**ORDRE DE DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1988
ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DU 28 OCTOBRE 1987**

(Discussion des articles et des crédits)

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DUREE PREVUE
Lundi 16 novembre 1987 A seize heures et le soir. N.B. - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie : seize heures.	Discussion générale.....	6 h 30
Mardi 17 novembre 1987 A seize heures et le soir. N.B. - La commission des finances se réunira le matin et éventuellement avant la séance de l'après-midi pour l'examen des amendements à la première partie.	Discussion générale (suite)..... Examen des articles de la première partie.....	} 6 h 30
Mercredi 18 novembre 1987 A dix heures, à quinze heures et le soir.	Examen des articles de la première partie (suite).....	10 h 30
Judi 19 novembre 1987 A dix heures, à quinze heures et le soir.	Examen des articles de la première partie (suite et fin). Éventuellement, deuxième délibération sur la première partie. Explications de vote sur l'ensemble de la première partie (scrutin public ordinaire de droit).....	7 heures
A vingt et une heures trente.	Mer : Ports maritimes..... Marine marchande.....	} 3 h 30

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DUREE PREVUE
Vendredi 20 novembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Equipement, logement, aménagement du territoire et transports : I. - Urbanisme, logements et services communs (+ art. 68)..... II. - Routes et sécurité routière..... III. - Aménagement du territoire..... IV. - Transports : 2. Transports terrestres..... Voies navigables.....	3 heures 1 h 30 1 h 45 } 4 h 15
Samedi 21 novembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Industrie et tourisme : II. - Tourisme..... Education nationale : II. - Recherche et enseignement supérieur : 1. Recherche..... 2. Enseignement supérieur..... Equipement, logement, aménagement du territoire et transports : V. - Environnement.....	2 h 30 3 heures 3 heures 2 h 30
Dimanche 22 novembre 1987	Eventuellement, discussions reportées.	
Lundi 23 novembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Affaires sociales et emploi : I. - Section commune..... III. - Emploi..... H. - Affaires sociales.....	} 3 h 30 7 heures
Mardi 24 novembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Culture et communication : Culture (+ art. 41)..... Défense : Dépenses en capital (+ art. 35)..... Dépenses ordinaires (+ art. 34).....	4 heures } 7 heures
Mercredi 25 novembre 1987		
A quinze heures et le soir. N.B. - La commission des finances se réunira le matin pour l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi.	Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération..... Justice (+ art. 71)..... Coopération.....	0 h 30 4 heures 3 heures
Jeudi 26 novembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Agriculture..... Budget annexe des prestations sociales agricoles.....	9 heures 2 heures
Vendredi 27 novembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Economie, finances et privatisation : III. - Commerce et artisanat (+ art. 67)..... Equipement, logement, aménagement du territoire et transports : IV. - Transports : 1. Aviation civile..... 3. Météorologie..... Budget annexe de la navigation aérienne..... Départements et territoires d'outre-mer.....	3 heures } 2 heures 5 h 30
Samedi 28 novembre 1987	Eventuellement, discussions reportées.	
Lundi 30 novembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Budget annexe des postes et télécommunications (+ art. 61 bis)..... Education nationale : Enseignement scolaire.....	4 h 30 6 heures
Mardi 1^{er} décembre 1987		
A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Services du Premier ministre : V. - Jeunesse et sports..... Intérieur : Administration centrale et sécurité..... Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation (+ art. 70).....	3 heures } 7 h 30

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DUREE PREVUE
Mercredi 2 décembre 1987		
<p>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p> <p>N.B. - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie : dix-sept heures.</p>	Services du Premier ministre :	
	<p>I. - Services généraux (dont fonction publique).....</p> <p>II. - S.G.D.N.....</p> <p>III. - Conseil économique et social.....</p> <p>IV. - Plan.....</p> <p>Economie sociale.....</p>	<p>2 h 15</p> <p>0 h 30</p> <p>0 h 15</p> <p>2 heures</p>
	Budget annexe des Journaux officiels.....	0 h 15
	Affaires étrangères (et francophonie et droits de l'homme).....	5 h 30
Judi 3 décembre 1987		
<p>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p>	Observations sur le rapport de la Cour des comptes.....	
	Economie, finances et privatisation :	3 heures
	<p>I. - Charges communes (et rapatriés) (+ articles 64 et 66).....</p> <p>II. - Services financiers.....</p>	
	Comptes spéciaux du Trésor (+ articles 39, 40, 42 à 47, 47 bis et 66 bis)...	1 heure
	Budget annexe des Monnaies et médailles.....	0 h 15
	Budget annexe de l'Imprimerie nationale.....	0 h 15
	Industrie et tourisme :	
	I. - Industrie (+ article 69).....	6 heures
Vendredi 4 décembre 1987		
<p>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p>	Economie, finances et privatisation :	
	Commerce extérieur (crédits inscrits au II. - Services financiers).....	3 heures
	Culture et communication :	
	Communication (et information : crédits inscrits aux services généraux du Premier ministre) (+ art. 52 et lignes 52 et 53 de l'état E annexé à l'art. 48).....	5 heures
	Anciens combattants (+ art. 65, 65 bis et 65 ter).....	3 heures
Samedi 5 décembre 1987		
<p>A onze heures, à quinze heures et le soir.</p> <p>N.B. - La commission des finances se réunira le matin avant la séance pour examiner les amendements à la deuxième partie.</p>	Examen des articles de la deuxième partie non joints aux crédits.	
	<p>Eventuellement, deuxième délibération.</p> <p>Explications de vote. <i>Scrutin public à la tribune de droit.</i></p>	

NOMINATION DE RAPPORTEURS

Loi de finances pour 1988

Rapporteur général : M. Maurice Blin

Rapporteurs spéciaux

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX
I. - BUDGETS CIVILS	
A. - Budget général	
Affaires étrangères.....	MM. Josy Moinet
Affaires sociales et emploi :	
I. - Section commune.....	Jacques Mossion
II. - Affaires sociales.....	Jacques Oudin
III. - Emploi.....	Jacques Mossion
Agriculture.....	Roland du Luart
Anciens combattants.....	Emmanuel Hamel
Coopération.....	André-Georges Voisin
Culture et communication :	
Culture.....	Raymond Bourguine
Communication.....	Jean Cluzel
Départements et territoires d'outre-mer.....	Henri Gotschy
Economie, finances et privatisation :	
I. - Charges communes.....	André Fosset
II. - Services financiers.....	Michel Manet
Commerce extérieur.....	Tony Larue
III. - Commerce et artisanat.....	René Ballayer
Education nationale :	
I. - Enseignement scolaire.....	Jacques Delong
II. - Recherche et enseignement supérieur :	
1. Recherche.....	Pierre Croze
2. Enseignement supérieur.....	Jacques Descours Desacres
Equipement, logement, aménagement du territoire et transports :	
I. - Urbanisme, logement et services communs.....	Michel Durafour
II. - Routes et sécurité routière.....	Robert Schwint
III. - Aménagement du territoire.....	Geoffroy de Montalembert

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX
IV. - Transports :	
1. Aviation civile.....	M. Marcel Fortier
2. Transports terrestres.....	M ^{me} Irma Rapuzzi
Voies navigables.....	MM. Robert Schwint
3. Météorologie.....	Marcel Fortier
V. - Environnement.....	Robert Vizet
Industrie et tourisme :	
I. - Industrie.....	Jean-François Pintat
II. - Tourisme.....	Roger Chinaud
Intérieur :	
Administration centrale et sécurité	Joseph Raybaud
Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation..	Bernard Pellarin
Justice.....	Georges Lombard
Mer :	
Marine marchande.....	René Régnauld
Ports Maritimes.....	Tony Larue
Services du Premier ministre :	
I. - Services généraux.....	Maurice Couve de Murville
II. - S.G.D.N.....	Emmanuel Hamel
III. - Conseil économique et social	M ^{me} Paulette Fost
IV. - Plan.....	MM. Gérard Delfau
Economie sociale.....	Robert Vizet
V. - Jeunesse et sports.....	Stéphane Bonduel
B. - Budgets annexes	
Imprimerie nationale.....	Robert Vizet
Journaux officiels.....	M ^{me} Paulette Fost
Légion d'honneur - Ordre de la Libération.....	MM. Louis Perrein
Navigation aérienne.....	Marcel Fortier
Monnaies et médailles.....	Louis Perrein
Postes et télécommunications.....	Henri Torre
Prestations sociales et agricoles.....	Roland du Luart
II. - DÉFENSE	
Exposé d'ensemble.....	Jean Francou
Dépenses ordinaires.....	Modeste Legouez
Dépenses en capital.....	Jean Francou
III. - AUTRES DISPOSITIONS	
Comptes spéciaux du Trésor.....	Lucien Neuwirth

Rapporteurs pour avis

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

- Tome I. - Culture, par M. Michel Miroudot.
 Tome II. - Cinéma - Théâtre dramatique, par M. Jacques Carat.
 Tome III. - Environnement, par M. Hubert Martin.
 Tome IV. - Enseignement scolaire, par M. Paul Séramy.
 Tome V. - Enseignement agricole, par M. Albert Vecten.
 Tome VI. - Enseignement supérieur, par M. Pierre Brantus.
 Tome VII. - Enseignement technique, par M. Marcel Vidal.
 Tome VIII. - Recherche scientifique et technique, par M. Pierre Laffitte.
 Tome IX. - Jeunesse et sports, par M. Jean Delaneau.
 Tome X. - Communication, par M. Adrien Gouteyron.
 Tome XI. - Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Jacques Pelletier.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DU PLAN

- Tome I. - Agriculture, par M. Michel Sordel.
 Tome II. - Aménagement rural, par M. Maurice Arreckx.
 Tome III. - Industries agricoles et alimentaires, par M. Charles-Edmond Lenglet.
 Tome IV. - Industrie, par M. Francisque Collomb.
 Tome V. - Energie, par M. Roland Grimaldi.
 Tome VI. - Recherche scientifique, par M. René Tré-gouët.
 Tome VII. - Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun.
 Tome VIII. - Consommation et concurrence, par M. Henri Bangou.
 Tome IX. - Commerce extérieur, par M. Marcel Daunay.
 Tome X. - Aménagement du territoire, par M. Jean Puech.
 Tome XI. - Plan, par M. Bernard Barbier.
 Tome XII. - Routes et voies navigables, par M. Jacques Braconnier.
 Tome XIII. - Ports maritimes, par M. Claude Prouvoyeur.
 Tome XIV. - Logement, par M. Robert Laucournet.
 Tome XV. - Urbanisme, par M. André Rouvière.
 Tome XVI. - Tourisme, par M. Paul Malassagne.
 Tome XVII. - Environnement, par M. Bernard-Charles Hugo.
 Tome XVIII. - Transports terrestres, par M. Georges Berchet.
 Tome XIX. - Aviation civile, par M. Bernard Legrand.
 Tome XX. - Marine marchande, par M. Yves Le Cozannet.
 Tome XXI. - Postes et télécommunications, par M. Jean-Marie Rausch.
 Tome XXII. - Départements d'outre-mer, par M. Lucien Delmas.
 Tome XXIII. - Territoires d'outre-mer, par M. Pierre Lacour.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

- Tome I. - Affaires étrangères, par M. Claude Mont.
 Tome II. - Affaires étrangères, relations culturelles, par M. Paul Alduy.
 Tome III. - Coopération, par M. Paul d'Ornano.
 Tome IV. - Défense. - Section commune, par M. Xavier de Villepin.

- Tome V. - Défense. - Section Gendarmerie, par M. Michel Alloncle.
 Tome VI. - Défense. - Section Forces terrestres, par M. Jacques Chaumont.
 Tome VII. - Défense. - Section Air, par M. Albert Voilquin.
 Tome VIII. - Défense. - Section Marine, par M. Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

- Tome I. - Anciens combattants, par M. André Rabinneau.
 Tome II. - Santé et action sociale, par M. Louis Boyer.
 Tome III. - Sécurité sociale, par M. Charles Descours.
 Tome IV. - Travail et formation professionnelle, par MM. Louis Souvet et Jean Madelain.
 Tome V. - Prestations sociales agricoles, par M. Pierre Louvot.
 Tome VI. - Départements et territoires d'outre-mer, par M. Roger Lise.
 Tome VII. - Logement social, par M. Charles Bonifay.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Tome I. - Intérieur. Décentralisation et tribunaux administratifs, par M. Pierre Salvi.
 Tome II. - Intérieur. Police et sécurité, par M. Paul Masson.
 Tome III. - Intérieur. Sécurité civile, par M. Paul Girod.
 Tome IV. - Justice. Services généraux, par M. Germain Authié.
 Tome V. - Justice. Administration pénitentiaire, par M. Jacques Thyraud.
 Tome VI. - Justice. Education surveillée, par M. Charles de Cuttoli.
 Tome VII. - Départements d'outre-mer, par M. Louis Virapoullé.
 Tome VIII. - Territoires d'outre-mer, par M. Jean-Marie Girault.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Classement du site du Balcon du Mont-Blanc

N° 270. - 16 novembre 1987. - **M. Raymond Bouvier** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement**, sur les conditions dans lesquelles l'ensemble formé par le site du Balcon du Mont-Blanc a été classé parmi les sites du département de la Haute-Savoie. Il lui indique que la proposition de classement de ce site faite par deux de ses prédécesseurs avait été repoussée à une très large majorité par les habitants de la vallée de Chamonix. S'étonnant du manque de concertation qui a présidé à cette décision ministérielle solitaire, il lui demande de bien vouloir exposer au Sénat les motivations qui ont conduit son département ministériel à agir sans concertation pour prendre une mesure refusée par l'ensemble de la population. Il lui demande en outre de bien vouloir exposer au Sénat les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour sortir d'un conflit grave avec les élus locaux.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du lundi 16 novembre 1987

SCRUTIN (N° 25)

sur la motion n° I-98 de Mme Hélène Luc, des membres du groupe communiste et apparenté, tendant à opposer la question préalable au projet de loi de finances pour 1988.

Nombre de votants	318
Nombre des suffrages exprimés	254
Majorité absolue des suffrages exprimés	128
Pour	15
Contre	239

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM.

Henri Bangou
Mme Marie-Claude
 Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Mme Danielle
 Bidard Reydet

André Duroméa
Mme Paulette Fost
Mme Jacqueline
 Frasse-Cazalis
Jean Garcia
Charles Lederman

Mme Hélène Luc
Louis Minetti
Ivan Renar
Paul Souffrin
Hector Viron
Robert Vizet

Ont voté contre

MM.

François Abadie
Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Alphonse Arzel
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Jean Barras
Jean-Paul Bataille
Gilbert Baumet
Jean-Michel Baylet
Henri Belcour
Jean Bénard
 Mousseaux
Jacques Bérard
Georges Berchet
Guy Besse
André Bettencourt
Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Stéphane Bonduel
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguine
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Boyer-Andrivet
Jacques Braconnier
Pierre Brantus
Louis Brives
Raymond Brun
Guy Cabanel

Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Cantegrit
Paul Caron
Pierre Carous
Ernest Cartigny
Marc Castex
Louis de Catuélán
Jean Cauchon
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Jean Colin
Henri Collard
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
Maurice Couve
 de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
Etienne Dailly
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
Jacques Descours
 Desacres
Georges Dessaigne

Emile Didier
André Diligent
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Michel Durafour
Edgar Faure (Doubs)
Jean Faure (Isère)
Maurice Faure (Lot)
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Giacobbi
Michel Giraud
 (Val-de-Marne)
Jean-Marie Girault
 (Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Gœtschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
 Dupin
Adrien Gouteyron
Jacques Grandon
Paul Graziani
Jacques Habert
Hubert Hænel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
 de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon

Bernard-Charles Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Christian
 de La Malène
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Bernard Legrand
 (Loire-Atlantique)
Jean-François
 Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
 (Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
 Lenglet
Roger Lise
Georges Lombard
 (Finistère)
Maurice Lombard
 (Côte-d'Or)
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Paul Malassagne
Guy Malé

MM.

Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Jean-Pierre Bayle
Jacques Bellanger
Georges Benedetti
Roland Bernard
Jacques Bialski
Marc Beuf
Charles Bonifay
Marcel Bony
Jacques Carat
Michel Charasse
William Chery
Félix Ciccolini
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Michel Darras

Kléber Malécot
Hubert Martin
Christian Masson
 (Ardenne)
Paul Masson (Loiret)
Serge Mathieu
Michel Maurice-
 Bokanowski
Louis Mercier
Pierre Merli
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moinard
Josy Moinet
Claude Mont
Geoffroy
 de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
 Papilio
Bernard Pellarin
Jacques Pelletier
Hubert Peyou
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Henri Portier
Roger Poudouson
Richard Pouille
André Pourny
Claude Prouvoveur
Jean Puech

Se sont abstenus

Marcel Debarge
André Delelis
Gérard Delfau
Lucien Delmas
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-
 Schmidt
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Gérard Gaud
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Philippe Labeyrie
Tony Larue
Robert Laucournet
Bastien Leccia
Louis Longequeue
Paul Loridant

André Rabineau
Henri de Raincourt
Jean-Marie Rausch
Joseph Raybaud
Michel Rigou
Guy Robert
 (Vienne)
Paul Robert
 (Cantal)
Mme Nelly Rodi
Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Abel Sempé
Paul Séramy
Pierre Sicard
Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
 Taittinger
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouet
Georges Treille
Emile Tricon
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

René Régnauld
Gérard Roujas
André Rouvière

Robert Schwint
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé

Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Marcel Vidal

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	318
Nombre des suffrages exprimés	254
Majorité absolue des suffrages exprimés	128
Pour	15
Contre	229

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.